édito - édito - édito - édito - édito - édito - édito - édito

Les statisticiens sont soumis à une pression forte et croissante de l'actualité immédiate, pression à laquelle ils doivent répondre. Mais, pour satisfaire au mieux les multiples demandes qui leur sont adressées, et surtout pour anticiper, il est essentiel pour eux de prendre périodiquement du recul.

S'informer et réfléchir sur le rôle qu'ont pu jouer leurs prédécesseurs au cours du temps long est en effet, pour les statisticiens, un complément indispensable aux investissements méthodologiques et à l'écoute de la demande sociale d'aujourd'hui.

Les « Journées d'étude sur l'histoire de la statistique » organisées à Vaucresson en juin 1976 ont concrétisé une prise de conscience de cette exigence. Ce colloque a été prolongé par un travail systématique couvrant largement le système statistique, conduit notamment par Joëlle Affichard et Alain Desrosières.

Nouveau temps fort en 2006 avec les premières « Journées d'Histoire de la statistique » (JHS) organisées par l'Insee. Le *Courrier des statistiques* en a très largement rendu compte. La présente livraison du *Courrier* présente un aperçu des deuxièmes JHS qui se sont tenues en 2008. Une version longue des communications ici sélectionnées et des autres contributions à ces journées est disponible sur le site www.insee.fr.

On le sait : bien que nécessairement précises, rigoureuses, les définitions auxquelles se réfèrent les enquêtes et études statistiques sont aussi évolutives, marquées par le contexte social et historique dans lequel elles s'inscrivent. C'est le cas notamment de celle du chômage, comme nous le rappelle ***Ingrid Liebeskind Sauthier.*** Elle retrace l'histoire de la définition du chômage, dont le sens moderne s'est construit entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Les normes internationales ont ensuite évolué, sous l'égide notamment de l'Organisation internationale du Travail créée en 1919. La définition dite du Bureau international du travail, forgée au lendemain de la deuxième guerre mondiale, est mise en cause depuis quelque temps : sans doute faut-il proposer une nouvelle formulation en adéquation avec les transformations de l'emploi.

À peu près à la même époque, les statistiques du travail se sont affirmées, en relation étroite avec la création puis les vicissitudes du ministère du travail. ***Étienne Penissat et Béatrice Touchelay***, analysant le Bulletin du ministère du Travail puis la Revue française du Travail après 1945, nous éclairent sur la place des statistiques dans l'activité administrative et éditoriale du ministère et, au-delà, sur les politiques économiques et sociales de la France de la première moitié du XXe siècle.

Olivier Monso et Laurent Thévenot s'intéressent à la mobilité des travailleurs en parcourant les quatre dernières décennies du XXe siècle et le début de celui-ci. Pour ce faire, ils se sont penchés sur les questionnaires des enquêtes sur la Formation et la Qualification Professionnelle (FQP) et sur les études qui ont découlé de celles-ci. Ils fournissent ainsi une approche originale des questionnements sur la société française et ses politiques. Ils identifient quatre problématiques relativement cohérentes au regard des politiques, des outils statistiques et des théories scientifiques qui s'y rapportent : inégalités sociales, besoins en qualifications, capital humain, discriminations.

S'il était besoin de se convaincre que l'observation statistique est profondément liée à la manière dont une communauté nationale se perçoit elle-même, ***Morgane Labbé*** nous le démontrerait. À un moment, au début de ce siècle, où s'intensifient les débats entre statisticiens de divers pays, elle nous propose un retour au XIXe siècle riche d'enseignements. Les négociations d'alors pour harmoniser les recensements avaient achoppé sur la manière de concevoir la nationalité : la défi-

nition politique ou la vision ethnoculturelle de la communauté nationale.

Autre période, sujet très différent mais conclusion similaire, au fond : l'histoire de la mesure des usages de drogue présentée par ***François Beck*** offre une lecture captivante des relations entre investigations statistiques et évolution rapide des idées sur une question de société épineuse. D'un dispositif cherchant à quantifier l'usage de drogue, qui mesurait surtout l'activité des services sanitaires et répressifs, on est progressivement passé à un système visant principalement, via des enquêtes en population générale, à isoler et quantifier les usages problématiques de substances psychoactives. Une vision « morale » a été abandonnée au profit d'une approche sanitaire puis sociologique.

En avril 1979, le *Courrier de statistiques* publiait un article particulièrement marquant : « Le statisticien et le sociologue ». Trente ans après, ***Alain Desrosières*** confirme l'essentiel de son diagnostic et note que le développement des études économétriques n'a probablement pas aidé à rapprocher la discipline statistique des sciences sociales. Les relations entre l'une et les autres ont évolué de manière différente, selon qu'on s'intéresse à la sociologie quantitative ou à la sociologie de la quantification. ***Loup Wolff***, qui a justement l'âge de cet article, revient sur l'essor des méthodes économétriques. Le statisticien public, le sociologue et l'économiste restent trois figures distinctes qui se caractérisent par des trajectoires différentes. Mais, cependant, il prédit de beaux jours à la sociologie, aussi bien « quantitative » que « de la quantification », à l'Insee.

On signalera enfin l'article signé par ***Alain Gély,*** « Ce que l'on ponctue bien se lit plus aisément », qui tente de faire le point sur le bon usage des points, virgules et autres signes de ponctuation. Assez logiquement, ce douzième article met le… point final à la rubrique « Savoir compter, savoir conter ». ■

Histoire de la définition du chômage

✐ *Ingrid Liebeskind Sauthier**

Le chômage au sens moderne du terme est construit entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Le concept auquel il donne lieu se constitue juridiquement et statistiquement et débouche sur une nouvelle catégorie sociale. Les préoccupations autour du chômage se traduisent par des normes internationales et des réflexions sur le fonctionnement de l'économie en même temps que la création de l'Organisation internationale du Travail en 1919 et tout au long de l'entre-deux-guerres. La définition du chômage continuera d'évoluer après la Seconde Guerre mondiale dans un contexte de quasi plein emploi. La définition dite du BIT, mise en cause depuis quelque temps doit trouver une nouvelle formulation en adéquation avec les transformations de l'emploi.

Le chômage est l'un des derniers « grands risques sociaux couverts par la Sécurité sociale[1] ». Cette institutionnalisation tardive ne rend compte ni de la durée de l'élaboration de la notion de chômage moderne, ni du contexte dans lequel le chômeur « involontaire » (personne sans travail, disponible pour travailler, à la recherche d'un travail) a été défini par les réformateurs sociaux de la fin du XIXe et du début du XXe siècles, celui de la mutation d'un système économique et de ses répercussions.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'héritière de ces travaux, qu'elle prolonge et intègre durant l'entre-deux guerres, période troublée de grands changements où s'élabore lentement un nouveau mode de relations entre partenaires sociaux : les rapports de force socio-économiques issus de la guerre et de la grande crise aboutissent à un compromis entre un État plus interventionniste, les syndicats et la grande entreprise appliquant la rationalisation du travail. C'est l'ébauche de la « régulation sociale à trois », conceptualisée notamment par les tenants de la théorie des conventions et de l'école de la régulation qui s'épanouira après la Seconde Guerre mondiale dans un tout nouveau contexte d'organisation du marché du travail où l'emploi salarié fordiste devient petit à petit la norme.

Le rôle de l'OIT durant l'entre-deux-guerres dans ce processus consiste à intégrer la dimension sociale dans la réflexion économique. La problématique du chômage est centrale à cet égard.

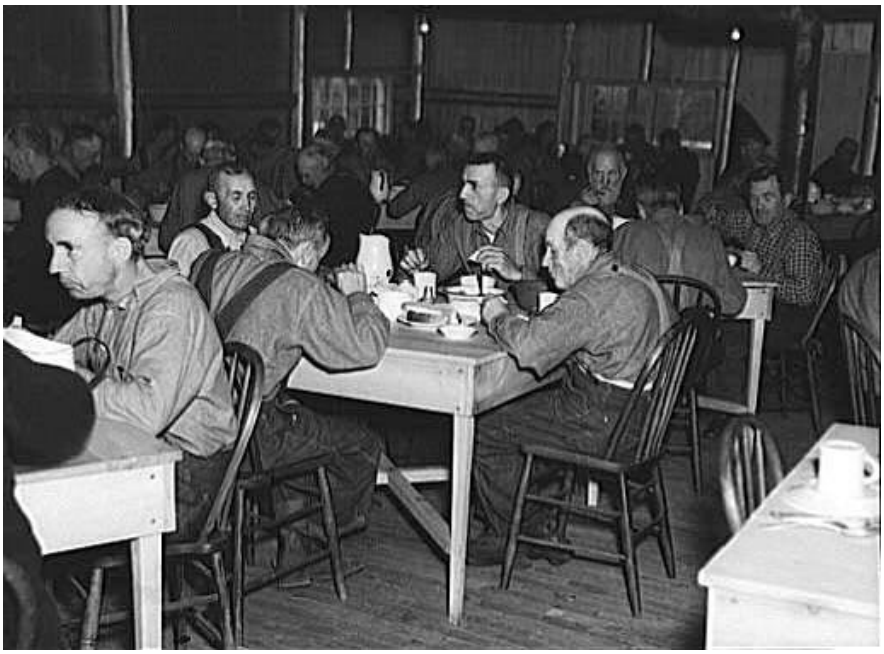

Source : Wikipédia

Repas dans un camp de chômeurs dans les années 1930 aux États-Unis

Depuis quelque temps la définition du chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT, secrétariat permanent de l'OIT) ne semble plus opératoire, et certains chercheurs s'interrogent sur son origine, d'où l'intérêt de la resituer dans son contexte historique[2]. Elle est en effet le résultat d'un long processus.

La première étape de la construction de cette définition se déroule au tournant des XIXe et XXe siècles, période durant laquelle est élaboré lentement le concept de chômage moderne par les réformateurs sociaux[3]. La matérialisation de ce nouveau statut se traduit, aux niveaux nationaux, par le biais de l'intervention des *législateurs* et des *statisticiens*[4] en institutions d'assurance chômage et de placement. La Grande-Bretagne a été le premier pays à créer une assurance chômage obligatoire, la *National Unemployment Insurance*[5],

* Université de Genève.

1. *Les systèmes d'assurance-chômage*, Genève : BIT, 1955. La Convention n° 102 de l'OIT de 1952 concernant la norme minimum de la Sécurité sociale comprend un champ d'application large et définit neuf branches de la Sécurité sociale : soins médicaux, indemnités de maladie, maternité, vieillesse, survivants, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles, chômage, charges familiales.
2. Jérôme Gautié, « De l'invention du chômage à sa déconstruction », in *Genèses* 46 (3.2002 : 60-76).
3. Voir à ce sujet le très complet ouvrage de Christian Topalov, *Naissance du chômeur*, 1980-1910, Paris, Albin Michel (1994 : 358).
4. La mesure du chômage et sa formalisation juridique sont, en effet, indissociables.
5. Alors qu'en France la couverture du chômage ne sera réalisée « et fort timidement, qu'à partir de 1958, avec la création des Assedic », Castel (1995 : 318).

alors que se formait le « rapport salarial moderne[6] ».

La seconde étape, entre les deux Guerres, constitue une transition entre la période de la création de la notion de chômage moderne et celle qui ouvre, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle ère en la matière avec le concept de sécurité sociale.

Entre les deux guerres mondiales, le concept du chômage moderne voit son application effective. L'assurance-chômage (obligatoire ou facultative) se généralise, notamment grâce au rôle normatif de l'OIT. Cette action passe par l'adoption de Conventions et de Recommandations lors des Conférences internationales du Travail (CIT) et ratifiées (ou non) par les pays membres, répondant ainsi à son objectif de justice sociale.

Ce système d'assurance s'adresse exclusivement, à ses débuts, à une minorité d'actifs masculins du secteur secondaire des pays industrialisés occidentaux et l'évolution des législations nationales dans ce domaine est très variable. Pour cette Organisation, la lutte contre le chômage nécessite l'adoption d'une définition internationalement acceptée, préalable à la normalisation des statistiques et de la législation dans ce domaine.

L'OIT n'a pas attendu 1936, l'année de la publication de la Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie de Keynes pour diffuser ses idées. D'ailleurs Keynes lui-même relève le rôle de l'OIT dans cette perspective en parlant des projets d'investissements par les pouvoirs publics comme moyen de maintenir l'emploi à son plus haut niveau et d'améliorer la situation économique internationale : « La proclamation énergique de cette vérité par le BIT, d'abord sous la direction d'A. Thomas, puis de H. B. Butler, tranche de façon remarquable parmi les déclarations publiées par les nombreux organismes internationaux d'après-guerre qui ont émis des jugements à cet égard[7] ».

En outre, le tripartisme[8] génère un espace de négociation et donne aux représentants ouvriers une tribune importante susceptible de faire évoluer certaines de leurs propositions. Ce mode de décision leur accorde de fait une légitimité et fait naître, autour de la lutte contre le chômage, des projets ambitieux. L'OIT a donc certainement contribué, durant l'entre-deux-guerres, à concrétiser auprès de ses pays membres cette « réconciliation de l'économique et du social » – selon la formule de Gautié – en préparant notamment les sociétés industrielles occidentales à l'organisation du travail qui prévaudra après-guerre en tenant compte de la dimension sociale.

Le rapport Beveridge[9] de 1942 ouvre la voie, après la Seconde Guerre mondiale, à l'application d'une sécurité sociale et d'une politique de plein emploi[10] dans laquelle plusieurs pays s'engagent, ce qui permet à l'OIT d'élargir son mandat. En 1947, le BIT déclare que « la plénitude de l'emploi est devenue l'objectif de ceux qui espèrent prévenir les crises économiques et élever le niveau de bien-être de la communauté tout entière[11] ». Ce développement est rendu possible grâce à la concrétisation d'un compromis amorcé durant l'entre-deux-guerres[12] ». Il s'agit d'un système économique qui intègre « croissance économique, quasi-plein-emploi et développement du droit du travail dans la structuration de la société industrielle[13] ».

Nous allons retracer ci-après les étapes de la définition du chômage pour se rendre compte que celle du BIT, objet de critiques, ne date que de… 1982.

Définition et mesure du chômage moderne : le rôle de la « nébuleuse réformatrice »[14]

La notion de ce que sera le chômage moderne s'élabore entre les années 1880 et 1910. Au cours de cette période, dans les grandes villes, un salariat dépourvu de protection et sujet au chômage de masse se généralise, surtout lors des crises économiques. Ce chômage devient la « question sociale » de ces années-là. Les réformateurs sociaux qui se penchent sur elle tentent, d'une part, d'identifier les chômeurs parmi ceux qui ne travaillent pas et, de l'autre, de définir les causes du chômage. Sachant que la manière dont les contemporains de la fin du XIXe siècle se représentent le chômage évolue, de même que les causes qui lui sont attribuées, on comprend que trente ans seront nécessaires pour identifier ces causes, durant lesquels le concept de chômage moderne fait l'objet d'une « invention[15] ». Les deux grandes articulations de cette période dans ce processus se situent au niveau statistique et sémantique. Leurs acteurs sont les réformateurs sociaux de tous horizons qui étudient ce phénomène d'une société industrielle en mutation.

6. « Pour la théorie de la régulation, le rapport salarial se définit par la complémentarité des institutions qui encadrent le contrat de travail et leur compatibilité avec le mode de régulation en vigueur. Il varie donc dans le temps et l'espace, manifestant des configurations diverses avec la performance économique », Boyer, R. et Saillard, Y., (dir.), *Théorie de la Régulation. L'état des savoirs,* Paris, La Découverte (1995 :106). Entre la fin du XIXe siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale, les pays occidentaux industrialisés passent d'un mode de régulation « concurrentiel » à un mode de régulation « monopoliste ».
7. John Maynard Keynes, *La Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie,* 1936, (ed.1968 :170), repris dans le « Rapport du Directeur », *in CIT* (1939 : 100).
8. Alors que l'assemblée de la SDN est purement gouvernementale, la Conférence internationale du travail comprend des délégués non gouvernementaux qui jouissent d'une pleine indépendance et qui ont le droit de vote ; ces derniers appartiennent aux délégués du patronat et à ceux des syndicats.
9. *Social Insurance and Allied Services*. Ce rapport vise, par son approche universaliste, à éliminer définitivement de la société les « cinq fléaux de l'Angleterre » que sont la misère, la maladie, l'ignorance, la saleté et l'oisiveté.
10. Le droit au plein emploi est reconnu juridiquement après la Seconde Guerre mondiale par plusieurs États.
11. « Statistiques de l'emploi et du chômage », in *Rapport pour la sixième Conférence internationale des statisticiens du travail, Montréal*, août 1947, Genève :BIT (1947 : 1).
12. Voir Robert Salais, Nicolas Baverez, et Bénédicte Reynaud, *L'invention du chômage : histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, 1986.
13. Castel, op. cit (1995 : 214).
14. Terme forgé par Christian Topalov, op.cit. (1994 : 358).
15. Selon le titre de l'ouvrage de Salais et al. (op. cit.). Le chômage ne résulte donc pas d'une prise de conscience, d'une découverte, interprétation habituelle dans l'historiographie du chômage. Garraty, (1978) dans *Unemployment in History*, intitule par exemple son chapitre 6 "The *Discovery of Unemployment*".

Source : Wikipédia

Entrée principale du Centre William Rappard qui a abrité le Bureau international du Travail à Genève, Suisse.
William Rappard est un universitaire suisse qui œuvra au service du droit du travail et pour la protection légale des travailleurs.

La mesure du chômage

Quel est l'enjeu ? Il s'agit, techniquement, de distinguer les pauvres des sans emploi – qui jusque-là se confondaient – en définissant selon un critère incontestable la disposition d'un individu à travailler.

Entre le début et la fin des années 1880 on passe du classement des sans-emploi dans la catégorie « chômeurs » à la détermination des causes du chômage en distinguant des catégories de phénomènes et de populations. Ainsi, Charles Booth[16] catégorise les sans-emploi en vrais chômeurs ou inaptes à l'emploi. Les enquêtes des administrations statistiques, les évaluations des autorités, les recensements de la population sont les sources utilisées à ces fins de catégorisation.

Les *statisticiens* jouent un rôle clé dans l'évolution de la mesure du chômage moderne grâce au passage de l'utilisation de grandeurs absolues aux grandeurs relatives (taux de chômage) et à l'emploi des indices permettant de mesurer le chômage sans compter les chômeurs. Des théoriciens de la statistique mathématique (notamment George Henry Wood[17] et Arthur Lyon Bowley[18]), fournissent ce nouveau langage et ces outils aux réformateurs qui les reprennent à leur compte, les utilisent et font des propositions concrètes, méthodologiques ou législatives, lorsqu'ils estiment qu'elles sont politiquement applicables. Cette étape est rendue possible grâce aux liens qui unissent ces réformateurs aux réseaux auxquels ils appartiennent. D'où l'importance d'étudier et de prendre en compte cette « nébuleuse réformatrice », élaboratrice de concepts et d'outils et intermédiaire, notamment lorsqu'on envisage les relations entre l'État et le marché[19].

Le chômage comme « fait social » : conséquences économiques et juridiques

Les développements de la *science sociale* aboutissent à définir le chômage comme fait social. C'est le

16. Charles Booth (1840-1916), entrepreneur et réformateur anglais auteur d'une enquête sur la vie sociale à Londres.
17. George Henry Wood (1874-1945), statisticien du travail anglais.
18. Arthur Lyon Bowley (1869-1957) statisticien et économiste anglais, pionnier dans l'utilisation d'échantillonnages dans ses enquêtes sociales.
19. Alain Desrosières, « L'État, le marché et les statistiques – Cinq façons d'agir sur l'économie », *Courrier des statistiques*, n° 95-96, décembre 2000.

deuxième fait marquant de cette période qui constitue, selon Christian Topalov, une « révolution scientifique » grâce à deux ouvrages parus en 1909 : *Unemployment : a Problem of Industry*[20] de l'économiste William Beveridge et *Le chômage et la profession* du sociologue durkheimien Max Lazard[21].

Pour ces auteurs, le chômage n'est plus vu comme résultant de la responsabilité du chômeur, il n'est plus envisagé en termes individuels et moraux mais est considéré comme un phénomène industriel, social et objectif. Il ne s'agit dès lors plus de classer les chômeurs mais les différentes formes de chômage, ni d'additionner des individus mais de mesurer un fait social en utilisant des indices, ce qui induit une nouvelle définition de l'objet de la statistique. Le chômage devient un fait social dès lors qu'il est attribué à la situation industrielle, et il se mesure en élaborant un « volume du chômage ».

Les conséquences politiques de cette approche se manifestent par la mise en place de réformes de l'organisation sociale accompagnant une structuration du marché du travail. Le diagnostic de la situation révèle que le problème du chômage résulte du sous-emploi, de la mobilité du travail, de la mobilité spatiale et du manque de qualifications.

À partir de ce constat, l'objectif est de créer un salariat régulier pour les besoins de la rationalisation du travail et de la production de masse qui fait ses débuts. Comment ? Il s'agit d'abord de classer les individus pour « séparer les chômeurs dignes d'accéder à l'emploi, d'un résidu à réprimer[22] ». Ce classement aboutit aux propositions politiques des réformateurs, concrétisées par la création de nouvelles administrations. Celles-ci donnent des droits aux travailleurs réguliers qui sont définis juridiquement en une catégorie nouvelle, le chômeur « authentique » ou « involontaire ».

À ces droits, correspond le devoir de s'établir dans le salariat. Ce constat étant effectué, le placement est rationalisé *via* la création de bureaux de placement publics. La création de l'assurance chômage permet au chômeur de bénéficier d'indemnités ou d'allocations grâce à ses contributions. Enfin, des travaux de secours ou des travaux publics sont mis sur pied s'il n'est pas possible de placer le chômeur de manière rationnelle.

La question du chômage est donc définie autour des années 1910, ce qui permet la mise en œuvre des méthodes et des politiques qui seront appliquées par la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis entre les années 1910 et 1930, avec de grandes différences. Pour la France, le chômage enregistré est élevé dans la grande industrie où le salariat ouvrier est important et où la rationalisation est introduite. En revanche, dans le secteur du travail à domicile, les chômeurs ne se font pas enregistrer. La diversité des taux de chômage relevée est donc largement indépendante de l'évolution de l'emploi. Cependant, la France connaît bien un chômage intense et chronique, sélectif, régionalisé et sectorisé. Ainsi, en France le taux de chômage serait voisin de 10 % en 1936 en agrégeant le chômage recensé et le chômage partiel, contredisant l'image d'une France épargnée.

Le chômage objet de réunions internationales

Les échanges d'expériences étrangères sont utilisés aux niveaux nationaux pour valider les propositions lancées par les réformateurs en matière de traitement et de comptage des chômeurs. Les rencontres, contacts, diffusions se font *via* des réunions internationales, des congrès ou des associations internationales qui abordent, pour la première fois la question du chômage. Parmi celles-ci, retenons :

– le Congrès des accidents du travail et des assurances sociales ;

– l'Institut international de statistique, créé en 1885 ;

– l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs (AIPLT)[23], créée en 1900, notamment grâce à Arthur Fontaine[24], Paul Cauwès[25] et le juriste belge Ernest Mahaim[26] ;

– l'Association internationale pour la lutte contre le chômage involontaire, fondée en 1910 sur l'initiative du belge Louis Varlez[27] et de Max Lazard (tout au long des années 1920, elle fournira une partie de ses cadres et experts au BIT).

Parmi le grand nombre de projets élaborés par ces réformateurs sociaux, seuls quelques-uns aboutissent. Christian Topalov insiste sur la nécessité du concours des compétences nécessaires à l'élaboration de projets concrets (entre théoriciens de la statistique et réformateurs organisés) et leur rencontre avec les conditions politiques rendant leur réalisation possible. L'AIPLT illustre cette convergence dont le succès s'explique, entre autres, par le lien que certaines personnalités membres de cette association entretiennent avec leurs gouvernements. Pour la France : Albert Thomas[28], qui est sous-secrétaire d'État à l'Artillerie et aux Équipements militaires lorsque Briand est ministre de la Guerre, puis directeur du ministère de l'Armement et Arthur Fontaine, qui dirige l'Office du travail du Ministère du travail.

20. William Henry Beveridge, *Unemployment : A Problem of Industry*, 1909 et 1930, London, 1930.
21. Max Lazard (1875-1953). Membre de la Société de statistique de Paris.
22. Salais, in Mansfield et al. op. cit. (1994 :9). Malcom Mansfield, Robert Salais, et Noël Whiteside. (eds), *Aux sources du chômage 1880-1914*, Paris : Belin, 1994.
23. Après la guerre, elle fusionne avec d'autres groupements d'inspirations analogues et devient l'Association internationale pour le progrès social.
24. Arthur Fontaine (1860-1931) dirige l'Office du travail créé par le Ministère du travail ; un des principaux artisans de la législation sociale française. Préside depuis 1919 le Conseil d'administration du BIT jusqu'à sa mort.
25. Paul Cauwès (1843-1917), juriste et économiste français, l'un des fondateurs de la Revue d'économie politique.
26. Ernest Mahaim (1865-1938), sociologue belge, président du Conseil d'administration du BIT, 1931-1932.
27. Dirigera le service de l'émigration et du chômage du BIT.
28. Albert Thomas (1878-1932), membre de la SFIO. Est en contact avec les milieux réformistes, s'intéresse au syndicalisme et au mouvement coopératif et participe à plusieurs revues. Ministre de l'Armement au sein du second cabinet de guerre d'Aristide Briand. Nommé en 1919 directeur du Bureau international du travail, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1932.

Si la portée de ce succès est relativement modeste, il participe néanmoins aux fondements de ce que deviendra l'OIT, autant en termes d'expérience institutionnelle que d'influences personnelles.

L'OIT héritière des réformateurs sociaux du tournant des XIXe et XXe siècles

L'OIT poursuit les travaux des réformateurs parmi lesquels certains rejoignent l'Organisation, tels Albert Thomas, Arthur Fontaine, Léon Jouhaux[29]. Son rôle est de normaliser des règles sociales définies en son sein par des Conventions et Recommandations élaborées après enquêtes auprès des pays membres de l'Organisation et adoptées (ou non) par ces derniers. Elle tente donc de rendre commun un corpus de critères en tenant compte du degré d'avancement des législations nationales.

Le thème du chômage est abordé dans le deuxième point de l'ordre du jour dès la première Conférence de l'OIT qui se tient à Washington en 1919. Il s'agit d'étudier les moyens de prévenir le chômage et de remédier à ses conséquences. La Convention internationale n° 2 qui en résulte stipule que chaque pays membre la ratifiant doit communiquer régulièrement au BIT toute information, statistique ou autre, concernant le chômage en vue de leur publication.

C'est un premier pas vers une normalisation qui tient de la gageure tant la panoplie des systèmes nationaux existants au début des années 1920 révèle de nombreuses divergences, qui tiennent à une foule de facteurs : niveaux d'industrialisation, importance relative des secteurs économiques, existence ou non d'assurance contre le chômage, coexistence des formes d'assistance aux chômeurs, etc.

La seconde Convention n° 44 « assurant aux chômeurs involontaires des indemnités ou des allocations », entrée en vigueur le 4 juin 1934, ne mentionne pas la nécessité de fournir des statistiques, car cela va de soi.

L'amélioration progressive des statistiques

En 1920, une Commission technique du chômage est constituée visant à l'établissement de meilleures statistiques du chômage si ce n'est à leur uniformisation ; elle fait appel à des experts, dont William Henry Beveridge, Max Lazard et Lucien March[30].

Après consultation des gouvernements, trois propositions sont présentées.

Tout d'abord, une définition du chômage involontaire : « le chômage est la situation du travailleur qui, pouvant et voulant occuper un emploi soumis à un contrat de travail, se trouve sans travail et dans l'impossibilité, par suite de l'état du marché du travail, d'être occupé dans un tel emploi[31] ». Cette formule est adoptée avec une certaine dose de fatalisme. En effet, un rapport du BIT[32] conclut que « (…) les statistiques fournies (…) ne peuvent être fondées sur une définition internationale et qu'il faut les prendre telles quelles, avec leur valeur approximative, en tenant compte seulement, pour les apprécier et pour les comparer, de la façon dont elles sont établies ». Cette définition n'est donc adoptée que parce qu'il lui est concédé un « intérêt pratique, quand les recensements de chômage se font dans le cadre des recensements généraux de la population ou des recensements industriels ».

Ensuite, une classification des industries et professions est soumise aux gouvernements membres de l'OIT sur le modèle français, avec certains amendements.

Troisième axe de propositions : des modèles de tableaux statistiques à remplir périodiquement par les divers pays pour permettre les comparaisons internationales. Ces tableaux doivent regrouper les statistiques fournies par les syndicats ouvriers, les offices de placement, l'assurance chômage. Les critères retenus sont :

– la fréquence régulière des données pour tenir compte des variations du chômage et en suivre les fluctuations ;

– la différenciation selon les branches (des relevés distincts par industrie ou profession et, si possible, selon le sexe et les groupes d'âge) ;

– l'obtention de grandeurs absolues et relatives tant pour la population active totale que pour l'emploi et le chômage.

Ces exigences, qui peuvent paraître élémentaires et simples, ont demandé des années pour commencer à être appliquées de manière un tant soit peu satisfaisante.

Si l'on se réfère aux attentes, on peut conclure à un échec de l'OIT dans ce domaine. Mais ces exigences étaient difficiles à réaliser si l'on considère la nouveauté de la catégorie « chômage » dans un contexte d'évolution structurelle du marché du travail et de différences nationales marquées entre les méthodes statistiques et les définitions de ce chômage. À ces difficultés s'ajoute le manque de précision des données qui, selon le BIT, « empêchent toute comparaison internationale[33] » !

29. Léon Jouhaux (1879-1954), secrétaire général de la CGT en 1909. Il présente en 1916 un rapport préfigurant ce que deviendra l'OIT. En 1919, à la Conférence de paix, il joue un rôle important dans l'incorporation, dans l'article 13 du Traité de Versailles, des bases constitutionnelles de l'OIT, qu'il rejoint la même année comme représentant des ouvriers français. Après la Seconde Guerre mondiale il devient vice-président de la Fédération syndicale mondiale et devient président de la CGT-Force ouvrière. En 1951 il reçoit le Prix Nobel de la paix.
30. Lucien March (1858-1933), Français, Ingénieur statisticien d'État entre 1900 et 1930 voir *Courrier des Statistiques* n° 123 janvier-avril 2008.
31. « Les méthodes d'établissement des statistiques du chômage », in *Études et Documents*, Série C, chômage, n° 7, Genève, BIT (1922 : 26).
32. Annexe XV de la 4e Conférence internationale du travail (10.1922 :1059-1060).
33. *Revue internationale du travail (RIT)*, vol. 1, n° 3 (3.1921 : 394). Cette phrase est répétée à chaque parution des statistiques trimestrielles.

La question du chômage à l'ordre du jour de la 2e Conférence internationale des statisticiens du travail[34]

En 1925, toujours dans la perspective d'améliorer les statistiques nationales et de les rendre plus comparables internationalement la deuxième Conférence internationale des statisticiens du travail met à son ordre du jour la question du chômage.

Ses travaux fondent les bases de la statistique du chômage durant l'entre-deux-guerres et aboutissent à une résolution qui sert de référence, de guide, aux gouvernements ayant ratifié la Convention et même à ceux qui ne l'ont pas fait.

Les définitions du chômage et les systèmes d'assurance en vigueur déterminent les statistiques du chômage. Il s'agit donc d'élaborer une définition internationale du chômage. Les sources statistiques (assurance obligatoire, facultative, assistance, syndicales, de l'emploi, recensements, enquêtes spéciales) sont étudiées afin de déterminer leur validité et les différences de portée de leurs données respectives.

Source : Wikipédia

Manifestation à Londres pendant la grève générale de 1936

La Résolution de 1925 définit ainsi le chômage : « Le chômage mesuré n'est pas celui dû à la maladie, à l'invalidité, à la participation à un conflit industriel ou à l'absence volontaire du travail, mais uniquement celui qui résulte du manque d'emploi ou du manque de travail dans l'emploi maintenu. (…) La condition nécessaire et suffisante pour qu'un tel chômage soit pris en compte est qu'il ait porté sur une journée au moins ».

Le fait de devoir définir le chômage par la négative est révélateur de la jeunesse de la catégorie et du fait qu'elle n'est pas encore clairement inscrite dans tous les esprits. En ce qui concerne les systèmes d'assistance, la Résolution de 1925 stipule que chaque pays doit :

– mentionner les modifications apportées dans le fonctionnement de l'assurance ;

– en mesurer les effets sur les statistiques[35] ;

– et s'assurer de leur comparabilité dans le temps.

Ceci souligne le lien existant entre les statistiques et la législation, relevé par Robert Salais et al. (1986).

Les statistiques, comme le rappelle sans cesse le Bureau, ne représentent pas l'ensemble des chômeurs, puisqu'elles ne comprennent que ceux qui sont enregistrés. Les chiffres publiés servent donc bien plus à montrer que le chômage augmente ou diminue à un moment quelconque que d'établir une pesée exacte du phénomène.

En outre, leur fiabilité ou plutôt leur manque de fiabilité est sans cesse rappelé par le BIT. Comme le relève un des responsables de la section statistique en 1934, « ce n'est que par un effort d'imagination que l'on peut donner le nom de statistiques du chômage à toutes ces données si peu homogènes, calculées par des institutions variées et pour des raisons diverses[36] ». On ne peut être plus clair ni plus fataliste…

Consolation : c'est pourtant « surtout dans cette branche des statistiques du travail que les plus grands progrès semblent avoir été accomplis[37] » relate le fascicule rétrospectif édité en 1934 sur le travail du BIT et des Conférences internationales de statisticiens.

Évolution des priorités du BIT : du chômage au plein emploi

Le regard en arrière porté en 1934 sur la standardisation internationale des statistiques du travail[38] permet de constater une évolution majeure dans l'appréhension du chômage. Durant les années 1920, il est étudié pour lui-même. À la suite du choc de la crise des années 1930, il est abordé dans le cadre plus large de l'étude du marché du travail et des politiques de l'emploi. Tout au long de la période, ces statistiques évoluent, se précisent et anticipent ou traduisent les changements qui interviennent dans le marché du travail.

L'OIT et la Sécurité sociale

On est ainsi passé de la nécessité de trouver les causes du chômage et les moyens d'y remédier à une démarche consistant à développer des méthodes propres à assurer l'adaptation de la main-d'œuvre disponible aux possibilités d'emploi. Cette période des Trente Glorieuses[39] constitue, pour le taux de chômage comme catégorie standardisée, un « âge d'or dans le cadre de régimes d'activité et d'emploi particuliers[40] », dont la norme est

34. « La deuxième Conférence internationale des statisticiens du travail », tenue à Genève du 20 au 25 avril 1925, *Études et Documents*, série N (statistique) n° 8, Genève : BIT. Vingt-quatre États sont représentés à cette Conférence.
35. Les méthodes des statistiques du chômage, rapport préparé pour la seconde Conférence internationale des statisticiens du travail, avril 1925, Genève : BIT (1925 : 13).
36. John Lindberg, *Revue internationale du travail*, vol. 29, n° 3 (1934 : 502).
37. « La standardisation internationale des statistiques du travail – Aperçu de l'œuvre du BIT et de différentes conférences internationales de statisticiens », in *Études et Document* n° 19, série N (Statistique), Genève : BIT (1934 : 13).
38. « La standardisation internationale des statistiques du travail – Aperçu de l'œuvre du BIT et de différentes Conférences internationales de statisticiens », *Études et Documents* n° 19, série N (Statistique), Genève : BIT (1934).
39. Terme forgé par Jean Fourastié dans son ouvrage *Les Trente Glorieuses,* Paris, fayard, 1979. Mais pour Robert Castel « il faudrait (…) se débarrasser d'une célébration encombrante des "Trente Glorieuses". Non seulement parce qu'elle enjolive une période qui, de guerres coloniales en injustices multiples, a comporté nombre d'épisodes fort peu glorieux. Mais surtout parce que, en mythifiant la croissance, elle invite à faire l'impasse sur au moins trois caractéristiques du mouvement qui emportait alors la société salariale : son inachèvement, l'ambiguïté de certains de ses effets, le caractère contradictoire de certains autres », *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard (1995 : 389).
40. Gautier, op.cit. (2002 :61).

le salariat fordiste. En effet, rétrospectivement, on peut considérer que le plein emploi était réalisé au vu du faible taux de chômage des pays industrialisés.

En 1947, lors de la sixième Conférence internationale des statisticiens du travail à Montréal, la définition du chômage est incluse dans la Résolution V concernant les statistiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du chômage, à l'article 12 :

« Les statistiques du nombre total des chômeurs devraient comprendre toutes les personnes qui sont à même de prendre un emploi, qui sont sans emploi un jour donné et qui sont restées sans emploi et en quête d'un emploi pendant une période minimum n'excédant pas une semaine ».

En 1954, la huitième Conférence internationale des statisticiens du travail[41] adopte des définitions standardisées sur le modèle des États-Unis relativement à la main-d'œuvre, à l'emploi et au chômage. La définition du chômage de la Conférence de 1947 est élargie : « les personnes en chômage sont toutes les personnes qui ont dépassé un âge spécifié et qui, un jour spécifié ou une semaine spécifiée, rentrent dans les catégories suivantes :

– les travailleurs à même de prendre un emploi et dont le contrat d'emploi a pris fin ou a été temporairement interrompu et qui se trouvent sans emploi et en quête de travail rémunéré ;

– les personnes à même de travailler (…) en quête de travail rémunéré, qui n'ont jamais eu d'emploi auparavant, ou dont la dernière position dans la profession n'était pas celle de salarié (c'est-à-dire les anciens employeurs, etc.) ou qui avaient cessé de travailler ;

– les personnes sans emploi qui sont normalement à même de travailler immédiatement (…) ».

Les trois critères dits du BIT

C'est de 1982 que date la définition du chômage qui a servi de référence si longtemps, dite des trois critères. Elle figure dans la Résolution adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail[42] qui se fixait pour but la révision et l'extension des normes de la résolution de la Conférence de 1954 sur les statistiques de la main-d'œuvre, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi[43].

Il s'agissait d'élaborer des lignes directrices techniques pour tous les pays et en particulier pour ceux dont les statistiques sont peu développées.

Deux définitions sont proposées, pour tenir compte des différences nationales. La première est une définition standard, restrictive, fondée sur le critère de recherche d'un emploi, et la seconde, une définition élargie, fondée sur le critère de disponibilité, permettant à chaque pays de choisir entre l'une et l'autre de ces définitions selon les conditions nationales, sans obligation d'adopter les deux.

Dans la définition « standard », les « chômeurs » comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours de la période de référence, étaient :

– sans travail, c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;

– disponibles pour travailler, dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ;

– à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié (…).

La définition élargie, que nous ne reproduisons pas, concerne notamment des pays où « le marché du travail est largement inorganisé (…) » et étend la désignation du terme chômage en fonction de situations particulières.

Cette révision visait à pallier les insuffisances constatées dans l'approche de la main-d'œuvre, qui servait à l'époque pour les normes nationales dans des systèmes économiques différents – économie de marché, économie planifiée, économie en développement. Elle recommande des solutions permettant d'effectuer des comparaisons internationales valables sur les concepts, définitions, et méthodes utilisées pour le rassemblement et le relevé des statistiques et propose des définitions différentes de l'emploi, du chômage, etc., facilitant les agrégations et les désagrégations des données sur la main-d'œuvre en fonction de la diversité des objectifs et des utilisations.

Cette définition du chômage « débouche sur une analyse du chômage en termes de mobilisation des facteurs de production en vue de la création de richesse ». Dès lors, le chômage est vu comme la partie de la main-d'œuvre non utilisée. (Gautié, 2002 : 65). Le fait que deux définitions aient été introduites s'explique par le fait que les normes de l'OIT sont internationales mais souligne également la difficulté de la tâche, le chômage étant « une construction historique et sociale propre à nos sociétés occidentales[44] ».

C'est ainsi que les pays de l'Union européenne, réunis par l'office statistique européen Eurostat précisent, en 2000, leur interprétation de la définition donnée par le BIT et s'accordent sur la façon de mesurer le chômage dans leurs enquêtes nationales (règlement 1897/2000) afin de rendre les statistiques nationales plus comparables les unes avec les autres[45].

Les critiques

L'affaiblissement du modèle de référence industriel et fordiste met à mal le droit du travail et le lien social se délite en raison de la crise de l'État-providence. Les changements de technologie, la mondialisation des

41. « Huitième Conférence internationale des statisticiens du travail », in *RIT*, vol. 37, n° 7 (31.12.1954 : 331-337).
42. OIT, Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 18-20 octobre 1982, disponible en ligne sur le site de l'OIT (voir Labordoc).
43. Cette question est la deuxième à l'ordre du jour de cette Conférence parmi six sujets.
44. Gautier, op. cit. (2002 :60).
45. Olivier Chardon, Dominique Goux, « La nouvelle définition européenne du chômage BIT », *Economie et Statistique* n° 3362, 2003.

échanges, les restrictions budgétaires, etc. et leurs conséquences sur le monde du travail fragilisent en effet les institutions nationales de l'État social, ou des États providence[46].

Les droits du travail sont bouleversés par la transformation de la division traditionnelle du temps de travail, en raison de ses nouvelles formes d'organisation et de sa déréglementation, entre autres éléments. À tel point que ces droits sont « suspectés, à l'instar des corporations de jadis, d'entraver l'efficacité économique[47] ». Ces changements génèrent de l'insécurité, provoquent des licenciements et font augmenter à nouveau le chômage. Face à cette situation, la flexibilité et la mobilité de l'emploi font partie des solutions prônées.

Dès lors, la catégorie chômage formalisée par la mesure statistique est remise en cause tant dans son reflet de la représentation du marché du travail que dans celui du rôle des pouvoirs publics. N'est notamment pas prise en compte la « désincitation à reprendre un emploi » ou « trappe à chômage ». Il s'agit de personnes qui se déclarent spontanément chômeurs mais qui, découragées, ne recherchent pas d'emploi. Elles n'apparaissent plus parmi les chômeurs lorsqu'on adopte les critères du BIT. Pourtant si elles ne cherchent plus d'emploi ce n'est pas parce qu'elles n'en souhaitent pas mais parce qu'elles ne croient plus pouvoir en obtenir[48]. On peut déjà parler en 1982 d'une amorce de déconstruction du chômage, qui « débouche sur un éclatement de la mesure et une multiplication des indicateurs[49] », phénomène qui ne fera que s'amplifier au fil des années qui vont suivre. Ainsi, « le chômage global tel qu'il est mesuré n'est pas un bon indicateur de la réalité qu'il est censé représenter » (Gautié, 2002 ; 69). « Des polémiques surgissent parce que les mesures statistiques exigent des critères précis alors que les situations concrètes sont complexes et imprécises » relevait le BIT dans son rapport *Le travail dans le monde 1995.*

Conclusion

Cette configuration nécessite de nouvelles formes de protections sociales, n'en déplaise à ceux qui voudraient les voir disparaître. L'OIT au travers de l'Agenda global[50] qu'elle a élaboré affirme la nécessité d'une protection sociale en promouvant un emploi « décent » qui doit également être « productif », donc s'inscrire dans une économie de marché permettant de dégager des surplus, mais « qui transcende le calcul économique étroit[51] ».

Dans ce cadre, le dialogue social est prôné et « la politique sociale doit être perçue comme un élément dynamique dans la promotion d'une économie saine et d'une société juste plutôt que comme un coûteux fardeau[52] ». Le défi majeur consistant à « générer une demande suffisante de main-d'œuvre pour une population qui continue d'augmenter régulièrement[53] ».

Cependant, le chômage est toujours là. Le BIT, dans son étude de 1995 *Controverses sur les statistiques du travail*, indique que le taux de chômage est perçu tant comme un indicateur de paix sociale que comme un indicateur de résultats économiques ou de bon fonctionnement du marché de l'emploi. Le BIT analyse les sujets qui font polémique (qui est au chômage ? les catégories limites...).

La 18e Conférence internationale des statisticiens du travail de novembre 2008 a présenté un rapport intitulé « Au-delà du chômage : mesures d'autres formes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre », qui devrait aboutir à une résolution d'ici 2012 et qui a suscité un vif intérêt de la part institutions et personnes présentes, notamment des représentants de l'OCDE et Eurostat qui collaborent avec le BIT.

Le rapport explique les raisons pour lesquelles il est souhaitable de mettre au point des mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre en complément du taux de chômage et présente un cadre théorique de définition de cette sous-utilisation comme étant une mesure incluant trois composantes : le déficit de l'offre de travail, les gains faibles et l'utilisation inadéquate des compétences.

On le voit, alors que se déconstruit le chômage qu'on pouvait récemment qualifier de moderne, il s'élabore un nouveau modèle, dans un climat intellectuel que l'on peut rapprocher de celui de la « nébuleuse réformatrice » de la fin du XIXe siècle.

Toutes les idées et projets proposés ne se réaliseront pas, il y aura des tâtonnements et des pertes mais une nouvelle forme de compromis entre l'économique et le social sera trouvée et l'OIT y jouera à nouveau un rôle, partagé avec d'autres organisations internationales. ■

46. Le sociologue Alain Touraine dans « Y a-t-il des valeurs naturelles », évoque l'essoufflement de « l'État de bien-être » qui, pour parer à son démantèlement doit « redéployer le droit du travail », *Revue du Mauss* n° 19 2002/1.
47. Que ce soit autrefois l'OIT ou aujourd'hui l'OMC, ces organisations ont occupé ou occupent ce qui était le *Centre William Rappard,* du nom de cet universitaire suisse qui œuvra au service du droit du travail et pour la protection légale des travailleurs, in Supiot, 1996.
48. Danièle Guillemot, Patrick Pétour, Hélène Zajdela, *Trappe à chômage ou trappe à pauvreté : quel est le sort des allocataires du RMI ?,* novembre 2001, révisé mars 2002, in http ://matisse.univ-paris1.fr/doc2/mse226.pdf.
49. Gautier, op.cit. (2002 :68).
50. Le Sommet mondial sur le développement social, en 1995 et la 24e Session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations-unies en 2000 ont conclu que l'emploi est fondamental dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'assemblée générale de l'ONU a confié à l'OIT la tâche de définir une stratégie internationale cohérente et coordonnée en faveur d'un emploi productif librement choisi : l'Agenda global pour l'emploi résulte de ses travaux et approuvé à la session du CA de mars 2003.
51. Commission de l'emploi et de la politique sociale GB.286/ESP/1, 286e session, Genève, BIT (3.2003 : 4 §11).
52. Op. cit. (3.2003 : 4 §11).
53. Op. cit. (3.2003 : 9 §26).

Statistique et évaluation des politiques : quarante ans d'enquêtes « Formation et Qualification Professionnelle »

✐ *Laurent Thévenot* et Olivier Monso***

Parce qu'elles portent sur des aspects très divers de l'itinéraire de mobilité des personnes interrogées, les enquêtes sur la Formation et la Qualification Professionnelle (FQP) ont été employées, depuis plus de 40 ans, à dresser des tableaux généraux de la société française, à porter des jugements sur son évolution et à nourrir des débats sur les politiques publiques. L'exploitation qui en est faite ici est quelque peu différente : on s'intéresse à la série longue des questionnaires et des études exploitant ces enquêtes selon diverses thématiques de recherche, afin d'y découvrir l'évolution des questionnements sur la société française et ses politiques. On identifie ainsi quatre problématiques relativement cohérentes au regard des politiques, des outils statistiques et des théories scientifiques qui s'y rapportent : inégalités sociales, besoins en qualifications, capital humain, discriminations.

En dépit de leur dénomination restrictive, les enquêtes « Formation et Qualification Professionnelle » (FQP) portent sur des aspects très divers de l'itinéraire de mobilité des personnes interrogées. Ces dernières sont questionnées sur les grandes étapes de leur vie à l'école (avec un grand détail depuis la maternelle), dans leur premier emploi puis dans leur activité ou leur chômage, en remontant jusqu'à leurs ascendants (diplôme, profession, divorce). En raison de l'ampleur de cette interrogation, les enquêtes FQP ont constamment servi à dresser des tableaux généraux de la société française, à porter des jugements sur son évolution, et à nourrir des débats sur les politiques publiques. Ces enquêtes ont été réalisées six fois sur une période de 40 ans. On peut donc les exploiter pour produire des séries longues de données. Le présent article propose la synthèse d'une exploitation plus originale, de second ordre en quelque sorte. Il s'intéresse à la série longue des questionnaires et des études exploitant les réponses selon diverses thématiques de recherche, afin d'y découvrir l'évolution des questionnements sur la société française et ses politiques. En un temps où l'évaluation des politiques a pris une place considérable dans l'exploitation de données statistiques, il n'est pas inutile de prendre un recul historique afin de situer les thèmes et les méthodes actuels dans une perspective plus longue.

Source : Photos gratuites

Centre de formation professionnelle

La réflexion historique et sociologique sur les outils statistiques et leurs transformations se situe dans une lignée de recherches menées à l'Insee depuis les années 70, en relation avec des historiens et sociologues. Elle a donné lieu récemment aux « Journées d'Histoire de la Statistique ».

* Laurent Thévenot est membre du Centre de recherche en économie et en statistique (Crest) et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS, Groupe de Sociologie Politique et Morale)

** Au moment où il menait cette étude, Olivier Monso appartenait à la division Emploi de l'Insee.

Notre méthode : identifier des problématiques reliant politiques, outils statistiques et théories économiques, sociales et politiques

Située dans une perspective historique longue de quarante ans, l'évaluation de politiques à l'aide de statistiques est à entendre dans un sens large, sans se limiter à la configuration que nous lui connaissons aujourd'hui et qui vise à établir une causalité entre des variables servant d'instruments à la politique et des objectifs de résultats mesurables. Comment caractériser les évolutions observées ?

Nous avons procédé à la mise en relation de trois composantes. La première, à laquelle se rattachent les parties désignées par « a » dans la suite de l'article, est celle du jugement sur les politiques, par exemple sur les inégalités sociales entretenues ou corrigées par le système scolaire.

La composante désignée par « c » est celle des modèles explicatifs développés par les sciences économiques, sociales et politiques, qui s'appuient sur des concepts tels que classe sociale ou capital culturel, pour continuer avec le même exemple.

Entre les deux, la composante désignée par « b » est celle des outils d'analyse : questionnaires, catégories, variables et exploitations statistiques, ces dernières contribuant à figurer des interdépendances entre variables. Suivant le même exemple, cette composante intermédiaire comprend les Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS). Pour autant, elle ne se confond avec aucune des deux autres. La catégorie des PCS peut ainsi être discutée à la fois du point de vue de l'évaluation, quant à sa pertinence pour porter un diagnostic sur des politiques, et du point de vue des théories sociologiques, quant à son adéquation à des concepts théoriques tels que la classe sociale.

Pour mettre en œuvre cette démarche, nous sommes partis d'un corpus constitué de la série des questionnaires des enquêtes FQP (de 1964 à 2003), de la bibliographie la plus large possible des travaux exploitant ces enquêtes (Monso et Thévenot, 2008) et des entretiens menés auprès des responsables de l'enquête et des chercheurs l'ayant exploitée.

Notre méthode consiste à mettre en relation les trois composantes afin d'identifier des problématiques relativement cohérentes entre politiques, outils statistiques et théories scientifiques. L'étude sur les enquêtes FQP a permis de mettre en évidence quatre problématiques, qui sont représentées sur la figure 1 à partir des trois composantes introduites précédemment. Ces composantes sont par la suite détaillées dans le texte selon la même décomposition.

I. Inégalités sociales

Deux orientations politiques relativement différentes conduisent à construire et exploiter des données sur l'ascendance sociale, en relation avec des théories sociales elles-mêmes distinctes. Elles se rejoignent sur certaines thématiques (inégalités sociales) et outils statistiques communs (catégorisations sociales, matrices de mobilité).

I.1. Lutte contre les inégalités et politiques de solidarité collective

a. La première perspective politique est orientée vers l'intérêt général soutenu par des politiques de solidarité collective contribuant à la réduction des inégalités sociales. On s'inquiète du fait que le milieu social d'origine a des effets injustes sur la scolarité, l'insertion ou les carrières professionnelles, en raison d'héritages sociaux ou de handicaps sociaux. Cette solidarité d'ordre civique (Boltanski et Thévenot, 1991) justifie les politiques d'éducation scolaire ainsi que la formation continue destinée à favoriser la promotion sociale.

b. Les outils statistiques associés à ce questionnement tournent autour des PCS, outil de caractérisation des personnes à partir de leur appartenance à des groupes sociaux, auxquelles s'ajoutent des matrices de mobilité qui figurent une dépendance temporelle exprimée comme hérédité sociale[1]. En outre, l'analyse des correspondances a été abondamment utilisée pour faire ressortir et figurer des proximités et distances entre milieux sociaux.

c. Plusieurs théories sociologiques proposent des cadres explicatifs à la reproduction des inégalités, depuis les perspectives marxistes sur les classes jusqu'aux approches par Bourdieu et Passeron de la reproduction sociale (Bourdieu et Passeron, 1964). L'outil statistique des PCS est questionné, dans le premier cas, sur sa capacité à approcher des classes sociales rapportées à des rapports de production et, dans le second, sur sa capacité à saisir différentes formes de capital (économique, culturel). Cette orientation théorique se retrouve dans les travaux utilisant les premières enquêtes FQP (Bertaux, 1970 ; Baudelot 1974). L'interrogation sur l'hérédité sociale s'est poursuivie (Thélot, 1982 ; Gollac et Laulhé, 1987) jusqu'à aujourd'hui, notamment dans les travaux autour des inégalités dans le système scolaire (Duru-Bellat et Kieffer, 2008).

I.2. Ouverture des sociétés et mise en valeur des capacités individuelles

a. La seconde perspective politique est orientée vers le degré d'ouverture des sociétés, au sens des possibilités de mise en valeur des capacités individuelles. Ce sont les chances d'ascension individuelle, plus que l'amélioration relative de la position d'un groupe social par rapport aux autres, qui fournissent le critère permettant d'évaluer ce degré d'ouverture. Cette perspective, ancrée dans une tradition

1. Initialement, cette hérédité sociale appuyée sur les tables de mobilité était conçue comme une hérédité génétique (Galton, 1972 [1869]) et donc associée à un questionnement politique eugéniste sur la production des personnes les plus « utilisables » (*serviceable*) (Thévenot, 1990). Une autre approche en amont de celles présentées ici fut celle de la « circulation des élites », autour de Vilfredo Pareto (Merllié, 1994).

Figure 1 – Quatre problématiques figurant la relation entre politiques, outils statistiques et théories économiques, sociales et politiques

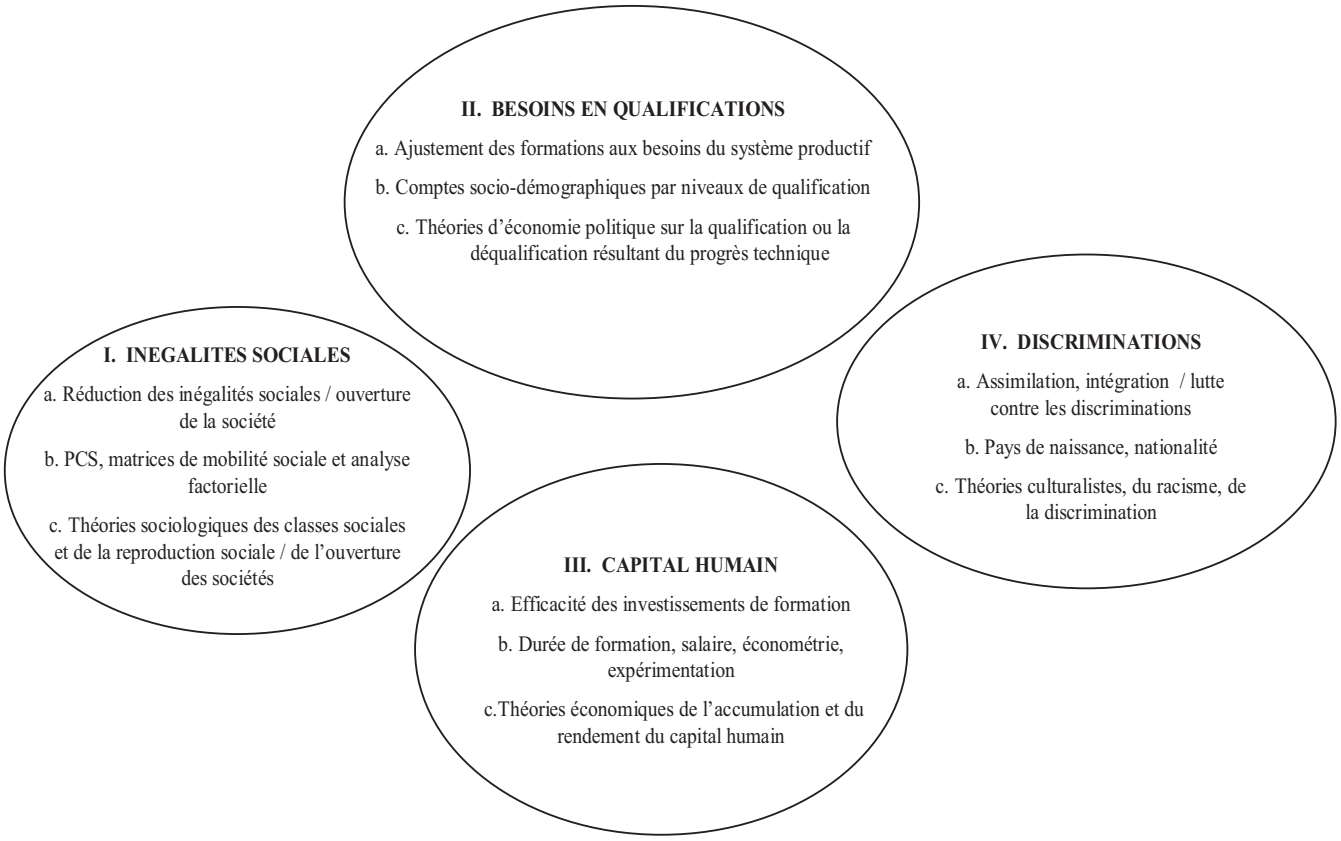

politique libérale, notamment nord-américaine, conduit à une comparaison avec des sociétés européennes menacées par des corporatismes qui freineraient l'émancipation libérale.

b. Les outils d'analyses mobilisés demeurent les nomenclatures sociales avec une attention particulière à l'évolution des structures sociales (marges des matrices de mobilité) pour faire ressortir la « fluidité » des sociétés.

c. Les théories reliées à cette question de la « fluidité » se sont confrontées autour de la thèse du « flux constant » (cf. par exemple Erikson et Goldthorpe, 1992). Des comparaisons internationales ont été menées dans une telle perspective, prenant notamment appui sur l'enquête FQP de 1970 achetée à cette fin par les universités de Bloomington, dans l'Indiana et d'Oxford. Les travaux français à partir de FQP ont donné des éléments allant à l'encontre de cette thèse du « flux constant », au moins pour ce qui est de la France, et faisant au contraire apparaître un accroissement tendanciel lent de la « fluidité » entre groupes sociaux (Vallet, 1999).

II. Besoins en qualifications

La deuxième problématique correspond à une interrogation nettement différente sur la société souhaitable et sur les politiques à mettre en œuvre pour y parvenir. Elle est cette fois marquée par l'économie, dans une perspective orientée sur le système productif.

a. L'interrogation politique porte sur la réponse que le système de formation doit apporter aux besoins de l'économie. Elle est directement à l'origine des premières enquêtes FQP associées à une politique de planification des besoins de formation satisfaits par le système scolaire.

b. Au cœur de l'outillage statistique se trouve l'articulation entre formation et emploi. Un travail d'harmonisation et de correspondance est réalisé pour que des nomenclatures de formation et d'emploi puissent être mises en relation selon des niveaux de qualification. Cette correspondance permet de construire des « comptes sociodémographiques » associant les sorties du système scolaire avec les structures d'emploi dans l'appareil productif. Les premières enquêtes FQP ont été mobilisées à ce dessein.

c. En économie et sociologie du travail, les débats théoriques liés à cette problématique se polarisent sur deux thèses. L'une voit dans le progrès technique l'origine de besoins de formation plus élevés, tendant à élever le niveau de qualification global. L'autre associe au contraire au développement des techniques une déqualification des emplois.

Le débat de société sur l'évaluation des politiques est, dans cette deuxième problématique, circonscrit dans une arène politique particulière. Les données statistiques et les figurations comptables de comptes sociodémographiques (Thévenot, 1976) et de « bilans formation-emploi » (Affichard, 1976) sont destinées à un débat entre « socioprofessionnels » réunis au sein

des commissions du commissariat général du Plan pour discuter des orientations politiques.

III. Capital humain

Dans cette troisième problématique, le questionnement politique est à nouveau centré sur l'économie et lié à la relation entre formation et emploi. Cependant, la formulation des politiques, la définition des outils statistiques et les modèles économiques de référence sont complètement différents de ceux qui caractérisent la problématique précédente.

a. À la différence des politiques planifiées d'orientation du système de formation par rapport à des besoins agrégés du système productif, l'interrogation politique sur l'« efficacité » des politiques de formation porte, dans cette nouvelle problématique, sur les rendements des investissements de formation pour l'individu et sa productivité pour l'entreprise.

b. Les variables associées à cette forme d'évaluation s'inscrivent dans une démarche de quantification de la formation et de ses résultats (nombre et durée des formations dans FQP). Ces variables sont mises au regard de la hausse de la productivité ou de l'employabilité qu'elles permettent d'escompter. Cette mise en relation repose principalement sur un traitement économétrique des variables. L'évolution des méthodes économétriques et le souhait de se rapprocher le plus possible de situations « expérimentales » visent à mettre en évidence les facteurs causaux les plus « purs » possibles, associés à des leviers d'action politique. Cette recherche de facteurs causaux a par exemple été mise en œuvre à partir de FQP concernant la formation continue (Fougère, Goux et Maurin, 2001).

c. La théorie sous-jacente, dans la lignée des travaux de Gary Becker (1964) puis Jacob Mincer (1974), définit le « capital humain » comme l'ensemble des connaissances et des savoir-faire pouvant être valorisés sur le marché du travail. Ce capital est associé à un investissement individuel occasionnant un coût et motivé par un rendement. La décomposition théorique et causale des relations entre choix de formation et conséquences en termes de rendements s'articule avec les outils d'estimation économétriques. Elle a ainsi contribué à la diffusion conjointe de cette théorie économique et de l'économétrie permettant sa mise en œuvre. Le calcul des « rendements » de la formation, initiale ou continue, a fait l'objet de plusieurs travaux utilisant les enquêtes FQP, à partir des années soixante-dix, notamment ceux de Louis Lévy-Garboua (1973), Michelle Riboud (1975) et Alain Mingat (Lévy-Garboua et Mingat, 1979).

À la différence des problématiques précédentes, ce sont des orientations théoriques qui ont, dans celle-ci, eu un rôle moteur en marquant profondément les méthodes statistiques utilisées et la formulation des politiques et de leurs objectifs, tant au niveau français qu'au niveau européen. Les économistes qui se réfèrent à la théorie du capital humain attendent ainsi de l'amélioration et de la systématisation de ces méthodes qu'elles fournissent une base pour l'évaluation et l'orientation des politiques. Cet objectif a par exemple été clairement formulé dans le cadre de la politique de formation continue par Cahuc et Zylberberg (2006).

IV. Discriminations

Cette dernière problématique n'est pas, à la différence des deux précédentes, immédiatement économique mais touche à la conception même de la communauté politique. Loin d'être stabilisée, cette problématique se présente en France comme un espace de controverses qui vont jusqu'à susciter des avis opposés quant à l'opportunité de catégorisations dites « culturelles » ou « ethniques »[2].

a. Ces prises de position s'appuient sur deux conceptions. La première, qui a fondé la thématique de l'« assimilation » ou de l'« intégration », met l'accent sur la cohésion de la communauté nationale orientée par un idéal civique d'égalité unitaire. Elle conduit à disqualifier tout fractionnement de l'intérêt général en intérêts particuliers et s'inquiète de la reconnaissance, ne serait-ce que dans les classifications statistiques, de différences pouvant distinguer des communautés à partir d'une appartenance ethnico-culturelle.

La seconde conception, d'inspiration libérale anglaise et aujourd'hui portée par le droit européen, s'inquiète de ce que la position précédente empêcherait la mise en évidence des discriminations et gênerait la lutte pour les éradiquer. Cette seconde conception induit la mise en place d'un dispositif politique d'autorité indépendante qui contraste avec les dispositifs politiques impliqués dans les problématiques précédentes.

b. Les deux perspectives politiques précédentes conduisent à des positions antinomiques quant à la construction de catégories spécifiques. Les chercheurs les plus réticents à ces dernières leur opposeront la pertinence des catégories sociales existantes. Il n'en demeure pas moins que des questions exploitables sur le pays de naissance et la nationalité sont présentes d'assez longue date dans les sources statistiques : c'est le cas dans l'enquête FQP depuis 1985. Elles permettent de distinguer des parcours migratoires sans entrer directement dans le débat sur la pertinence de catégorisations « ethniques ». Ces distinctions peuvent donner lieu à des types d'exploitation et à des figurations qui les inscrivent dans des modèles très différents. Dans une première orientation méthodologique, plutôt partagée par les sociologues, la catégorie identifiant le passé migratoire est utilisée à la façon d'une catégorie sociale (cf. problématique « Inégalités sociales »), c'est-à-dire qu'elle est rapportée à un complexe de propriétés issues d'une appartenance collective et qu'il n'est pas pertinent de dissocier. La

2. Le travail le plus systématique sur le sujet a été réalisé par Joan Stavo-Debauge dans sa thèse plus largement consacrée à la question « *Venir à la communauté : une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance* », École des hautes études en sciences sociales, 2009. Sur la controverse statistique, voir : Stavo-Debauge (2003). Sur les difficultés soulevées par les variables d'origine (« sociale » aussi bien que « ethnique ») pour le statisticien, voir : Thévenot (2006).

seconde orientation méthodologique est toute différente, apparentée à celle que nous avons vue précédemment dans la problématique « Capital humain ». Les outils économétriques sont alors employés à dissocier des facteurs causaux, par opposition à la recherche de cohérence d'ensemble qui vient d'être mentionnée. La discrimination est mesurée à travers la part de l'écart entre groupe de référence et groupe discriminé qui n'est pas expliquée par les variables de capital humain, auxquelles s'ajoutent d'autres variables pouvant entrer dans les déterminants du salaire ou encore de l'accès à l'emploi (cf. par exemple Aeberhardt *et al.*, 2007, à partir de FQP 2003).

c. Des théories très diverses de sciences politiques, économiques et sociales, sont mobilisées pour s'opposer à ces catégorisations ou en montrer la nécessité.

Les différenciations sociales que nous avons vues, dans la problématique « Inégalités sociales », soutenir des modèles sociologiques de la reproduction d'inégalités sociales, sont opposées aux différenciations « ethniques » selon trois argumentations qui peuvent d'ailleurs être associées. La première s'inquiète de ce que la différenciation dite ethnique puisse masquer la réalité de déterminations sociales. La deuxième se préoccupe de ce qu'une catégorisation ethnique inscrite dans les statistiques officielles puisse légitimer des distinctions entretenant des préjugés racistes. La troisième voit dans ces distinctions un vecteur de renforcement d'identités communautaires menaçant la visée égalitaire civique déjà mentionnée dans les politiques de la problématique « Inégalités sociales ».

Des théories peuvent être favorables à ces catégorisations pour deux raisons bien différentes. D'une part, elles peuvent s'appuyer sur la valorisation d'une identité collective d'origine à partir d'orientations culturalistes associant des comportements à une origine ou une appartenance culturelle partagée. D'autre part, elles peuvent se référer à de tout autres modèles qui portent, non sur la reconnaissance positive de différences culturelles, mais sur des comportements discriminatoires prenant appui sur des traits stigmatisants. Cette seconde orientation, fortement développée à partir de la dernière enquête FQP, s'appuie majoritairement sur le modèle théorique que nous avons déjà examiné dans la problématique du capital humain. Dans ce modèle inspiré par les travaux de Gary Becker (1957), la discrimination est une déficience de valorisation du capital humain qui nuit à l'efficacité des entreprises.

Enfin, la lutte contre les discriminations se trouve aujourd'hui largement soutenue par le droit européen, lui-même inspiré du droit libéral anglais. Or, cette perspective juridique plus fondamentale que celle émanant des économistes réclame l'appui de données statistiques en raison de l'extension ouverte par la notion de « discrimination indirecte » (non intentionnelle). Remarquons que, même dans cette perspective qui vise une égalité fondamentale entre les êtres humains, le marché du travail occupe encore une place importante pour spécifier le genre d'épreuve faisant apparaître des inégalités de traitement (accès à l'emploi, rémunération, promotion…).

Conclusion

Au terme de ce parcours, il apparaît que les quatre problématiques que nous avons identifiées ne distinguent pas seulement des politiques et leurs outils statistiques et théoriques d'évaluation, mais font apparaître des différences plus profondes dans la construction même du politique[3].

La problématique « Inégalités sociales » se dédouble déjà au regard des implications politiques des outils et des études. Une première construction civique vise à favoriser l'égalité entre citoyens à partir de politiques publiques de solidarité, notamment dans le domaine de l'éducation.

Cette construction est souvent associée à un modèle républicain français. On la retrouve peu dans la problématique « Besoins en qualifications », pas du tout dans la problématique « Capital humain ». Elle est d'ailleurs entrée en tension avec cette dernière lorsque les travaux sur le capital humain ont commencé à émerger dans les études à partir de FQP dès la fin des années 1970.

Cette tension continue à traverser les questionnements politiques mais aussi les méthodes de traitement des données, et jusque dans la détermination de ce qui vaut comme fait scientifique. En effet, alors que l'approche « Inégalités sociales » orientée politiquement vers la solidarité civique part de la recherche de similitudes et d'espaces de cohérence (ce qui renvoie par exemple aux méthodes d'analyse des données), la problématique « Capital humain » s'appuie sur une approche causale et des méthodes cherchant à purifier les variables causales (à partir notamment des variables instrumentales). Dans la problématique « Discriminations », la construction politique civique ne sous-tend que les positions hostiles à la construction de catégories correspondantes.

Une seconde construction prend appui sur un libéralisme politique peu développé en France jusqu'à la période récente, et fréquemment associé aux sociétés anglo-saxonnes. Elle interroge les conditions dans lesquelles les capacités individuelles peuvent être valorisées et de ce fait, est compatible avec la problématique « Capital humain » ainsi qu'avec les approches de la problématique « Discriminations » qui mettent en avant une lutte contre des discriminations empêchant cette valorisation individuelle. Cependant, la lutte contre les discriminations passe, dans les pays où elle est la plus développée, par la construction politique d'autorités indépendantes qui incluent des personnes appartenant aux catégories discriminées et qui incitent à la mise en œuvre du droit antidiscriminatoire, notamment à partir de données statistiques adéquates.

3. Pour une typologie historique de longue durée des relations entre État et statistique mettant en regard les façons de penser la société et l'économie, les modes d'action et les formes de statistique, voir Desrosières 2008a, p. 56.

La problématique « Besoins en qualifications » repose quant à elle sur une construction du politique profondément différente de celles qui viennent d'être évoquées. En effet, la relation formation-emploi nouée autour de la notion de qualification professionnelle prenait appui sur des dispositifs juridiques et institutionnels de négociation entre partenaires sociaux. Des conventions collectives régissaient des correspondances entre niveaux de formation et d'emploi. D'autre part, les comptes sociodémographiques destinés à débattre des politiques de formation étaient destinés à être discutés au sein de commissions du commissariat général du Plan, elles-mêmes constituées selon une représentation de « socioprofessionnels ».

On remarquera que cette représentation socioprofessionnelle de la communauté politique, que l'on retrouve aussi au conseil économique, social et environnemental, s'écarte notablement de la représentation parlementaire, qui reste première dans la construction civique. Elle se distingue tout autant d'une construction politique libérale qui, méfiante à l'égard de l'État, prône la mise en place d'autorités indépendantes elles-mêmes demandeuses de statistiques.

La place des producteurs de données statistiques dans la décision politique que nous connaissons aujourd'hui est encore différente de toutes les précédentes. Dans celle-ci, les économistes, prenant appui sur des modèles théoriques et des exploitations économétriques de ces données, proposent aux gouvernants une validation, qu'ils envisagent comme scientifique et neutre, des facteurs efficaces pour les politiques. ■

Bibliographie

Aeberhardt R., Fougère D., Pouget J. et Rathelot R., 2007, « *Wages and employment of French workers with African origin* », IZA Discussion Paper, n° 2898.

Affichard J. (sous la dir.), 1987, *Pour une histoire de la statistique*, Paris, Insee-Economica.

Affichard, J., 1976, « Bilan de l'emploi par profession », *Économie et statistique*, n° 81-82, pp. 45-55.

Baudelot C., 1974, *La petite bourgeoisie en France*, Paris : Maspéro.

Becker G. S., 1957, *The Economics of Discrimination*, Chicago, University of Chicago Press.

Becker G. S., 1964, *Human Capital*, *A Theoretical and Empirical Analysis*, New York : National Bureau of Economic Research, Chicago, Univ. of Chicago Press.

Bertaux D., 1969, « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue française de Sociologie*, vol. 10, n° 4, pp. 448-490.

Boltanski L. et Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur,* Paris : Gallimard.

Bourdieu P. et Passeron J.-C., 1964, *Les héritiers ; les étudiants et la culture*, Paris : Éditions de Minuit.

Cahuc P. et Zylberberg A., 2006, *La formation continue : un système à la dérive*, rapport pour le centre d'observation économique de la CCIP.

Desrosières A., 1993, *La politique des grands nombres ; histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

Desrosières, A., 2008a, *Pour une sociologie historique de la quantification*, L'argument statistique, Vol. 1, Paris, Presses de l'École des Mines de Paris.

Desrosières, A., 2008b, *Gouverner par les nombres*, L'argument statistique, Vol. 2, Paris, Presses de l'École des Mines de Paris.

Duru-Bellat M. et Kieffer A., 2008, « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, vol. 63, n° 1, pp. 123-158.

Erikson R. et Goldthorpe J. H., 1992, *The constant flux. A study of class mobility in industrial societies*, Clarendon Press.

Fougère D., Goux D. et Maurin É., 2001, « Formation continue et carrières salariales : une évaluation sur données individuelles », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 62, 2001, pp. 49-71.

Galton F., 1972 (1869), *Hereditary Genius,* Gloucester, Mass., Peter Smith (introduction de C.D. Darlington, première édition, 1869).

Gollac M., Laulhé P., 1987, « Les composantes de l'hérédité sociale », *Économie et Statistique*, n° 199-200, pp. 95-105.

Lévy-Garboua L., 1973, *Recherche sur les rendements de l'éducation en France*, Paris : CNRS, Col. A.T.P., n° 1.

Lévy-Garboua L. et Mingat A., 1979, « Les taux de rendement de l'éducation », *Économique de l'éducation*, Economica, Paris, pp. 104-143.

Merllié D., 1994, *Les enquêtes de mobilité sociale*, Paris : Presses Universitaires de France.

Mincer J., 1974, *Schooling, Experience and Earnings*, Columbia University Press.

Monso, O. et Thévenot, L., 2008, « Des milieux sociaux au marché du travail : les questionnements sur la société française pendant quarante ans d'enquêtes « Formation et Qualification Professionnelle », *Document de travail du Crest*, n° 2008-20.

Riboud M., 1975, « Étude de l'accumulation du capital humain en France », *Revue économique*, vol. 26, n° 2, pp. 220-244.

Stavo-Debauge, J., 2003, « Prendre position contre l'usage de catégories 'ethniques' dans la statistique publique », in P. Laborier et D. Trom (dir.) *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 293-327.

Stavo-Debauge, J., 2009, « *Venir à la communauté : une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance* », thèse de doctorat, EHESS.

Thélot C., 1982, *Tel père, tel fils ?*, Paris : Hachette.

Thévenot L., 1976, « Les disponibilités de main-d'œuvre par profession », *Économie et Statistique*, n° 81-82, pp. 27-43.

Thévenot L., 1990, « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales E.S.C.*, vol.45 n° 6, pp. 1275-1300.

Thévenot, L., 2006, « Droit et bonnes pratiques statistiques en matière de discrimination, Jalons historiques d'un questionnement sur les origines », communication aux *Journées d'Histoire de la Statistique*, Paris, Insee, 15-16 février 2006, http ://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/jhs/jhs2006.htm

Vallet L.-A., 1999, « Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue Française de Sociologie*, vol. 40, n° 1, pp. 5-64.

L'ensemble des textes présentés lors des **Journées d'Histoire de la Statistique de 2006 et 2008** peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :
http ://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp ?page = colloques/jhs/jhs.htm .

Les statistiques du travail en revue (1906-1950)

✐ *Étienne Penissat* et Béatrice Touchelay***

Les sources disponibles sur les statistiques du travail entre la création d'un ministère spécialisé en 1906 et l'affirmation de son enquête fétiche (l'enquête ACEMO) dans les années 1950 sont restées très lacunaires. Dans ce contexte, le Bulletin du ministère du Travail (1906-1945), puis la Revue française du Travail après 1945 offrent des informations de premier plan. Elles nous éclairent sur la place des statistiques dans l'activité administrative et éditoriale du ministère. Leur dépouillement renseigne aussi sur la façon qu'a eue le ministère de concevoir des concepts, de collecter des données, de les exploiter et de les présenter. Cette étude enrichit l'histoire du ministère ; elle complète aussi celle des outils disponibles pour les politiques économiques et sociales de la France de la première moitié du XXe siècle.

L'étude de la construction des statistiques du travail pose un problème de sources. Les archives de la Statistique générale de la France (SGF), qui publie notamment des statistiques sur les salaires ou sur les prix, ont disparu. Celles du ministère du Travail sont lacunaires. Les publications de ce ministère constituent en revanche une ressource importante sur les statistiques relatives au travail. Le *Bulletin du ministère du Travail* (BMT, 1906-1945), puis la *Revue française du Travail* (RFT, après 1945) informent sur les séries statistiques disponibles.

Source : Wikipédia

Grève en France pour les 8 heures maximum de travail par jour

Ne présentant que les « produits finis », ces publications ne permettent pas de revenir à une « science chaude » qui serait en train de se faire[1] mais elles renseignent sur la place des statistiques dans l'activité administrative et éditoriale du ministère. Elles constituent en elles même un objet d'étude qui a déjà été éprouvé pour d'autres revues du ministère[2].

En croisant l'observation de la mise en revue des statistiques du travail avec nos travaux antérieurs pour préparer le centenaire du ministère du Travail[3], nous interrogerons ces publications sur la manière de concevoir des concepts, de collecter des données, de les exploiter et des les présenter. Le BMT et la RFT fournissent également des indications sur le rôle et les fonctions du ministère.

La démarche consiste à envisager ensemble ou comme des co-constructions les modalités de production des statistiques, l'émergence de représentations sociales sur le travail et les types d'interventions de l'État[4].

La production statistique est, lors de sa création, au cœur du ministère parce qu'elle lui permet de mobiliser les syndicats ouvriers et patronaux. Une seconde période est ouverte entre les deux guerres pendant laquelle, même si les activités statistiques de l'administration restent marginales, les publications indiquent que les représentations du travail et de l'emploi deviennent plus homogènes et nationales. Dans un troisième temps, après la Libération, ce processus de rationalisation des productions statistiques s'intensifie. Avec l'étatisation des politiques économiques, la fonction statistique devient autonome au sein du ministère.

* CMH-ETT, EHESS, Centre Maurice Hallwachs : Enquêtes, Terrains, Théorie. École des hautes études en sciences sociales.
** Université de Paris 12.

1. Bruno Latour, *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989.
2. « Quand le social passe en revue : Revue française du Travail Revue Française des Affaires Sociales, 1946-2006 », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 4, octobre-décembre 2006.
3. Étienne Penissat, « Socio-histoire de la construction des statistiques du ministère du Travail (1906-1945) », *Rapport de recherche pour le ministère du Travail*, 2006 ; Béatrice Touchelay, L'émergence des statistiques du travail entre 1891 et 1967 où la construction d'une réalité politique, économique et sociale, *Cahiers du Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - Chatefp -*, novembre 2008.
4. Alain Desrosières, « Naissance d'un nouveau langage statistique entre 1940 et 1960 », *Courrier des Statistiques*, n° 108, décembre 2003, p. 41-52, ou « L'État, le marché et les statistiques », *Courrier des Statistiques*, n° 95-96, décembre 2000, p. 3-10.

L'essor d'une représentation chiffrée du travail ou comment faire exister un ministère (1906-1914)

L'étude des statistiques, et plus généralement du type d'informations publiées avant la première Guerre mondiale, conduit à deux constats.

Le premier est que les chiffres publiés, principalement dans le *Bulletin du ministère du Travail,* constituent un ensemble hétérogène : ils concernent les grèves, le chômage « volontaire », le travail dans les mines ou les accidents du travail, le nombre d'associations professionnelles. On trouve aussi des séries sur les salaires et la durée du travail. Ces données étayent la majeure partie des articles et des rubriques des publications du ministère.

Le second constat incite à nuancer l'importance des enquêtes et des statistiques dans la légitimation du nouveau ministère du Travail créé en 1906[5]. En effet, si la plupart des séries ou des enquêtes statistiques sont lancées entre 1892 et 1906, cette activité diminue à partir de la création du ministère en 1906, et plus sûrement dans les années précédant la guerre puisque aucune nouvelle série n'est élaborée. Le déclin du rôle de l'Office du travail dans la constitution d'enquêtes se prolonge et se confirme après la guerre Le vivier des enquêteurs permanents ne dépasse pas trois ou quatre membres pendant la période.

Collecte des données : la diversité des sources

Les chiffres publiés relèvent de deux types de sources. La première est celle des syndicats ouvriers et patronaux ainsi que des conseils de prud'hommes. Ceux-ci fournissent des chiffres sur le nombre ou le pourcentage de chômeurs, la durée moyenne du travail, le nombre de syndiqués, éventuellement le salaire à la journée pour certaines professions. Par ailleurs, le Comité des houillères, organisation patronale, fournit déjà des tableaux qui indiquent le nombre d'ouvriers par bassin minier et le nombre moyen de jours d'extraction.

Le second type de sources est lié à l'activité administrative. On trouve ainsi le nombre de syndicats ouvriers et patronaux déclarés auprès du ministère, celui des grèves et accidents du travail signalés aux inspecteurs du travail, celui des sociétés de secours mutuels des ouvriers et employés des mines enregistrées, etc. De nombreuses statistiques sont présentées dans les différentes rubriques intitulés *Application des lois réglementant le travail*, ou dans des rapports comme celui qui concerne l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Cependant, ces statistiques servent moins à appréhender un phénomène social, comme les conditions de travail par exemple, qu'à mesurer l'activité des agents (nombre de procès-verbaux, de sanctions…). L'activité statistique est donc conçue principalement comme une annexe d'une charge administrative. Ces connaissances sont complétées par des monographies de secteur d'activité ou de professions.

Une source clé : les syndicats patronaux et ouvriers

Le mode de collecte de l'information et les références utilisées symbolisent assez bien le rôle et la place du ministère dans le paysage des institutions étatiques. La première rubrique dans les publications s'intitule : *Revue du travail*. Elle repose sur des questionnaires « sur l'état du travail et le chômage professionnel » retournés mensuellement par les syndicats ouvriers à l'Office du travail. L'Office demande : le nombre de syndiqués, le nombre d'adhérents chômeurs involontaires et les heures de travail par syndiqué.

Par ailleurs, des questions « qualitatives » sont posées : « est-ce que l'ouvrage de ce mois-ci a été plus abondant, équivalent ou moins abondant que le mois dernier ? ». Les réponses à ces questions informent sur l'intensité de l'activité économique ou sur les conditions de travail.

À partir de ces réponses, l'Office calcule un nombre de syndicats et le total des effectifs qui y correspond, le nombre de leurs chômeurs puis une moyenne de chômeurs en rapportant ces chômeurs aux effectifs totaux.

L'utilisation des syndicats pour collecter de l'information révèle une part importante du rôle du ministère et de ses limites. Celui-ci est encore un lieu de production de connaissances. Il a peu de moyens pour jouer un rôle d'arbitre entre les classes sociales et leurs représentants. Il tente avant tout d'impliquer et de faire participer les syndicats à son activité. Autrement dit, comme l'indique Christian Topalov[6], non seulement ce type de production renvoie à une réalité locale de travail et d'intervention sur la question du chômage, mais elle est aussi un moyen d'établir un lien entre l'administration et les syndicats. Il s'agit, comme le mentionne Jacques Le Goff[7], de faire participer les syndicats ouvriers et patronaux au fonctionnement étatique. Les moyens d'intervention du ministère restant faibles, l'espace de régulation des rapports au travail, et des relations de travail, se construisent d'abord au niveau local, ce qui induit une présentation localisée de ces chiffres.

Les développements difficiles des statistiques du travail (1914-1945)

Ce schéma évolue pendant et après la guerre. La production statistique tend alors à s'homogénéiser, s'intensifier et s'autonomiser mais elle reste assez pauvre en matière d'innovation conceptuelle.

Au sortir de la guerre, le type de données et les modes de collectes connaissent des évolutions sensibles. Tout d'abord, la production de données issues de l'activité administrative se renforce au détriment d'une

5. Jean Luciani (dir.), *Histoire de l'Office du Travail*, Paris, Syros, 1992.
6. Christian Topalov, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 306.
7. Jacques Le Goff, « Syndicats-État (1890-1914) : un couple d'avenir », dans Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, PUR, 2006, p. 435-448.

information collectée auprès des syndicats. Ainsi, la rubrique *Revue du travail* disparaît et avec elle les questionnaires envoyés aux syndicats ouvriers. Excepté sur les statistiques de salaires, pour lesquelles le ministère s'appuie sur les conseils de prud'hommes et les syndicats patronaux, les statistiques publiées reposent soit sur les travaux effectués par les agents du ministère, soit sur des séries élaborées par d'autres ministères ou par la Statistique générale de la France (SGF).

Le travail de mise en statistique des sources administratives se poursuit : le ministère publie les statistiques des conventions collectives enregistrées (loi du 25 mars 1919), le nombre de chômeurs placés par les bureaux publics subventionnés par l'État ou encore des tableaux de salaires établis à partir de bordereaux administratifs annexés aux marchés publics. Ces bordereaux sont des annexes aux marchés passés dans le cadre des décrets de 1899 qui réglementent les marchés publics passés par l'État ou les collectivités. Ces services doivent joindre dans le cahier des charges de ces marchés un document précisant les conditions de salaire en vigueur dans la profession et le secteur employé. Ils relèvent les « salaires courants » des professions concernées par ces marchés, dans un département ou une localité.

Cette internalisation des productions statistiques va de pair avec une recomposition du rôle du ministère du Travail à la fin de la guerre. Dans le domaine du travail puis dans celui des assurances sociales, ses agents interviennent de plus en plus pour réguler l'économie. S'ils n'y parviennent pas toujours, on assiste dans certains domaines comme la gestion de la main-d'œuvre aux premières formes d'étatisation des politiques publiques[8].

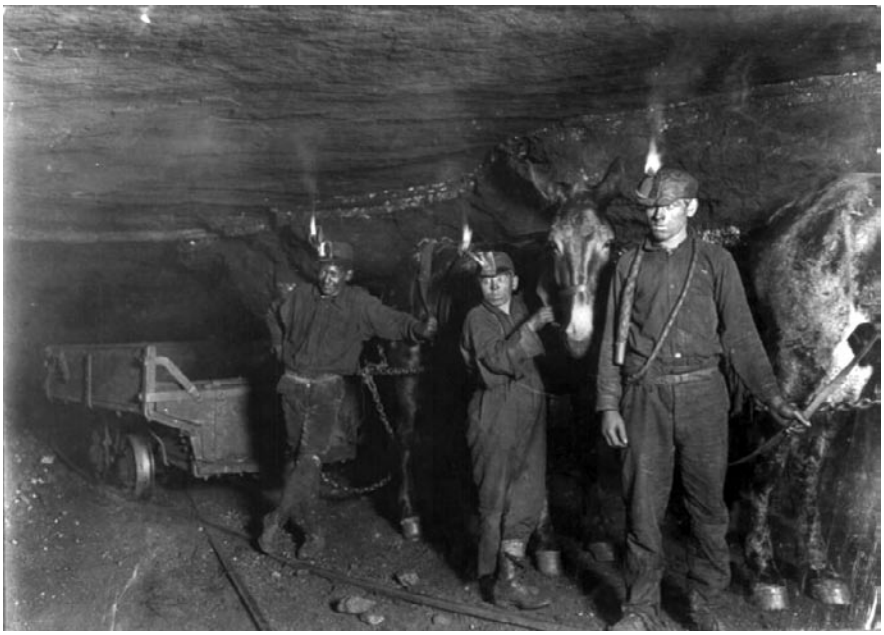

Source : Wikipédia

Travail à la mine en 1908

Le développement du rôle d'informateur des inspecteurs du travail

Le processus d'internalisation des productions statistiques est aussi renforcé par des enquêtes menées par les inspecteurs du travail. Ces enquêtes peuvent être fondées à partir d'observations qualitatives, comme celle sur « l'utilisation des loisirs créés par la journée de huit heures » ou plus sûrement sur des remontées chiffrées. Un tour d'horizon des circulaires destinées aux inspecteurs du travail indique que ceux-ci se transforment en véritables informateurs : enquêtes sur l'activité économique des établissements (1915-1923), enquêtes sur les salaires et le coût de la vie (1920), sur les retraites (1923), sur l'emploi de la main-d'œuvre coloniale (1926), sur le logement ouvrier et les allocations familiales (1930) puis dans la seconde moitié des années 1930 sur l'application des nouvelles lois sociales.

Les inspecteurs du travail ont donc un double rôle : d'un côté, vérifier l'application des lois réglementant le travail et l'hygiène sociale ; de l'autre, fournir des informations sur leur activité et sur des questions économiques. Ceci peut amener à des contradictions. Refusant de mélanger ces fonctions, certains inspecteurs se déclarent incompétents pour interroger les chefs d'établissements et donc pour fournir des données sur les salaires. Une note de la direction du travail en avril 1927[9] envisageant une hypothétique baisse des salaires depuis le début de l'année montre bien que les inspecteurs ne sont pas en mesure de vérifier systématiquement ces baisses. En dehors des procédures réglementaires, ils n'ont « pas le pouvoir d'exiger des employeurs des indications sur les salaires payés, notamment la communication des livres de paie ».

L'échec relatif d'un développement de statistiques économiques

Un autre type d'évolution porte sur les objets sociaux mis en statistiques. Il y a un déplacement relatif des statistiques sociales vers des statistiques économiques (indices du coût de la vie, taux de salaires) et des indices généraux sur l'économie française. Le ministère tente de capter des thématiques-clés au sortir de la guerre et de s'imposer comme un acteur de référence dans le domaine économique.

Plusieurs acteurs tentent de lui faire jouer un rôle dans les relations sociales et dans l'activité économique. Il

8. Vincent Viet, « La politique de la main d'œuvre : un domaine d'action atypique du ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale (1914-1950) ? », dans *Les politiques... op. cit.*, p. 181-202.
9. Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, F 22 296.

s'agit de permettre au ministère de jouer un rôle d'arbitre entre les intérêts patronaux et ouvriers en mobilisant des moyens réglementaires. Toutefois, l'échec de ces tentatives est patent. Du côté des statistiques, ceci se traduit par l'impossibilité d'organiser l'enquête sur les salaires et la production prévue en 1926, par l'échec de la commission centrale d'études du coût de la vie pour encadrer la production d'indices nationaux ou encore par l'incapacité à construire une statistique administrative des salaires[10].

Le rapport des représentants du ministère aux statistiques est ambivalent.

D'un côté, Charles Picquenard milite pour une meilleure formation de ses agents et une meilleure production de statistiques à l'intérieur du ministère. Il obtient qu'une épreuve d'économie politique portant sur « des notions élémentaires de statistiques économiques et sociales (sources, objet et principes) » [11] soit ajoutée au concours de rédacteur en 1921.

De l'autre, les statistiques restent dépendantes des aléas de la gestion administrative et de la bonne coopération des acteurs locaux (préfets, inspecteurs du travail et ingénieurs des mines). Si la SGF demeure attachée au ministère, elle n'en acquiert pas moins une réelle indépendance dans la définition de ses objectifs. Ainsi, le ministère ne bénéficie pas réellement d'un service de statistiques ni même d'une expertise propre. Les statistiques sont réalisées par les personnels des différents bureaux. Chaque bureau établit des statistiques concernant son secteur ou son activité.

Malgré tout, le processus d'autonomisation et de rationalisation se poursuit jusqu'aux années 1930. Cela se traduit par le développement de l'usage du tableau qui devient presque systématique dans les publications. De même, les chiffres sont de plus en plus présentés et commentés de façon autonome, c'est-à-dire en étant distingués des observations qualitatives.

Le cas des statistiques du chômage et du marché du travail : vers une rationalisation des chiffres et une nationalisation des représentations

Au cours de la Première Guerre mondiale, les chiffres du chômage passent de données récoltées auprès des syndicats à des données sur les chômeurs secourus, provenant des fonds de chômage subventionnés par les autorités publiques (1915). Une source externe est donc délaissée au profit d'une source étroitement liée à une activité financière de l'État. Cette statistique est conservée après la guerre, et complétée à partir de 1920 par « les résultats obtenus par les offices publics de placement ». Ces chiffres sont présentés par département et par groupe professionnel.

À la fin des années 1920, les différentes statistiques du chômage sont regroupées sous une même rubrique : « Le chômage et le marché du travail ». Ces chiffres, aussi bien pour les chômeurs secourus que pour les chômeurs inscrits dans les offices, ne sont plus donnés par département mais simplement agrégés au niveau national par mois et par année[12]. Le niveau et donc la pertinence du local sont ainsi gommés.

L'intérêt d'une observation locale demeure cependant puisque les inégalités de chômage mesurées entre les différents départements s'expliquent en grande partie par l'inégale implantation des fonds de chômage[13]. « Les statistiques des chômeurs sont d'abord le produit du travail social effectué par les administrations et les caisses de secours »[14]. Jusqu'à la fin des années 30, ces deux informations (nombre de fonds en activité et nombre de chômeurs secourus) sont fournies séparément. En 1938, un tableau les rapproche en indiquant le « pourcentage de chômeurs secourus par rapport à la population couverte par les fonds de chômage en activité ». La manière dont on donne à voir ces statistiques s'est transformée : ces informations qui n'avaient de sens que localement sont rapportées dans le courant des années 1930 à des grandeurs nationales afin de comparer les départements ou les localités. Ceci rejoint le processus de déterritorialisation et d'homogénéisation des catégories permettant de « mettre en forme le pays » au cours des années 1930.

Un second constat résulte de la comparaison entre les sources. La confrontation du nombre de chômeurs secourus, du nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de placement et ceux du recensement montrent que les deux premières statistiques ne représentent respectivement que 11 % et 27 % des chômeurs « réels ».

Cette démarche, tout en montrant le caractère partiel de ces chiffres, confirme la volonté scientifique des rédacteurs du bulletin. Elle permet aussi de pointer les points faibles et les points forts de chaque série : la statistique des chômeurs secourus informe essentiellement sur les crises ; les données sur les placements, plus stables et moins liées à l'émergence ou non d'une institution, constituent un meilleur indicateur des évolutions courantes, hors périodes de crise, du nombre de chômeurs.

L'enquête mensuelle auprès des établissements de plus de 100 salariés : un pas vers une statistique de l'emploi

Même si les sources et les catégories évoluent peu, la création en janvier 1931 d'une « statistique mensuelle »

10. Étienne Penissat et Béatrice Touchelay, « *Histoire et construction des statistiques des salaires (1914-1952) : une lente institutionnalisation de la fonction statistique au sein du ministère du Travail* », dans *Les politiques… Op. cit.*, p. 89-102.
11. *Annuaire du ministère du Travail*, 1922.
12. *Bulletin du ministère du Travail* de 1932 (octobre-décembre) et 1933 (janvier-mars et avril-juin).
13. Gabrielle Letellier, *Enquête sur le chômage en France 1930-1936*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1938.
14. Bénédicte Reynaud, Nicolas Baverez et Robert Salais, *L'invention du chômage : histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, 1986.

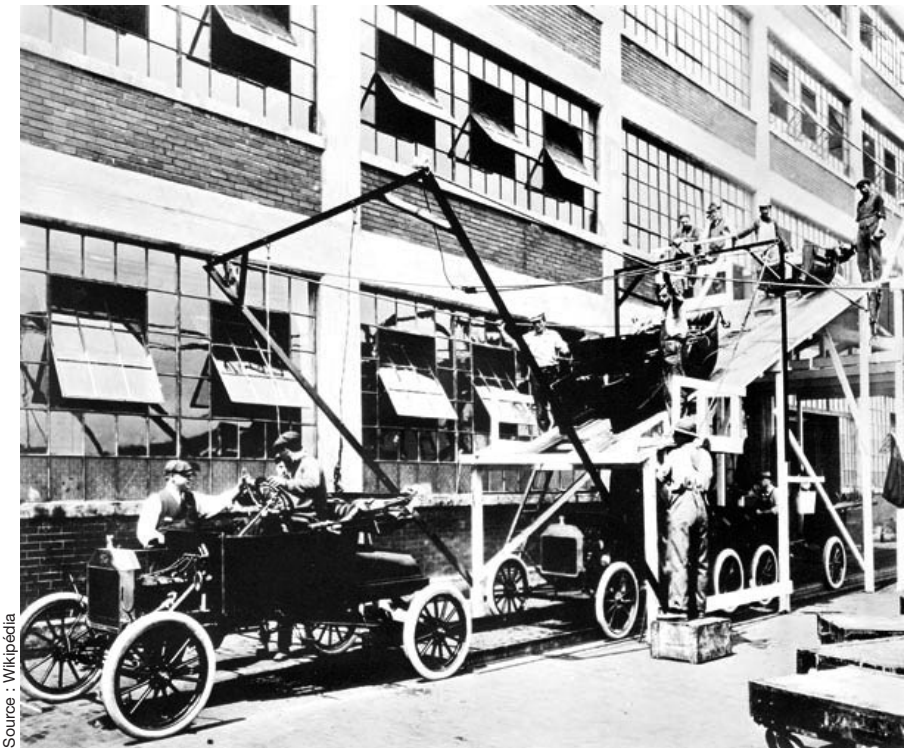

Source : Wikipédia

Chaîne de montage dans les usines Ford aux Etats-Unis en 1913

des effectifs, établie par les inspecteurs du travail et par les ingénieurs des mines, constitue un changement majeur.

Cette statistique provient d'une enquête auprès des établissements occupant plus de 100 personnes. Elle indique les effectifs du mois de l'année enquêtée et du même mois l'année précédente ainsi que le nombre d'heures de travail pratiquées, ce qui permet de mesurer le chômage partiel. Le taux de réponse est de 43,5 % pour l'ensemble des établissements. L'enquête couvre les secteurs pris en charge par l'inspection et les ingénieurs des mines ce qui exclut la pêche, l'agriculture, les chemins de fer, les services publics et militaires, les professions libérales et les domestiques. Comme l'indique le bulletin, si l'enquête ne peut servir à déduire un chômage complet – toutes les catégories professionnelles et tous les mouvements de main-d'œuvre ne sont pas pris en compte – on peut parler « des statistiques de l'emploiement ». Ces données « permettent de mesurer, non pas le chômage, mais la diminution de l'activité des établissements enquêtés, dans la mesure où cette diminution est fonction de la diminution des effectifs »[15]. Les statistiques obtenues sont d'abord présentées à un niveau national (variation des effectifs pour chaque mois) puis par catégorie professionnelle.

L'enquête succède à une première circulaire du 17 novembre 1930 qui demandait aux inspecteurs du travail d'être attentifs à l'évolution du chômage et de l'activité économique dans leur circonscription. Cette requête s'accompagne d'une critique des statistiques existantes.

Une nouvelle circulaire envoyée le 30 décembre 1930 aux inspecteurs et aux ingénieurs des mines leur demande de recueillir auprès des chefs d'établissements des informations sur leurs « effectifs et sur les heures de marche » au premier jour ouvrable de chaque mois. Elle attire leur attention sur l'absence de statistiques sur le chômage partiel qui « se développe et [qui] est même recommandée aux administrations et aux organisations patronales ». Il est conseillé de confronter les chiffres récoltés à ceux du même mois de l'année précédente pour éviter les variations saisonnières. Cette tentative de neutraliser les effets de contexte ne se retrouve pas dans les autres séries. La circulaire contient aussi un bref argumentaire à donner aux chefs d'établissement, qui souligne la nécessité pour le gouvernement de disposer de ces informations dans une période de ralentissement économique. L'enquête est donc justifiée en premier lieu par la situation économique et par l'absence de statistique fiable. Elle correspond aux premières manifestations de la crise de 1929.

L'évolution de l'usage de cette enquête, dans les années 1930 et au-delà, est représentative de ces avancées. Créée essentiellement pour mesurer le chômage partiel, elle sert aussi à mesurer l'évolution du temps de travail des établissements en 1936. On constate une déconnexion entre les statistiques du chômage et leur niveau local ou les institutions qui en sont la source. D'une perspective locale et hétéronome, les statistiques du chômage s'affirment comme des réalités nationales que l'on peut relier à d'autres séries statistiques économiques.

Ces évolutions sont interrompues par la guerre. Les statistiques du travail sont absorbées par les rouages de la collaboration d'État. Leur élaboration bénéficie alors de moyens humains, budgétaires et réglementaires sans précédent qui conduisent à un changement d'échelle radical. Les modes de collecte (technique du peignage par entreprise pour le service du travail obligatoire par exemple) et de traitement de l'information (mécanographie, décentralisation des services collecteurs) incitent à parler d'inflation statistique et de boulimie de données provenant des administrations héritées de l'avant-guerre ou créées par le régime. Les statistiques ne sont plus seulement informatives. Elles peuvent être mises au service de pratiques liberticides et ne sont pas largement diffusées. La période de Vichy constitue ainsi une rupture incontestable. Le changement d'échelle de la statistique publique qu'elle provoque est conservé à la Libération.

15. *Bulletin du ministère du Travail*, janvier-mars 1933.

En mars 1944, les auteurs du programme du Conseil national de la Résistance s'engagent à reconstituer une démocratie économique et sociale sur de nouvelles bases. Ils invitent à s'appuyer sur de nouveaux outils pour éclairer l'action et à reconstruire avec des statistiques.

Le consensus survit à la rupture de mai 1947. Peu de directions ministérielles symbolisent autant ce consensus que le ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Il se dote d'un service de statistiques dont la caution scientifique est fournie par le nouvel Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) créé en 1946. Ses enquêtes se développement et s'affinent. Leurs résultats et les informations quantitatives produites ou centralisées par le ministère sont diffusés dans la nouvelle *Revue française du Travail* (RFT).

La nouvelle donne de la Reconstruction : l'autonomisation de la fonction statistique

Après la Libération, les autorités politiques - Paul Bacon, ministre du Travail (MRP) en particulier - réclament des données quantifiées[16]. L'encadrement de l'activité économique et sociale, la réglementation des salaires jusqu'en 1951, la mise en place de la planification économique et la création de la Sécurité sociale qui confirme l'augmentation du poids du salaire indirect, exigent des connaissances précises.

Le ministère du Travail s'équipe d'un Service central de statistiques qui va développer les enquêtes sur l'activité de la main-d'œuvre effectuées depuis les années 1930 et mettre au point l'enquête dite ACEMO (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre). L'Insee et le ministère coopèrent pour assurer la reconversion de l'ancien système de perception et de traitement des informations sur le travail et mettre en place une organisation plus efficace. Le chef du service statistique du ministère est choisi parmi les cadres de l'Insee.

La création de la RFT permet de présenter l'enquête et ses résultats par le détail, en soulignant ses imperfections et ses progrès. Comme le précise André Aboughanem, chef du service statistique en 1951, « les systèmes de statistiques sont rationalisés en France plus rapidement qu'ailleurs » pour permettre à l'État d'accentuer ses interventions[17].

À la Libération, l'impératif de la productivité exige d'améliorer les connaissances des ressources disponibles. Le fait que la reconstruction doive être chiffrée suscite un large consensus. Par ailleurs, l'expérience acquise au début des années quarante démontre l'efficacité des moyens mécanographiques pour établir des statistiques. Confronté à une forte demande de chiffres pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, le ministère du Travail innove doublement : en confiant à un service la charge de fournir des statistiques régulières et en créant une revue pour les diffuser.

L'implantation d'un service statistique au ministère est favorisée par la délimitation de son domaine d'intervention après la formation du ministère de la Santé publique et de la population en 1945. À partir de cette date, le ministère du Travail s'organise autour des deux pôles essentiels qui sont le travail et l'assurance sociale.

Le service de statistiques est chargé des informations quantifiées, du développement des études sur la main-d'œuvre et les salaires, de la coordination des méthodes statistiques et de l'analyse des résultats des investigations couvertes par le ministère. Il dispose d'un atelier de chiffrement et de perforation équipé en grosses machines. Ses enquêtes sont exploitées par le service mécanographique du ministère qui consacre les deux tiers de son personnel à l'enquête ACEMO. Ces traits font du service central de statistiques, devenu division en 1948[18], une exception dans les administrations centrales de la période[19]. La structure résiste même aux importantes restrictions budgétaires introduites à partir de la fin de 1946 puisque ses effectifs restent stables (32 agents) jusqu'aux années 1950.

Toute cette activité est présentée en détails par la revue du ministère diffusée à partir de 1946[20].

La *Revue française du Travail* : une revue scientifique pour le ministère

La volonté d'afficher un consensus sur les questions du travail apparaît dans le comité consultatif de la RFT qui réunit des personnalités de différents horizons (syndicalistes, haut fonctionnaires, professeurs d'université). La place qu'elle accorde aux statistiques, la régularité de sa publication mensuelle pendant ses quatre années, la composition de son comité consultatif, qui montre la diversité de la demande, en font un pivot du consensus autour de la nécessité de développer et de diffuser l'information sociale. La RFT informe sur les orientations du ministère et diffuse les statistiques disponibles sur le travail, la main-d'œuvre et la Sécurité sociale. Cette ambitieuse publication résiste mal aux restrictions budgétaires des « commissions de la hache et de la guillotine » des années 1950[21]. Cependant, par les détails qu'elle

16. Entretiens de 2005 avec Raymond Lévy-Bruhl, (1922-2008) inspecteur général honoraire de l'Insee, qui présente Paul Bacon comme « un ministre qui s'intéresse à la statistique ». Raymond Lévy-Bruhl donne une impulsion décisive aux statistiques du travail comme directeur du service, puis de la division chargée des statistiques au sein du ministère entre 1951 et 1961.
17. André Aboughanem, « L'organisation et le développement des statistiques sociales en France », *RFT,* n° 7-8-9, juillet août septembre 1951, p. 406-436.
18. Raymond Lévy-Bruhl, « Souvenirs de la période 1945-1960 », dans Joëlle Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique,* Tome 1/ *Contributions*, Insee - Economica, 1987 réédition, p. 559-564.
19. Insee, *50 ans d'Insee ou la conquête du chiffre*, Paris, Insee 1996.
20. Premier numéro de la RFT : 1er avril 1946. Revue publiée par les PUF.
21. Raymond Lévy-Bruhl, « Souvenirs ... », dans J. Affichard, *Op. cit.* : « Cette période fut dure sur le plan budgétaire. Entre 1946 et 1950, les commissions administratives ou parlementaires, appelées « commissions de la hache », ou « de la guillotine », eurent pour rôle de « sabrer » les dépenses et en particulier de diminuer le nombre de fonctionnaires », p. 560.

fournit et par leur caractère systématique, la RFT permet notamment de suivre pas à pas les premiers temps de l'enquête ACEMO.

Une enquête fétiche : l'enquête ACEMO

Au lendemain de la guerre, les objectifs de l'enquête sont ambitieux puisque la main-d'œuvre n'est pas stabilisée et qu'une grande partie des usines est à reconstruire. En dépit de ces difficultés, la mise en route est rapide. Dès 1950, l'échantillon est stabilisé et les inspecteurs du travail sont déchargés de toute fonction d'enquête en 1951.

L'enquête doit compléter les données, disponibles sur la répartition des actifs selon les groupes d'activités issues de l'enquête sur l'activité économique du ministère du Travail, des recensements et des travaux du Commissariat général au Plan (CGP). Les effectifs calculés par le CGP sont plus élevés que ceux du ministère du Travail, et apparaissent surestimés. Le Plan utilise son propre tableau de répartition de la main-d'œuvre suivant les diverses activités professionnelles. Le ministère, lui, se base sur les groupes d'activité de la SGF de 1936. Ces différences entraînent des écarts importants qui sont accentués par le choix de bases distinctes.

L'enquête ACEMO comporte un noyau permanent et une partie mobile qui introduit des questions distinctes chaque trimestre. Le noyau permanent est établi autour de trois questions :

– durée hebdomadaire du travail ;

– effectifs inscrits ;

– taux de salaires horaire des ouvriers payés au temps (heures supplémentaires et primes exclues).

Ce cadre est assez souple pour pouvoir prendre en compte les changements de la conjoncture ou de la législation. Les thèmes retenus dans la partie mobile sont choisis en accord avec l'Insee. Ils peuvent être « inspirés par le ministre », mais non pas imposés, car la position du service de statistique à l'égard des deux directions du ministère du Travail garantit son indépendance[22]. Cette indépendance est consolidée par la position statutaire du chef du service, hiérarchiquement rattaché à l'Insee et non au ministre.

Le service est également autonome vis-à-vis de l'Insee puisque l'Institut ne centralise pas les données. Cette autonomie lui permet de répondre à des « préoccupations statistiques de moyen terme » et de laisser au second plan les « préoccupations politiques du moment » lorsqu'il établit ses questionnaires. Le questionnaire tient en une seule page recto-verso et les questions sont extrêmement simples. L'exploitation de l'enquête et la diffusion des résultats prennent deux mois, puis sept semaines après 1951, ce qui est exceptionnel. Cette organisation vise à limiter les contentieux et à effectuer des redressements rapides[23].

L'enquête permet d'établir des indices d'évolution des effectifs salariés par classe d'effectifs des établissements et par secteur d'activité. Elle fournit aussi un indice de la durée hebdomadaire moyenne du travail. Pour la connaissance des salaires, elle indique le taux de salaire horaire moyen par sexe et par niveau de qualification dans chaque secteur et dans chaque zone d'abattement des salaires. Elle permet en outre de suivre l'évolution des écarts entre les salaires masculins et féminins et selon les qualifications.

Malgré les difficultés spécifiques concernant les définitions de la notion de salaire, de chômage ou de durée du travail, la régularité de l'enquête en fait tout l'intérêt. Ses résultats sont présentés dans la RFT à partir d'avril 1946 et ils sont attendus. Cependant, en 1950, alors que l'enquête acquiert les caractères d'une enquête statistique moderne, la RFT qui la diffusait n'est plus publiée. Les aléas qui ont affecté la diffusion de la RFT témoignent à la fois de la fragilité de l'institution qui en est responsable et de celle de la demande à laquelle elle pense répondre.

Néanmoins, l'enquête ACEMO intéresse un large public. La commission de la main-d'œuvre du CGP est l'un de ses premiers « clients » puisqu'elle souhaite définir « les conditions d'une reprise économique où l'utilisation à plein des richesses en hommes et en ressources naturelles permettent d'élever sensiblement le niveau de vie de la population »[24]. La coopération entre le service statistique du ministère et le Plan est renforcée par Jean Fourastié, président de la commission de la main-d'œuvre des IIe et IIIe Plans[25]. Elle est confirmée par Jacques Delors, président de la Commission sociale du Plan, qui s'intéresse aux salaires au rendement.

À partir de la formation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), les demandes d'informations sur les salaires viennent autant d'organismes officiels que des entreprises privées. Comme chef du Service de statistique du ministère, Raymond Lévy-Bruhl assiste à de nombreuses réunions à Luxembourg au cours desquelles ses collègues statisticiens et les représentants des patronats et des syndicats nationaux cherchent à uniformiser les informations disponibles. Ces réunions conduisent à établir un questionnaire spécifique sur les salaires versés par les grandes entreprises pour la Haute Autorité de la Ceca.

L'équipe du Service des Études Économiques et Financières (Seef) rattachée au Trésor s'intéresse aussi aux résultats de l'enquête. Elle oriente les questions annexes vers l'évaluation des répercussions des évolutions du Smig. De nouvelles structures de recherches comme l'Institut des sciences sociales du travail par

22. Entretiens avec Raymond Lévy-Bruhl.
23. *Ibid*.
24. « Rapport de la commission de la main-d'œuvre du Commissariat général au Plan de modernisation et d'équipement », *RFT,* n° 10, janvier 1947, p. 33-53.
25. Centre des archives économiques et financières (Caef) Savigny-le-Temple (77), H 1950 Direction générale de l'Insee. Travaux de la commission de la main-d'œuvre. Plan de modernisation et d'équipement, décembre 1955.

exemple sont aussi des utilisatrices de ces résultats[26].

Une réponse efficace ?

Les résultats de l'enquête ACEMO publiés dans la RFT sont détaillés. Les choix opérés pour élaborer les questionnaires et définir les échantillons sont explicités et justifiés. André Aboughanem, chef adjoint de la division statistique jusqu'en 1951, signe plusieurs articles pour éclairer l'enquête et rappeler les progrès qui restent à accomplir[27].

Un changement important est introduit dans l'organisation des enquêtes en 1951. À la faveur d'une « grève opportune » des inspecteurs du travail, ceux-ci sont déchargés de l'enquête[28]. Ce changement facilite les relations entre les statisticiens et les chefs d'entreprises interrogés[29]. Il correspond également à une amélioration de la fiabilité et de la représentativité de l'échantillon des entreprises qui sont désormais toutes sélectionnées dans le fichier des établissements de l'Insee.

Au début de 1951, l'enquête concerne la totalité des établissements de plus de 50 salariés, 25 à 30 % des établissements de 20 à 50 salariés et moins de 5 % des établissements de 5 à 10 salariés. Le « déchet observé » correspond environ à 30 % des questionnaires. Le taux de réponse est beaucoup plus élevé pour les établissements de plus de 50 salariés (90 à 95 %) que pour ceux de moins de 20 salariés (40 %). L'absence d'obligation statistique avant 1952 défavorise donc la représentation des petites et moyennes entreprises.

À partir de 1952, l'échantillon de l'enquête ACEMO se stabilise autour de 29 000 établissements de plus de 10 salariés, occupant environ 4 millions de personnes. Il inclut les houillères, la RATP, la SNCF, GDF et EDF et représente approximativement 72 % des effectifs du personnel travaillant dans les entreprises de plus de 10 salariés qui relèvent des secteurs considérés[30]. C'est la fin de la période de rodage de l'enquête.

Au tournant des années 1950, le ministère du Travail a acquis une fonction statistique propre. Comme l'Insee, il cherche à diffuser ses statistiques et crée pour cela une revue spécialisée. La rupture avec l'avant-guerre tient à la spécialisation de la fonction de collecte de la statistique, à la nationalisation du champ de l'observation et à l'approfondissement des études qui sont systématiquement mises en relation avec d'autres indices. La loi sur le secret statistique votée en 1951 couronne l'édifice. ■

26. Centre des archives contemporaines (CAC) Fontainebleau (77), 19760131 Institut des sciences sociales du travail. Question de l'enseignement et du programme, réunion du comité de direction du 10 octobre 1957.
27. André Aboughanem, « La masse des salaires distribués en 1947 », *RFT*, n° 10-11, octobre novembre 1948, p. 464-558 ; « Les statistiques du chômage en France », *RFT*, n° 12, décembre 1948, p. 561-654.
28. Entretiens avec Raymond Lévy-Bruhl.
29. Les questionnaires et formulaires d'enquêtes sont conservés au CAC de Fontainebleau. Ils sont classés par département et par secteur.
30. « Statistiques. L'enquête trimestrielle ACEMO », *RFT*, n° 3-4, 1953, p. 76-108.

Une histoire des mesures des usages de drogues

✐ *François Beck**

Mesurer l'ampleur de l'usage de drogues à l'échelle d'une nation n'est pas une tâche aisée. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, les éléments de quantification, construits dans une logique d'action, mesuraient autant l'activité des services sanitaires ou répressifs que les usages de drogue. Puis les enquêtes en population générale ont éclairé ce domaine. La question des drogues dans ces enquêtes est ainsi passée en deux décennies d'un statut de thème incongru ou inconcevable à un statut de question de société incontournable. Trois périodes se dessinent, correspondant à chaque fois à des inflexions dans la manière d'envisager le monde des drogues. Une vision « morale » a été abandonnée au profit d'une approche sanitaire puis sociologique. D'un dispositif cherchant à quantifier l'usage de drogue on est progressivement passé à un système visant principalement à isoler et quantifier les usages problématiques de substances psychoactives, incluant explicitement l'alcool, le tabac et les médicaments psychotropes.

Le lien entre les représentations des usages de drogues et la façon de quantifier les indicateurs relatifs à ces comportements offre, sur une période assez courte et récente, un excellent matériel pour étudier l'incidence des évolutions sociétales sur la façon de concevoir les outils de mesure et réciproquement.

Mesurer l'ampleur des usages de drogues à l'échelle d'une nation n'est pas une tâche aisée. À la fin des années 1970, les membres de la *Mission d'étude sur l'ensemble des problèmes de la drogue* mettaient ainsi d'emblée en garde le lecteur sur *le caractère changeant d'un phénomène impossible à cerner statistiquement rendant hasardeuse toute tentative pour dresser un tableau de l'usage actuel des drogues en France* (Pelletier, 1978). Le décor, instable voire improbable, était ainsi planté. Dans ce contexte, où l'opportunité de mener des enquêtes en population générale sur ce thème n'allait pas de soi, l'absence de quantification laissait la part belle aux visions les plus catastrophistes et contribuait à entraver des approches novatrices du point de vue des politiques publiques (réduction des risques[1]), mais aussi du point de vue de l'évolution de la conception de ce qu'est « la toxicomanie » et de ce qu'est une « drogue » (élargissement du champ des drogues à l'alcool et au tabac). Pour n'en donner qu'un exemple caricatural, sur ce graphique paru dans un article de la revue *Valeurs Actuelles* en mai 1998, l'évolution du nombre de décès par surdose survenus en Espagne entre 1983 et 1997 est directement et ostensiblement imputée à l'évolution de la législation sur le cannabis, alors que l'événement majeur survenu au début des années 1990 est occulté, à savoir la mise en place d'une politique de réduction des risques offrant de meilleures conditions de vie aux usagers de drogues par voie intraveineuse, reconnue depuis comme ayant largement contribué à la baisse observée à partir de 1992. En effet, une diminution du nombre de surdoses avait été constatée dans tous les pays d'Europe à cette époque malgré les différences de législation, mais toujours en lien avec les avancées sanitaires consécutives à l'installation de programmes de réduction des risques (Bergeron, 2004).

Disposer d'enquêtes en population générale fiables était une réponse nécessaire au besoin de quantifier les

* CESAMES, Centre de recherche Psychotropes, Santé mentale, Société (CNRS UMR 8136 Inserm U611, Université René Descartes Paris V).

1. Ses objectifs sont de stabiliser la consommation de drogues illicites, de diminuer la pratique de l'injection et de favoriser le suivi médical et l'insertion sociale des usagers. La prise en charge de la toxicomanie dans un cadre de réduction des risques et la substitution sont rapidement devenues des mesures essentielles, indispensables en particulier pour stabiliser les personnes séropositives et leur permettre de bénéficier des soins médicaux requis par le déficit immunitaire.

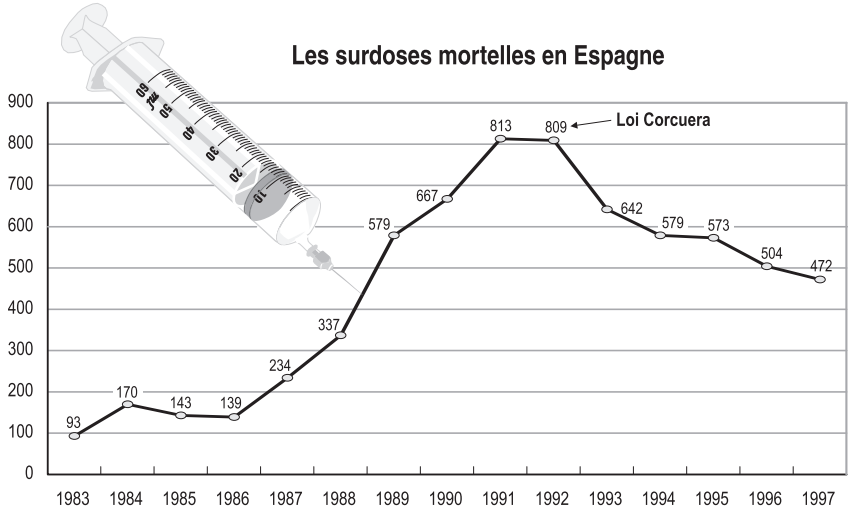

Un climat d'overdose

Figure 1 — Nombre d'interpellations pour usage simple ou usage-revente, pour le cannabis et les autres stupéfiants, 1980-2001

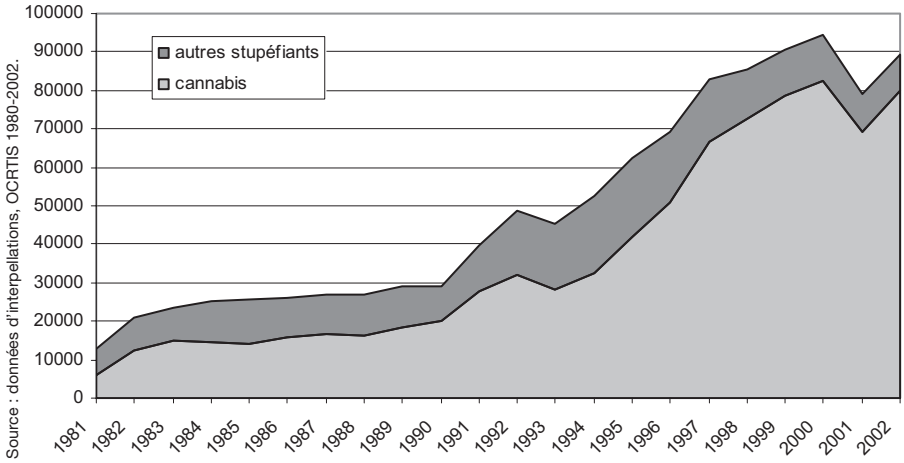

usages de drogues, mais cette mise en place ne s'est pas faite sans heurts. Les difficultés rencontrées reposent à la fois sur des contraintes techniques et sur l'évolution des paradigmes qui gouvernent la façon de « penser les drogues » au cours des quatre dernières décennies (Beck, 2006).

L'arsenal à disposition du sociologue des addictions

Il existe quatre grandes formes d'enquêtes pour étudier ce sujet sensible :

– l'exploitation de registres, de statistiques administratives ;

– l'enquête *ad hoc* auprès des usagers de drogues (approche ethnographique) ;

– celle menée de façon *ad hoc* auprès de populations-cibles dont on soupçonne un usage de drogues particulier (par exemple, les enquêtes menées en milieu festif, en prison, aux urgences…) ;

– et enfin les enquêtes en population générale auprès d'adolescents ou d'adultes.

Les défauts des statistiques administratives sont bien connus : elles reflètent avant tout l'activité des services sanitaires ou répressifs, ce qui ne reflète que partiellement le phénomène sur lequel ils sont censés intervenir. Elles sont en quelque sorte le produit d'une construction professionnelle. Les recherches basées sur ces statistiques ne mesurent ainsi que les comportements définis par l'institution productrice des données, et sont en cela victimes du « syndrome du réverbère »[2] illustrant ainsi la tendance à n'observer que ce qui est le plus visible du point de vue de l'activité des services. Par exemple, si une consigne indique de ne plus prendre en compte tel ou tel type d'usagers, ceux-ci sortent des statistiques.

Les données sanitaires concernent ainsi des situations sanitaires et sociales, voire des pathologies, qui font souvent suite à des usages prolongés et intenses et sont recueillies de manière spécifique (certificats de décès, fichiers hospitaliers). De même, les données policières obéissent à une logique propre, le nombre d'interpellations pour usage dépendant fortement des circulaires et des directives. Ces statistiques peuvent vite devenir des caricatures des phénomènes à observer. L'examen des statistiques policières montre par exemple que le nombre d'interpellations pour usage simple et usage-revente de cannabis a régulièrement augmenté au cours des années quatre-vingt, cette tendance s'accélérant lors de la décennie suivante, avec un « creux », en 2001 (cf. Figure 1). Celui-ci est une conséquence directe d'un « biais d'activité » : de l'aveu des instances policières elles-mêmes, la baisse des interpellations enregistrée cette année-là résulte d'une diminution de l'activité des forces de l'ordre. Cette baisse d'activité faisait suite à une relative démobilisation de leur part en l'absence de directives claires en matière de lutte contre l'usage de stupéfiants. Inversement, la hausse de 2002 serait un effet de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure de l'été 2002 qui clarifiait les objectifs de cette lutte (OCRTIS, 2004).

Plus généralement, dans son expertise du système d'information statistique sur les consommations de drogues, René Padieu (1994) parle à ce propos d'« effet de sélection des statistiques de clientèles », en invitant l'analyste et le lecteur à éviter le glissement de la « toxicomanie traitée » à la « toxicomanie effective ». Howard Becker (1963) a pour sa part poussé assez loin la critique dans *Outsiders*, en montrant par exemple le danger pour le statisticien de s'abriter derrière des catégories administratives, imposées *a priori*, si celles-ci sont de piètres reflets de la réalité (comptage d'individus interpellés parmi lesquels certains étaient juste présents sur le lieu du délit). Dans cet objectif, la nécessité de mener des enquêtes en population générale sur les usages de drogues a ainsi fait en France l'objet d'un consensus au milieu des années 1990 (Padieu, 1994 ; Henrion, 1995).

Il est instructif de resituer cette initiative par rapport à l'évolution des représentations des usages de drogues en France dans les dernières décennies.

2. ainsi dénommé en référence à une histoire plaisante parfois évoquée à propos des statistiques : « Un personnage semble chercher avec angoisse un objet au pied d'un réverbère ; un second l'interroge sur ce qu'il a perdu ; c'est la clef de son appartement ; après de vaines recherches à deux, le second lui demande s'il est sûr d'avoir perdu sa clef à cet endroit ; le personnage lui répond que non, mais qu'il cherche là, car c'est le seul endroit où on y voit clair… »

Les années 1970-80 : un cadre moralisateur peu propice aux enquêtes

Dans les années soixante-dix, alors même que le cadre législatif actuel sur la répression du trafic et de l'usage de stupéfiants était mis en place, de telles enquêtes n'existaient pas. Les acteurs des champs sanitaires, répressifs et politiques s'accordaient même pour estimer qu'elles n'étaient ni possibles, ni souhaitables. Quantifier n'apparaissait pas vraiment nécessaire dans un contexte où l'éradication des usages de drogues était l'objectif avoué des pouvoirs publics. En atteste par exemple cette phrase issue d'une circulaire du ministère de la Santé publique relative au rôle de la santé scolaire dans la lutte contre la toxicomanie datée du 15 janvier 1970 : *On ne peut ignorer l'existence de quelques cas isolés de toxicomanie chez les élèves, cas entraînant, ou pouvant faire craindre, une contamination à l'intérieur de la collectivité scolaire*. Cette crainte de la contagion suffisait ainsi à faire de l'usage des drogues un fléau social quelle qu'en fut l'ampleur réelle. Pourtant la nécessité de disposer d'indicateurs de mesure de l'ampleur du phénomène était manifeste, comme en témoignent ces passages relevés du compte-rendu de la séance du 24 octobre 1969 à l'Assemblée nationale : *La découverte de plusieurs affaires de drogues a brusquement fait apparaître, à l'opinion publique, l'ampleur du problème. En réalité, depuis plusieurs années, on a pu observer l'inquiétante progression de la consommation de stupéfiants chez les jeunes. Cette consommation s'orientait dans trois catégories de toxiques : la marijuana, dont l'utilisation s'est considérablement étendue, les hallucinogènes (dont le LSD qui a beaucoup fait parler de lui alors qu'il était en fait peu diffusé) et certains médicaments détournés de leur mission originelle*[3].

Il était ici fait allusion aux décès par surdose, largement médiatisés, de plusieurs jeunes survenus au cours de l'été 1969 qui à eux seuls ont suffi à justifier alors le fait qu'*aujourd'hui, le problème de la drogue se pose avec une ampleur sans cesse accrue et tend à devenir un fléau national* ; la raison de cette préoccupation grandissante était explicitée quelques lignes plus loin : *ce problème prend une acuité nouvelle à la suite de la recrudescence des ravages causés au sein de la jeunesse et dont la presse s'est fait l'écho ces derniers temps*. Du point de vue des acteurs politiques, c'est la presse qui, rendant compte de l'étendue du phénomène, durcissait une représentation alarmante de la diffusion des pratiques d'usage. Il n'est dès lors pas vraiment question d'enquêter au sens statistique du terme, l'appellation étant d'ailleurs réservée aux investigations policières.

Souce : Wikipédia

Erythroxylon coca, la cocaïne est extraite de ses feuilles

Or, à la lecture de ces travaux parlementaires, la situation se révélait, en termes quantitatifs, loin d'être dramatique : *En marge des drames récents, dont nous avons accidentellement connaissance, on entrevoit la profondeur et l'accélération du mal. En fait, les affaires de drogues sont quatre fois plus nombreuses qu'en 1965 […] : pour 100 drogués dans la population totale voici quatre ans, il y a aujourd'hui 120 drogués parmi les jeunes de moins de vingt et un ans dont 36 de moins de dix-huit ans. Cette progression constitue pour la nation toute entière une menace très grave […]*. Si le propos s'avérait relativement confus, il en ressortait que les usagers de drogues vus par les services répressifs ne se comptaient finalement que par dizaines au début des années soixante-dix, ces faibles effectifs étant de fait susceptibles de générer de fortes hausses, comme à la naissance de tout phénomène social. Il n'est pas inintéressant de noter que certains députés pointent déjà à cette époque les limites des statistiques disponibles : *les policiers arrêtent encore essentiellement des beatniks ou des hippies, facilement repérables […], et voient donc un éventail assez restreint de drogués, de même les médecins ne traitent-ils que des intoxiqués parvenus à un stade avancé. Le développement de la consommation de certains toxiques chez des jeunes, parfois des très jeunes, dans des classes de lycée ou dans des lieux fort éloignés de Paris leur échappe encore presque totalement. Cela explique les importantes divergences statistiques […]. Y a-t-il seulement de 3 000 à 6 000 drogués, comme le laissent entendre les services de police ? Sont-ils au contraire plusieurs dizaines de milliers ? La question demeure encore sans réponse, d'autant plus que la définition même du drogué reste à établir.*[4]

Claude Marcus, député de l'Union des démocrates pour la République, pose en fait ici deux questions de méthode : la première sur la capacité des statistiques policières et sanitaires à rendre compte du phénomène d'usage de drogues dans son ensemble et dans sa diversité ; la seconde à propos de la définition même de cet usage, ou plutôt de l'usager. Jacques Barrot, député de l'Union centriste, reprend, dans une veine assez proche : *En février 1968, M. le ministre de l'Intérieur […] indiquait que les intoxiqués étaient au maximum un millier ; mais on relevait déjà parmi eux neuf étudiants et deux lycéens. […] Le malheur veut que les statistiques exactes fassent défaut en la matière, que l'exploitation statistique des cas recensés n'ait pas encore été entreprise afin*

3. Questions orales avec débat de l'Assemblée nationale, séance du 24 octobre 1969, J.O. du 25 octobre 1969, p. 2931.
4. *ibid*., p. 2933.

de mieux connaître la dimension du phénomène. Cette lacune ne l'empêche toutefois pas de conclure que si *il y a quelques années il aurait été ridicule de parler d'un fléau social à propos de l'abus de stupéfiants ou de tout ce qu'on qualifie aujourd'hui de drogue. […] Nous sommes très près du fléau social en ce qui concerne les toxicomanies.* Au final, la prise de conscience du phénomène d'usage de drogues à la fin des années 1960 apparaît reposer sur des statistiques à la fois anecdotiques (deux lycéens et neuf étudiants au niveau national) et bien fragiles.

Source : Michel Foucault

Surveiller et punir de Michel Foucault

Les premières enquêtes sur un « fléau social »

Les sociologues qui se sont penchés sur les usages de drogues au cours des années soixante-dix et quatre-vingt reconnaissaient eux aussi la difficulté d'en fournir une mesure fiable (Mauger, 1984). Pourtant, nombreux furent les acteurs qui proposaient un point de vue laissant clairement entendre le contraire, comme par exemple la sociologue Evelyne Sullérot dans la préface d'une étude de 1983 sur les usages de drogues des lycéens parisiens (Leselbaum *et al*., 1985). Celle-ci déclarait : *Il faut en être persuadé, l'augmentation constante de la consommation de drogues par les adolescents et les jeunes doit être considérée comme une catastrophe nationale*. Cette étude ne permettait pourtant pas encore de mesurer de tendance, dans la mesure où c'était la première de ce genre menée en France. Un tel exemple serait anecdotique si cette phrase n'avait été abondamment reprise à l'époque, et mise en exergue dans des ouvrages destinés au grand public, non comme un point de vue sur l'étude, mais comme le résultat principal de l'étude : ainsi c'est le commentaire, plus frappant mais dénué de fondement, qui s'est finalement substitué aux chiffres de l'étude pour les besoins de la communication.

Aucune véritable enquête en population générale n'était donc disponible avant les années quatre-vingt, hormis quelques sondages d'opinion. Il s'avérait alors inconcevable de briser le tabou en interrogeant la population sur ses pratiques d'usage de drogues. La première enquête représentative auprès de la population posant la question de l'usage de drogue en France est un sondage Louis Harris/Le Parisien mené en octobre 1986 avec la question : *Vous est-il déjà arrivé de prendre de la drogue* ? Il est utile de s'attarder sur la sémantique de cette question. Une telle formulation est révélatrice : il s'agit bien ici de *la* drogue (implicitement illicite) en général, et aucune distinction n'est envisagée, en termes de comportement d'usage, entre expérimentation, usage occasionnel ou usager régulier. L'analyse qui est faite des réponses à la question sur la présence d'usagers dans l'entourage révèle une certaine conception moralisatrice de l'usage des drogues tout en illustrant bien le glissement qui peut s'opérer entre une donnée statistique et son interprétation : d'après l'enquête, 47 % des 15-34 ans déclarent connaître, dans leur entourage, des personnes qui prennent ou ont pris de la drogue par le passé, ce qui suscitait le commentaire suivant dans le même article : *Les jeunes n'ont pas tous touché à la drogue mais ils la côtoient quasi quotidiennement. Elle est autour d'eux, dans la rue, à l'école ou sur son chemin* […]. *Manifestement, elle est partout. Omniprésente. Banalisée. Les chiffres sont éloquents : près d'un enfant de 15-17 ans sur deux côtoie des toxicomanes* […] *Bien maigrichonnes, les saisies des services de police face à la montagne de drogues en tous genres que représente ce constat.* Cette mise en scène entraîne le lecteur dans un scénario catastrophe : connaître un usager ou un ancien usager, voire quelqu'un qui n'en aurait pris qu'une seule fois au cours de sa vie, c'est *côtoyer quasi quotidiennement* des *toxicomanes.* Par ailleurs, pour faire bonne mesure, on cible les résultats sur les plus jeunes, alors que l'enquête ne donnait des informations que pour une tranche d'âge plus large. La question de la consommation de drogues telle qu'elle se posait dans les années quatre-vingt apparaissait ainsi fortement inscrite dans un paradigme moralisateur prônant l'abstinence totale.

De même qu'il n'y a pas de distinction entre les usagers, le « drogué » est ici défini par le fait d'avoir déjà consommé un produit illicite, ne serait-ce qu'une fois au cours de sa vie. Une telle définition traduit incidemment cet idéal normatif d'abstinence totale des drogues. Les résultats des premières enquêtes en population générale ont donc essentiellement servi à nourrir un discours dénonçant un certain déclin moral de la société. L'usage de drogue était envisagé sous le seul angle d'un problème à résoudre, avec une perspective politique héritée du modèle hygiéniste et centrée autour de l'abstinence comme idéal normatif et de la désintoxication comme seule perspective acceptable pour les usagers. Cette situation apparaissait relativement singulière par rapport à des pays tels que la Grande-Bretagne, la Suisse ou les Pays-Bas qui étaient déjà engagés dans des politiques sanitaires pragmatiques posant les problèmes en termes de réduction des risques. Il est d'ailleurs frappant de constater que ces pays ont développé bien avant la France des systèmes d'enquêtes en population générale auprès des adultes ou des adolescents.

Les années 1990 : une médicalisation de la question des drogues

À partir des années quatre-vingt, la santé publique sera le vecteur qui permettra d'introduire progressivement la question des usages de drogues illicites dans quelques enquêtes locales en milieu scolaire. Dès le début des années quatre-vingt-dix, deux facteurs vont donner leur élan aux premières grandes enquêtes nationales : d'abord les contradictions patentes entre les statistiques d'activité répressive et de recours aux soins ; ensuite et surtout, la mobilisation contre l'épidémie de sida. Les instruments d'observation existant avant les années quatre-vingt-dix, construits dans une logique de mesure de l'activité des services sanitaires et répressifs, mettaient parfois au jour des niveaux radicalement différents et des tendances contradictoires. Les statistiques répressives illustraient par exemple, par le biais des données d'interpellations, une prédominance du cannabis, tandis que celles issues du système de recours au soin présentaient une population majoritairement composée d'usagers d'héroïne. Dans le même temps, les acteurs de terrain évoquaient quant à eux de nouveaux usages de cocaïne ou de drogues de synthèses telles que les amphétamines ou, plus tard, l'ecstasy, dont les adeptes n'étaient pas encore connus des différentes institutions en charge des usagers de drogues.

La découverte du virus du sida a pour sa part eu comme conséquence le développement rapide de programmes locaux et expérimentaux d'échange de seringues ou de distribution contrôlée d'héroïne en Angleterre, en Suisse ou aux Pays-Bas, au point d'inspirer en France quelques-uns des professionnels de santé investis dans les soins dispensés aux usagers de drogues. Sous leur influence, les politiques publiques concernant les drogues sont ainsi devenues plus pragmatiques, plus proches des problèmes de santé publique. Elles ont en quelque sorte rejoint l'alcool et le tabac, ces deux produits ayant été érigés en problèmes de santé publique majeurs par la loi Évin de 1991, mais en employant un chemin radicalement différent puisque cette loi visait avant tout à dénormaliser le tabagisme et l'alcoolisation.

Source : OFDT

Logo de l' Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Les objectifs d'ordre public d'une part et la question de l'usage du cannabis d'autre part se sont ainsi trouvés relégués au second plan. Dès la fin des années quatre-vingt, s'est opérée ce que Didier Fassin (1998) a appelé une « sanitarisation des politiques publiques » au sien de laquelle la notion de risque occupait une place centrale. La traduction en termes de périls sanitaires, de questions morales ou sociales apparaît en effet comme un instrument efficace de légitimation de l'action publique sur les questions les plus sensibles.

Ainsi, s'est progressivement développée en France une politique de réduction des risques préférant à la répression l'accompagnement des usagers de drogues, en particulier de ceux recourant à la voie intraveineuse.

Dans ce contexte de médicalisation de la toxicomanie, la question des drogues n'était dès lors plus envisagée du seul point de vue de ses effets anxiogènes sur l'opinion publique, ou comme le symptôme d'une déchéance morale. À mesure que les politiques publiques ont basculé vers des préoccupations sanitaires, les questions d'usage de drogues en population générale ont trouvé leur place dans les enquêtes épidémiologiques, qu'elles aient lieu en milieu scolaire ou en population adulte. L'irruption du sida a généré un contexte d'urgence qui a permis notamment de précipiter l'introduction de questions sur les usages de drogues dans les enquêtes auprès d'un large public auquel, dans d'autres circonstances, une telle interrogation aurait été jugée inopportune. La description du phénomène de l'usage de drogues se trouve dès lors dominée par le paradigme épidémiologique, qui le définit comme une conduite à risque, une « sociopathie » ou un « comportement épidémique ». Ce paradigme constitue un ensemble cohérent de concepts et d'outils de recherche qui influence à la fois le choix de la formulation et celui des problèmes abordés en santé publique, les procédures d'investigation utilisées ou encore le type de solutions attendues. Il repose sur une tradition qui associe étroitement recherche et prévention : en donnant la primauté à la prévision aux dépens de leur compréhension, il privilégie une conception multifactorielle du lien causal centrée sur l'individu. Or l'usage de drogue n'est pas l'analogue d'une maladie en ce qu'il comporte nécessairement une part de choix individuel, donc une dimension sociale primordiale, même si elle se décline différemment selon le produit et le degré d'engagement dans l'usage. Initialement, dans ce paradigme, cette composante est réduite. La compréhension des comportements se trouve souvent mise au second plan derrière d'une part les exigences de suivi barométrique des niveaux d'usage dans la population, d'autre part derrière une approche « biologisante » ou « médicalisante », qui tente de réduire la diversité des comportements en se repliant sur des explications par défaut, en termes de facteurs de risques, facteurs de protection, ou facteurs d'exposition à des produits, à l'instar de que l'on fait habituellement pour une maladie infectieuse (Peretti-Watel, 2004). L'idée sous-jacente est l'opportunité d'influer sur les niveaux d'usage et la

Source : Wikipédia

Tabagisme

diffusion des drogues dans la population en agissant sur les facteurs qui poussent apparemment les individus à consommer des drogues, tout comme on prévient une épidémie en agissant sur les causes de sa propagation.

Cette approche était ainsi, à son origine, imperméable à la longue tradition des enquêtes ethnographiques dans ce domaine. L'approche épidémiologique a aussi d'emblée suscité une certaine méfiance de la part des acteurs de terrain. En effet, la diffusion des idées issues des travaux de Michel Foucault sur le contrôle, en particulier *Les mots et les choses* et *Surveiller et punir*, parmi les travailleurs sociaux, les rendait particulièrement méfiants à l'égard des statistiques mises au service du pouvoir biomédical (Chambon *et al*., 1999).

Toutefois, cette médicalisation de l'usage de drogues ne rompait pas complètement avec le discours moralisateur de la décennie précédente. En effet, en traitant l'usage de drogue comme un phénomène épidémique, ce paradigme offrait une caution scientifique aux discours qui présentaient cet usage comme un fléau qui se serait propagé dans nos sociétés.

Le développement et la diversification des questionnements au sein des enquêtes

La première enquête nationale d'ampleur posant la question de l'usage de drogues illicites fut l'enquête sur l'Analyse du Comportement Sexuel des Français menée en 1992 (Spira et Bajos, 1993). L'usage de drogue n'y était envisagé que comme une variable transversale, considéré comme un facteur de risque pour la contamination par le virus du sida : facteur de risque direct en cas d'usage de drogue par injection intraveineuse, facteur de risque indirect dans le cas d'un autre usage susceptible d'être lui-même associé à des rapports sexuels non protégés.

L'enquête ne distinguait pas les différentes drogues consommées mais isolait l'usage récent (défini par une consommation au moins une fois au cours des douze derniers mois) de l'expérimentation (au cours de la vie). Dans le premier Baromètre Santé réalisé en décembre 1992 par le comité français d'éducation pour la santé (CFES), la question de l'usage de drogues constituait une thématique à part entière, un chapitre lui étant consacré dans la publication. La question portait encore d'emblée sur un seul objet : *Au cours de votre vie, vous est-il déjà arrivé de prendre une drogue, que ce soit une drogue dure ou douce* ?, même si elle se trouvait déclinée par produits dans un second temps : le glissement de *la* drogue à *une* drogue supposait dès lors une certaine différenciation (Baudier *et al*., 1994). Un autre indicateur était aussi utilisé : l'usage régulier de drogue, défini par le fait d'en avoir pris au moins dix fois au cours de sa vie, les autres étant nommés « usagers occasionnels ». Une telle fréquence paraît bien faible pour évoquer la régularité et, surtout, l'absence de repère temporel peut renvoyer à une consommation ancienne. Mais, malgré ses imperfections, cet indicateur avait le mérite d'ouvrir la voie à une approche différenciée des usages.

Le paradigme épidémiologique a mis un certain temps à s'imposer au sein de la communauté scientifique. Son succès en médecine et en santé publique lui ont fait conquérir des champs connexes comme celui des drogues dans lequel il garde une grande pertinence, notamment au niveau des outils et des méthodes d'analyses. Toutefois, un bon usage des méthodes dans ce domaine doit aussi renoncer à la réduction courante qui assimile tout usager à un malade, pour au contraire enrichir la description des usages de drogues comme des interactions sociales qu'entretient l'usager et qui modèlent en partie ses actes. Ceci implique de faire intervenir la rationalité, les valeurs et les choix des usagers dans l'interprétation des résultats, donc de travailler en tentant de s'appuyer sur des théories sociologiques.

Les années 2000 : d'un facteur de risque à un élément du mode de vie : vers une construction des usages de drogues comme faits sociaux

À la fin des années 1990, plusieurs évolutions sociétales et politiques ont facilité l'émergence d'une problématique proprement sociologique dans les enquêtes. La politique mise en œuvre par Nicole Maestracci, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) de 1998 à 2002, s'est située dans une approche par les comportements reléguant les produits au second plan. Elle s'est en partie inspirée de réflexions issues du rapport rendu par Philippe Parquet (1997).

Celui-ci soulignait que le discours des pouvoirs publics sur les solutions à apporter à la question des drogues ne pouvait plus se focaliser sur la notion d'abstinence. Les grandes similitudes entre des mécanismes neurologiques d'action des différents psychotropes d'une part, et des facteurs psychosociaux et environnementaux qui conduisent à leur usage d'autre part, mettaient en question la pertinence du clivage licite/illicite.

Dès lors, le rapport Parquet préconisait :

– d'user du terme générique de « substances psychoactives » pour qualifier l'ensemble des substances illicites, mais aussi l'alcool, le tabac et les médicaments psychotropes ;

– et de recourir à une approche centrée sur les comportements autant que sur les produits.

Il s'agissait de distinguer différents types d'usage pour chaque pro-

duit, en différenciant l'usage simple, l'abus, l'usage nocif et enfin la dépendance. Cette approche, fondée sur la nosographie internationale (CIM 10 et DSM 4[5]), inclut une dimension psychopathologique et comportementale qui échappait jusqu'alors aux classifications antérieures des usages et des produits. Ainsi, sans forcément renoncer à prévenir l'initiation des consommations de substances psychoactives, il s'agissait de privilégier la prévention du passage de l'usage à l'usage nocif, puis à la dépendance. Au glissement de la notion de *drogue* (entendu comme un tout mis en exergue par la singularité, comme un « monde » en soi et à part) vers celle de *substances psychoactives*, va donc correspondre un désir de quantifier des pratiques variées. Cette évolution a conduit à un élargissement du champ de compétence de la MILDT et de l'observatoire français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT), auparavant centré sur les substances illicites et celles consommées au sein de la population toxicomane ayant recours au système sanitaire et social. L'observation de ces produits était par ailleurs limitée à la consommation problématique en termes d'impact sur la santé publique et de délinquance induite.

L'augmentation des usages, surtout à l'adolescence, l'apparition de nouveaux produits, en particulier les drogues de synthèses comme l'ecstasy, l'inclusion de l'alcool et du tabac dans le champ des drogues et des politiques publiques, sont autant d'éléments qui vont aider au déploiement de nouvelles recherches qui étudient les usages de drogues pour eux-mêmes, comme des faits culturels marqueurs de certains modes de vie, en mettant l'accent sur leur caractère fonctionnel.

Vers la compréhension d'un fait social

Les nouvelles approches se sont inspirées des travaux d'Alain Ehrenberg (1991) qui avait montré que certains usages de drogues visent à favoriser l'intégration sociale de l'usager, et non à fuir la réalité. Cette perspective légitimait la construction d'enquêtes qui permettent de différencier les usages, de les contextualiser, d'interroger leur temporalité et les motivations qui les déterminent.

À partir de la fin des années 1990, la place des chercheurs en sciences sociales, au sein des équipes en charge de la mise en place et de l'exploitation des enquêtes en population générale sur les usages de drogues, est devenue plus importante aux côtés des épidémiologistes. Cette présence s'est concrétisée à la fois par des orientations différentes dans les analyses secondaires d'enquêtes existantes, mais aussi par une évolution de la nature et de la formulation des questions posées, à la faveur de la mise en place de nouvelles enquêtes. Des outils d'analyse différents ont également été mis en œuvre, traduisant ainsi un nouveau changement du regard porté par une grande partie des acteurs sur les drogues et leurs usagers. Cette évolution s'inscrit dans un déplacement contemporain de l'idée de toxicomanie vers celle de conduites addictives (Beck, 2006 ; Peretti-Watel *et al*., 2007).

Les travaux s'inscrivant dans une tradition épidémiologique et proposant une lecture déterministe de l'usage des drogues ont progressivement été complétés par des études concevant plutôt l'usager de substances psychoactives comme un acteur capable de choix raisonnés. Dans ces différentes enquêtes, les dimensions contextuelles et culturelles des consommations de drogues trouvent une place beaucoup plus importante que dans celles menées avant la fin des années quatre-vingt-dix. Elles se situent dans la continuité des thèses de Norman Zinberg (1974) contestant l'idée d'une survenue inéluctable de la perte du contrôle chez l'usager de drogues. Celui-ci n'est plus un individu passif subissant un jeu de forces extérieures contre lesquelles il ne peut rien, mais un acteur qui, s'il doit se soumettre à des contraintes, est également en mesure de faire des choix et de tirer profit de certaines situations. Selon Howard Becker (1963), une « carrière » de consommateur de cannabis se compose d'une suite de positions qui peuvent être influencées par un entrelacs de circonstances et de caractéristiques individuelles. Son déroulement va dépendre avant tout des choix de l'acteur qui peut décider à tout moment de modifier sa trajectoire.

Cette théorie a pu être testée empiriquement lors de l'analyse d'une enquête en milieu scolaire sur les usages de drogues (Beck *et al*., 2002). L'utilisation successive de plusieurs régressions logistiques modélisant les passages entre les différents niveaux de consommation du cannabis parmi les adolescents (abstinent, occasionnel, répété puis régulier) a permis de montrer que les facteurs associés à l'usage du cannabis sont différents selon les niveaux de consommation étudiés (Peretti-Watel, 2001). L'impact de l'usage parmi les pairs, important dans la dynamique du passage de l'abstinence à l'expérimentation, s'avère ainsi de moins en moins fort pour les transitions vers les usages plus réguliers. Cet exemple montre que la régression logistique, outil très utilisé en épidémiologie, peut aussi servir à modéliser les choix d'un acteur si ceux-ci sont intégrés dans les hypothèses de recherche.

Des questionnements en termes de mode de vie

Ainsi, progressivement depuis la fin des années 1990, les questions ont moins été posées en termes de risque qu'en termes de mode de vie, et cette évolution a contribué à faire des usages de drogues une pratique plus dicible. Un bon indicateur de cette normalisation est le fait qu'au milieu des années 1990, il était encore très difficile de persuader les responsables d'enquêtes d'accepter de poser quelques questions sur les drogues, et désormais, ce sont des responsables d'enquêtes parfois assez généralistes qui souhaitent ajouter un module sur les substances psychoactives à leur

5. Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10e révision, *Diagnostic and Statistical Manual of mental disorder* IVe édition, texte révisé : American Psychiatric Association, *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, 4th ed. (DSM-IV).* Washington, DC, 1994.

questionnaire. En 1997 par exemple, le projet de greffer un tel module à une enquête permanente sur les conditions de vie des ménages placée sous la responsabilité de l'Insee avait été annulé très près du but. La raison de cet abandon était l'existence d'une obligation de dénonciation de tout crime ou délit pour les enquêteurs fonctionnaires[6]. En 2005, les concepteurs de l'enquête « Événement de vie et santé » montée par la direction de la Recherche, de l'Évaluation et des Études statistiques (Drees) du ministère de la Santé ont tenu à ce qu'un module sur les substances psychoactives soit intégré au questionnement portant majoritairement sur les violences subies et l'état de santé (Cavalin, 2007). Il se trouve que le délicat terrain de cette enquête menée en face-à-face a pu être réalisé par des enquêteurs de l'Insee grâce à un dispositif complexe permettant à l'enquêté de répondre aux questions sans que l'enquêteur puisse avoir connaissance de sa réponse. De manière plus générale, le module trouve désormais plus naturellement sa place dans les projets d'enquêtes transversales ou longitudinales en population générale.

Finalement, la montée des enquêtes en population générale en France a été l'occasion de rompre avec un certain sens commun sur les drogues et les toxicomanies, modelé par les cadres hérités des premiers travaux épidémiologiques. L'élaboration de nouveaux outils de collecte de l'information sur les différents modes d'usage a fourni une nouvelle objectivation du phénomène où les différentes formes de consommation sont remises à plat. Il faut noter que Didier Jayle, président de la MILDT depuis 2003, va même jusqu'à attribuer aux enquêtes en population générale une responsabilité primordiale dans l'élargissement du champ d'intervention publique en matière de drogues à l'alcool et au tabac. Dans la description de l'évolution des politiques publiques françaises en matière d'addictions qu'il a rendue au sixième congrès international sur les addictions de Paris (Reynaud *et al*., 2005, p. 25), il déclare ainsi que *par rapport à la période [allant des années 1970 au milieu des années 1980] que nous pourrions qualifier d'« héroïnocentriste », la politique publique en direction des consommateurs a connu sur les 25 dernières années un double décentrement :* [le premier est la mise en place de la politique de réduction des risques, et le second] *est intervenu à la fin des années 1990 lorsque l'alcool et le tabac ont été explicitement inclus dans le champ d'intervention publique en matière de drogues. Cette extension a été rendue possible par une conjonction de divers facteurs : prise de conscience progressive de la nature psycho active et addictive de ces produits licites ; meilleure appréhension de l'ampleur des dommages associés à leur consommation ; évaluation plus précise de l'ampleur épidémiologique des consommations d'alcool et de tabac grâce aux enquêtes conduites à cadence régulière notamment par l'OFDT, l'Inpes et l'Insee*.

La question des drogues dans les enquêtes en population générale est ainsi passée en trois décennies d'un statut de thème incongru/inconcevable à un statut de question de société incontournable, tant d'un point de vue de santé publique que, de plus en plus, du point de vue du mode de vie. Cette progression s'est accompagnée d'une évolution concernant autant les traitements des questions et la considération de l'acteur que le recours à des méthodes statistiques se dégageant des modèles explicatifs pour intégrer une dimension compréhensive. Elle s'est inscrite petit à petit dans une logique qui va privilégier l'exploration des *raisons* plus que la recherche des *causes* en tentant de resituer l'intentionnalité complexe de l'acteur et de dépasser une approche déterministe mettant en avant des mécanismes systématiques. Une telle évolution s'est faite grâce à la pluridisciplinarité des équipes engagées dans l'élaboration des enquêtes en population générale, et en particulier sous l'influence des sociologues inscrits dans les différents programmes de recherche. Mais elle a aussi bénéficié, avec la politique mise en place par Nicole Maestracci à la fin des années 1990 et la montée en puissance de l'addictologie, d'un cadre institutionnel propice. Il semble qu'en retour, les résultats de ces enquêtes et leur diffusion ont contribué à solidifier l'assise d'un modèle de l'addiction reléguant le produit au second plan et centré sur le comportement.

À la suite de son remplacement à la tête de la MILDT par Didier Jayle en 2003, cette approche par les comportements a toutefois été en partie remise en question dans le cadre du plan quinquennal 2004-2008, qui distinguait nettement le cannabis des autres substances, en proposant notamment des campagnes spécifiques d'information et de sensibilisation aux dangers du cannabis et l'ouverture de consultations spécialisées pour les jeunes usagers de ce produit (Obradovic, 2009). Par la suite, le récent *Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011* impulsé par Etienne Apaire, son successeur à la présidence de la Mission, a poursuivi cette logique de distinction par produit, isolant notamment la cocaïne ou l'alcool, en prévoyant par exemple différentes mesures visant à « prévenir les conduites d'alcoolisation massive des jeunes publics et modifier les représentations par rapport à l'alcool » (MILDT, 2008). Néanmoins, la position de la plupart des professionnels du champ des drogues, exprimée dans une série de propositions pour une politique de prévention et de prise en charge des addictions, manifeste un solide attachement à cette approche par les comportements (Lépine *et al*., 2006). Les enquêtes en population générale sur les usages de drogues quant à elles semblent solidement ancrées dans le paysage et reconnues pour leur utilité, du point de vue de l'observation et de l'évaluation des politiques publiques. Ce constat incite à leur prédire de bonnes chances de pérennisation et une capacité de résistance aux futures évolutions paradigmatiques. ■

6. Article 40 du code de procédure pénale

Bibliographie

Aubusson de Cavarlay B., 1999, Du dossier de procédure aux filières pénales, l'effet d'entonnoir et le syndrome du réverbère – le cas des infractions à la législation sur les stupéfiants, *in* Faugeron C., (ed.) *Les drogues en France : politiques, marchés, usages*, Genève, pp. 151-159.

Baudier F., Dressen C., Alias F., 1994, *Baromètre Santé 1992*, Paris, Les éditions du CFES.

Beck F., 2006, *Entre représentativité des échantillons et représentation des usages : l'apport des enquêtes en population générale à la compréhension des usages de drogues*, [Thèse de sociologie], Université René Descartes Paris V.

Beck F., Legleye S., Peretti-Watel P., 2002, *Alcool, tabac, cannabis et autres drogues illicites parmi les élèves de collège et de lycée : ESPAD 1999 France*, *Tome II*, OFDT, Paris.

Becker H.S., 1985 (1963), *Outsiders*, Métaillé, Paris.

Bergeron H., 1999, *L'État et la toxicomanie : histoire d'une singularité française*, Paris, Presses universitaires de France, Collection Sociologies.

Bergeron H., 2004, « Europeanisation of drug policies : from common principles to mutual agreement », in : Steffen, M., & Lehto, J. (dir.). Europeanisation of health policies : Issues, challenges, innovations, Londres, Routeledge, pp. 174-187.

Cavalin C., 2007, Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans, premiers résultats de l'enquête *Evènements de vie et santé* (1/2) Études et Résultats, DREES.

Chambon A.S., Irving A., Epstein L. (eds), 1999, *Reading Foucault for social work*, New-York, Columbia University Press.

Ehrenberg A., 1991, *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.

Ehrenberg A., 1995, *L'individu incertain*, Paris, Essai société, Calmann-Lévy.

Fassin D., 1998, Politique des corps et gouvernement des villes, D. Fassin (dir.), Les figures urbaines de la santé publique. *Enquête sur des expériences locales*, La Découverte, Paris, pp. 7-46.

Henrion R. (dir.), 1995, *Rapport de la commission de réflexion sur la drogue et la toxicomanie*, Paris, ministère des affaires sociales de la santé et de la ville.

Kuhn T., 1970, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.

Lépine J.-P., Morel A., Paille F., Reynaud M., Rigaud A., 2006, *Propositions pour une politique de prévention et de prise en charge des addictions*, Paris, Ministère de la Santé et des Solidarités.

Leselbaum N., Coridian C., Defrance J., 1985, *Tabac, alcool, drogues ? Des lycéens parisiens répondent*, Paris, INRP.

Mauger G., 1984, « L'apparition et la diffusion de la consommation de drogues en France (1970-1980). Éléments pour une analyse sociologique », *Contradictions*, n° 40-41 (H.S.), pp. 131-148.

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), 2008, *Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011*, Paris, MILDT.

Obradovic I., 2009, *Usagers des consultations jeunes consommateurs (2004-2007). Publics, filières de recrutement, modalités de prise en charge*. Saint-Denis, OFDT.

Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), 2004, *Usage et trafic des produits stupéfiants en France en 2003*, Nanterre, OCRTIS.

Padieu R., 1994, *L'information statistique sur les drogues et toxicomanies*, Paris, La documentation française.

Parquet P.-J. (dir.), 1997, *Rapport pour une politique de prévention en matière de comportements de consommation de substances psychoactives*, Vanves, CFES.

Pelletier M. (dir.), 1978, *Rapport de la Mission d'étude sur l'ensemble des problèmes de la drogue*, La Documentation française.

Peretti-Watel P., 2001, « Comment devient-on fumeur de cannabis ? Une perspective quantitative », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 1, pp. 3-30.

Peretti-Watel P., 2004, « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n° 1, pp. 103-132.

Peretti-Watel P, Beck F, Legleye S., 2007, *Les usages sociaux des drogues*, PUF, Le lien social.

Reynaud M., Bailly D. Venisse J.-L. (dir.), 2005, *Médecine et addictions. Peut-on intervenir de façon précoce ? Actes du sixième congrès international sur les addictions*, Paris, Masson, Collection Médecine et psychothérapie.

Spira A., Bajos N., 1993, *Les comportements sexuels en France*, Paris, La documentation française,.

Zinberg N., 1974, *Drug, Set and Setting*, New Heaven, Yale University Press.

Internationalisme statistique et recensement de la nationalité au XIXe siècle

✐ *Morgane Labbé**

Dès le milieu du XIXe siècle, la statistique administrative fut l'objet de rencontres internationales régulières, d'où émanèrent des recommandations dotées d'une forte légitimité en vue de coordonner et d'harmoniser les pratiques des différents Bureaux. C'est ainsi que la « nationalité » – question politique si controversée durant cette période - se trouva, parmi d'autres « matières » du recensement, dans l'agenda du Congrès international de statistique. Elle se heurta d'emblée aux désaccords des statisticiens, divisés sur la manière de la relever dans les recensements. Leurs désaccords prenaient leur source dans les différentes acceptions prises par ce seul terme de « nationalité ». Echo des oppositions entre les tenants d'une définition politique, pour lesquels elle était équivalente à la citoyenneté, – telle était la position des statisticiens français -, et les tenants d'une définition ethnoculturelle, distinguant la communauté nationale de celle des citoyens, ces dissensions traversaient en réalité l'ensemble de la profession. Les statisticiens français n'ont cessé de défendre la position juridique de l'affiliation à l'État ; ils se retirèrent donc de ce débat, alors que les statisticiens des pays d'Europe centrale et orientale, qui étaient tenants de l'autre définition, continuèrent à discuter. L'article retrace cette histoire et montre qu'il n'existait pas davantage de définition unifiée de la « nationalité » que de méthodes stabilisées pour la mesurer mais seulement des conventions passagères.

Ce qu'on désigne par internationalisme statistique au XIXe siècle désigne d'abord une volonté de coordination entre Bureaux de statistique qui fut à l'origine de la création du Congrès International de statistique, à l'initiative de Quételet[1]. La multiplication des données statistiques dans les années 1830-1840 et l'attraction corrélative pour les chiffres comme langage de description d'un monde social en mutation soulèvent, aux yeux des statisticiens, des problèmes de comparabilité qu'ils entendent résoudre en uniformisant l'organisation de la statistique administrative et notamment les procédures de dénombrement.

* École des hautes études en sciences sociales.

1. Sur ce sujet négligé par les historiens de la statistique, signalons pour l'avant-guerre : Harald Westergaard, *Contributions to the History of Statistics*, London, 1932. Pour la période actuelle, Eric Brian a consacré plusieurs articles à ce sujet, dont : « Statistique administrative et internationalisme statistique pendant la seconde moitié du XIXe siècle », *Histoire et Mesure*, 1989 ; « Transactions statistiques au XIXe siècle. Mouvements internationaux de capitaux symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, 5, 2002.

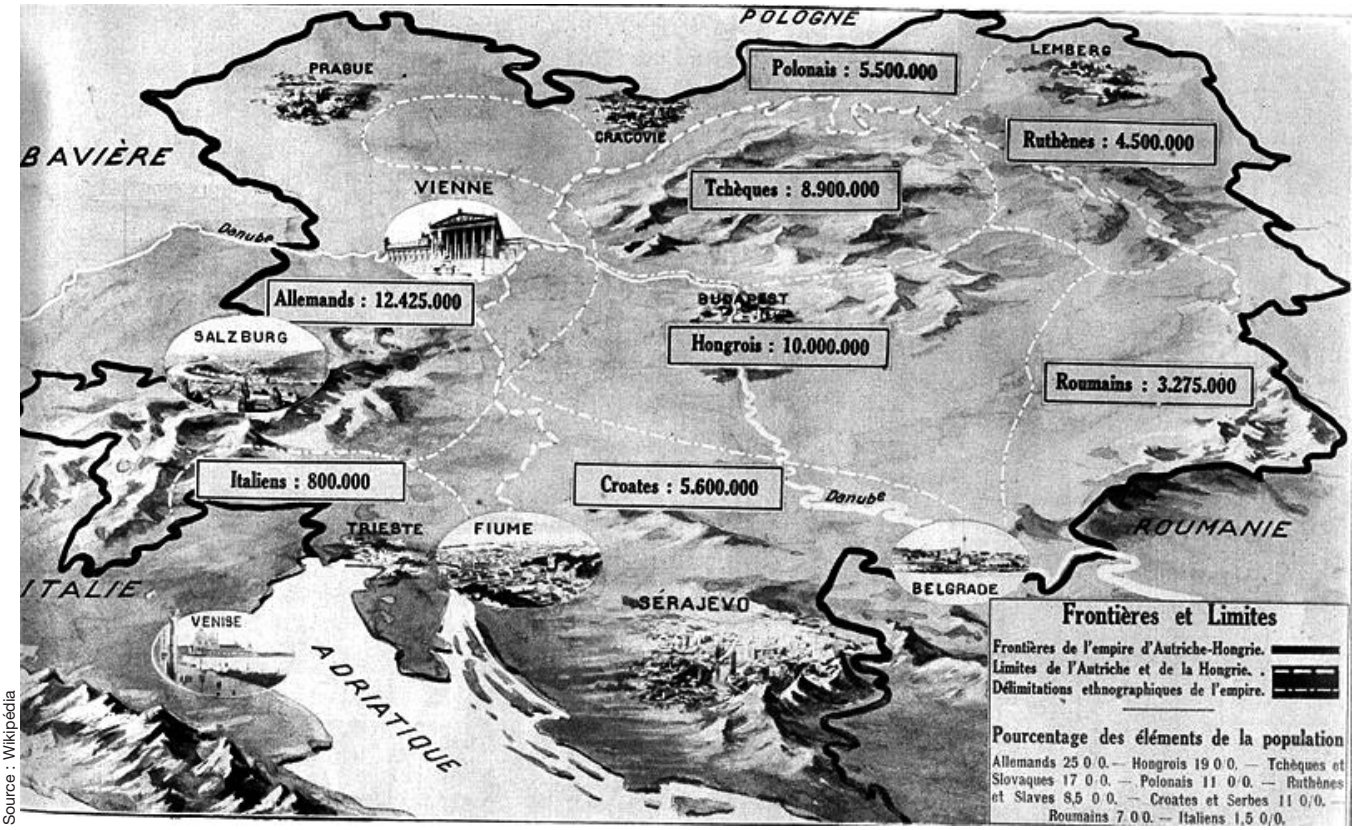

Source : Wikipédia

Carte de répartition des diverses nationalités en Autriche-Hongrie en 1914

C'est ainsi que la nationalité s'est trouvée, comme d'autres « matières », dans l'agenda du Congrès. Sauf que cette « entrée en matières » était tout sauf évidente et conduit à se demander comment les statisticiens ont pu envisager dans une perspective de coordination internationale cette question de la nationalité, alors si controversée. La *nation*, qui cause à la fin du XIXe siècle antagonismes et affrontements violents en Europe, était pourtant au début de ce même siècle, une idée positive liée au projet d'émancipation des peuples contre les régimes dynastiques. Pour les statisticiens, qui se percevaient et agissaient comme des réformateurs de l'État, la nation fut une catégorie de référence et d'action qui conserva longtemps cette force d'attraction[2]. Mais si la *nation* , et le *principe des nationalités* devinrent des principes légitimes indiscutables des régimes politiques, aucun penseur, qu'il soit philosophe, historien n'apporta une réponse unique à la question *Qu'est-ce qu'une nation ?*, pas même Renan comme on sait. Les statisticiens ont donc aussi ouvert la « boîte de Pandore » des nationalités quand ils confièrent au Congrès la mission de statuer sur son relevé dans les recensements.

La « statistique ethnographique » au Congrès international de statistique de Vienne en 1857

Le Congrès organisé en sessions se réunit neuf fois entre 1853 et 1876 dans des capitales différentes. Lors de la troisième session qui se tenait à Vienne en 1857, la commission autrichienne présidée par le directeur du Bureau de statistique de ce pays, Karl von Czoernig, avait mis au programme (parmi d'autres thèmes), le projet d'une statistique des nationalités, sous le titre : *Statistique des différences ethnographiques de la population d'un État, comprenant leur influence sur le bien-être, les moeurs et la civilisation de la nation*[3]. Ce projet fut approuvé mais uniquement comme « base pour des travaux futurs », il ne fut pas retenu au titre des recommandations à l'attention des Bureaux. La raison résidait dans la nature des propositions de Czoernig : il ne proposait pas des questions, ni des critères, pour dénombrer la population selon des caractères ethniques, mais un inventaire des « races » ou « nationalités », et de leurs caractéristiques, linguistiques, culturelles, physiques. L'aspect descriptif et détaillé du projet, l'importance accordée à la distribution spatiale, et surtout le caractère peu numérique rapprochaient ce projet des travaux encyclopédiques relevant pour part de la statistique descriptive du XVIIIe siècle. Ce caractère singulier était d'ailleurs apparu aux membres du Congrès et l'un d'eux avait objecté :

Source : Wikipédia

August Ludwig von Schlözer, tableau se trouvant à l' Université de Göttingen

« (Cela) pourrait faire croire qu'il s'agit ici de la description de certaines particularités de mœurs, usages, coutumes, fêtes populaires, etc., comme on en trouve dans les traités de géographie et dans les relations de voyages, tandis que le Congrès demande qu'on dresse « la statistique des différences ethnographiques ». Or la statistique demande des termes et des rapports numériques sur les hommes ».

Et il ajoutait : « M. Quetelet, notre maître, nous a appris dans son ouvrage « Sur l'homme » comment il fallait procéder pour atteindre ce but ».

Pourquoi le directeur du bureau autrichien, au demeurant grand réorganisateur de ce service, lié au noyau fondateur du Congrès, à Quetelet, Legoyt, etc., et loin d'être réfractaire au calcul puisqu'il avait mis en place une statistique financière, avait-il soumis un projet aussi peu conforme aux attentes du Congrès ?

Le projet de statistique ethnographique de Czoernig était en réalité plus élaboré que les « descriptions pittoresques » dont on le rapprochait. Il s'appuyait sur une tradition savante précise : celle de la statistique dite universitaire, conceptualisée au XVIIIe siècle dans les enseignements des professeurs de Göttingen, notamment ceux de Schlözer. Cette tradition universitaire avait connu une large diffusion en Europe centrale et s'était maintenue en Autriche. Descriptive et narrative, cette école allemande fournissait des règles pour observer et agencer des données sur l'État, généralement peu chiffrées. Schlözer l'avait définie par rapport à l'histoire. Cette dernière rendait compte sur un mode chronologique de la succession des événements passés, alors que la statistique s'intéressait aux faits tels qu'ils s'agencent dans le présent[4]. Étendant son raisonnement, il distinguait ce qu'il dénommait « l'ethnographie » comme une méthode permettant d'ordonner des faits sur la genèse et la répartition des peuples dans l'espace. C'est dans cette filiation que Czoernig avait conçu son projet pour la session du Congrès, et suivant le modèle de Schlözer il avait défini *l'ethnographie statistique*.

Ces réflexions ne lui étaient pas venues seulement pour les besoins du Congrès. Son projet reprenait les grands axes d'une œuvre monumentale qu'il venait d'achever : *L'Ethnographie de la monarchie autrichienne*, trois volumes attachés à une

2. Voir par exemple Silvana Patriarca, *Numbers and Nationhood. Writing statistics in 19th Italy*, Cambridge University Press, 1996.
3. *Compte-rendu de la troisième session du Congrès International de Statistique*, Vienne, 1857.
4. Jochen Hoock, « D'Aristote à Adam Smith : quelques étapes de la statistique allemande entre le XVIIe et le XIXe siècle », *Pour une histoire de la statistique*, Paris, INSEE, tome 1, 1977.

carte ethnographique de grand format, dont la réalisation avait occupé le Bureau pendant plus de quinze années[5]. Présentée et exposée à l'occasion de cette rencontre prestigieuse qu'était le Congrès, cette œuvre impériale venait de recevoir sa consécration internationale. Mais au-delà de celle-ci, Czoernig envisageait avec hésitation sa généralisation à d'autres États. Il considérait que cette statistique ethnographique concernait seulement l'Autriche, la Russie et la Turquie, parce que placées « *dans des circonstances ethnographiques analogues* », et il proposa ainsi à la commission organisatrice de supprimer son projet du programme. Il donnait un autre motif : *que les détails y dominent trop pour qu'elle puisse être traitée partout de la même manière*, remarque qui renvoie aux motifs de l'échec. Czoernig parvenait avec réticences et difficultés à émettre des propositions qui puissent être extraites de leur contexte, formulées en règles et critères standardisés pour les recensements de la population. Il ne concevait pas non plus que cette vaste entreprise de compilation érudite qu'était « l'ethnographie » soit exprimée dans le langage exclusif des chiffres, le chiffre étant vu comme une réduction. Cette position s'appuyait également sur les échecs d'un premier relevé statistique de la nationalité au recensement de 1850. Cet échec confortait une approche synthétique croisant une variété de caractères et de données issues d'autres sources, incompatible avec l'emploi d'un critère unique comme l'exigeaient les recensements.

Ainsi, aux yeux du Bureau autrichien, la statistique numérique et fréquentielle ne se prêtait pas à la connaissance de certains caractères comme les nationalités ; le cadre encyclopédique, autrement dit l'approche généraliste offerte par la tradition universitaire des sciences de l'État s'y prêtait mieux. Ce qu'on pourrait considérer comme l'acte de naissance officiel de la statistique ethnographique se présentait donc comme un échec, puisque, à peine programmée, elle fut retirée de l'agenda des statisticiens. Car, si les membres rappelaient qu'*il ne s'agit pas ici de simples descriptions pittoresques, mais de calculs statistiques*, ils n'avaient pas de propositions plus concrètes que celle de Czoernig.

Le Congrès de Saint-Pétersbourg en 1872 : la statistique des nationalités à partir de l'indicateur de la « langue parlée »

C'est seulement la huitième session du Congrès, réunie à Saint-Pétersbourg en 1872, qui remit à l'ordre du jour la question du relevé de la nationalité dans les recensements.

Semenow, directeur du bureau de statistique de la Russie, et président de la session, la présente cette fois comme une question centrale[6] :

« À une époque où la question des nationalités tient en politique une place si grande, il est inutile de démontrer l'importance des données qui concernent la statistique ethnographique ; la statistique oublierait un de ses problèmes les plus graves, si elle ne recherchait pas la solution de questions d'un intérêt aussi puissant pour les États et pour la science ».

Question centrale, mais négligée par le Congrès, rappelle Semenow, qui renvoie à la session de Vienne. Il repart donc du programme de Czoernig (des « Bases »), pour s'interroger cette fois sur la manière dont la statistique peut saisir et recueillir la nationalité :

L'objet de ce rapport est d'examiner quel est de ces trois caractères celui qui peut être le mieux recherché par les méthodes numériques de la statistique et en particulier par le recensement.

Écartant les autres caractères, il recommande exclusivement la question sur la langue :

La langue maternelle ou langue parlée est (...) le seul caractère ethnographique que le recensement puisse rechercher.

5. Morgane Labbé, « La carte ethnographique de l'empire autrichien : la multinationalité dans « l'ordre des choses » », *Le Monde des cartes*, Revue du comité français de cartographie, 2004, n° 180.
6. Congrès international de statistique. Compte rendu de la huitième session à Saint-Pétersbourg, 1872.

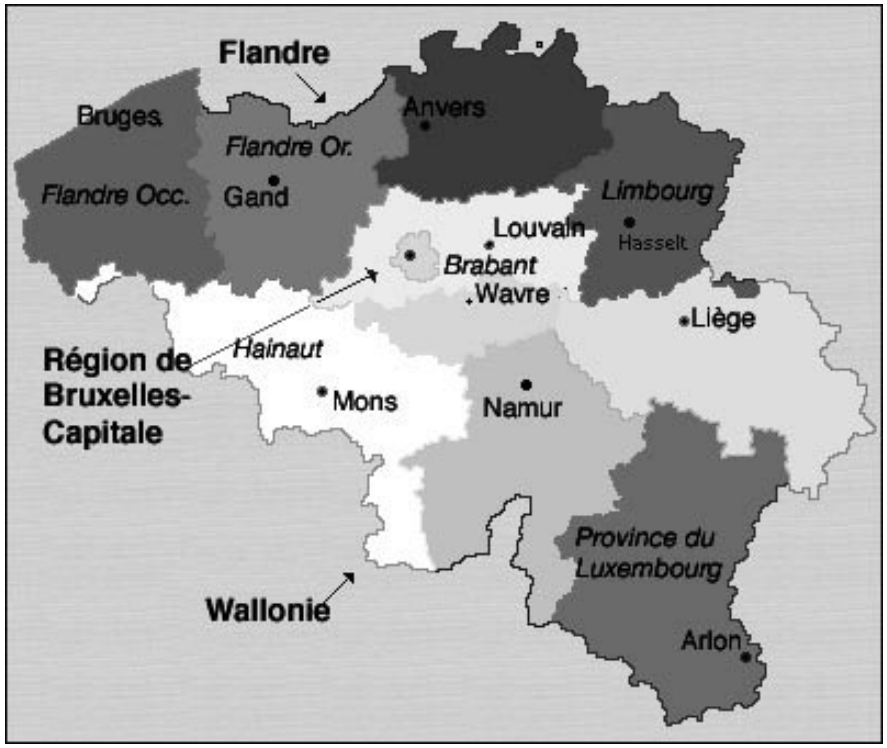

Source : Wikipédia

Régions et provinces de Belgique

Aux hésitations de Czoernig succéda ainsi la décision, prise dans l'intervalle court d'une session, et d'ailleurs incontestée, de Semenow : un critère unique et simple, la *langue parlée*, pour relever la nationalité au moyen d'un recensement. Hormis le contexte politique des États (montée des revendications et mobilisations nationalistes), qu'est ce qui explique la détermination des statisticiens russes ? La principale raison réside dans la multiplication des recensements réalisés dans les différents États, et avec ceux-ci, des relevés sur la nationalité ou sur la langue. À commencer par la statistique administrative russe, avec l'introduction dans le recensement de la ville de Saint-Pétersbourg en 1869, d'une question sur la langue maternelle comme indicateur de la nationalité. Semenow connaissait les autres expériences et projets et s'y référait pour convaincre le Congrès :

La Belgique, l'Italie, la Prusse et la Russie (ont) adopté cette question et l'expérience a montré qu'elle ne soulevait pas de difficultés sérieuses. Chacun sait parfaitement indiquer la langue dont il se sert depuis son enfance pour penser et s'exprimer.

Mais ces expériences que convoquait Semenow pour convaincre le Congrès n'étaient pas exactement comparables : le relevé de la langue revêtait dans ces pays des significations différentes. En Belgique, une question sur la *langue parlée* fut posée dès les premiers recensements : à celui de Bruxelles en 1842, *Quelle langue parlez-vous habituellement ?*, ainsi qu'à celui général de 1846. Certes, elle fut modifiée pour le recensement de 1866. La question était alors restreinte aux *langues nationales connues – français (ou wallon), néerlandais (ou flamand), allemand (ou luxembourgeois)*[7]. Mais, en dépit du qualificatif « *national* », la langue n'était pas utilisée comme un indicateur de la nationalité, il s'agissait toujours d'un dénombrement linguistique, qui répondait dans le nouvel État à des besoins administratifs créés par sa situation plurilingue (décider du régime linguistique des régions).

En Prusse, la situation était différente mais aussi variée. Durant la première moitié du XIXe siècle, dans les districts orientaux, où la part de la population non-allemande, polonaise notamment, était importante, la langue des habitants était indiquée dans les registres locaux, selon des critères et formules variés. La finalité de ces relevés locaux était aussi administrative : réglementer l'usage des langues dans le domaine public, évaluer la connaissance de l'allemand, mais avec une conception déjà plus assimilationniste (vaincre la résistance polonaise). À partir des années 1850, le Bureau prussien de statistique uniformisa les relevés ; au dénombrement de 1858, puis à celui de 1861, il fit relever la *langue familiale*, définie comme la langue habituellement parlée dans la famille. Puis en 1871, la Commission centrale de statistique devant statuer sur le nouveau recensement, recommanda l'enregistrement de la *langue maternelle*. À la différence de la statistique belge, bien qu'il s'agisse aussi de caractères linguistiques, statisticiens et autorités régionales considéraient la langue comme un trait distinctif de l'appartenance nationale.

Cette équivalence, qui était implicite, entre langue et nationalité, fut formulée de manière systématique dans une publication d'un statisticien du Bureau prussien, Richard Böckh, parue en 1866 : *L'importance statistique de la langue nationale comme caractère de la nationalité* qui eut un grand succès. Outre son influence sur les relevés dans les recensements prussiens, puis du Reich, elle eut aussi un large écho auprès des statisticiens étrangers, notamment en Russie et les résolutions du Congrès de Saint-Pétersbourg n'y étaient pas étrangères[8].

Böckh montrait que la langue est pour la statistique le meilleur caractère de la nationalité, qu'elle seule peut être mesurable dans les recensements, car, tout en étant un caractère individuel, elle permet d'obtenir des résultats à l'échelle agrégée d'une population, qui mettent en relief des différences nettes entre groupes[9]. Les écrits de Böckh donnaient aux propositions de Semenow cette expression résolue nouvelle.

Mais Semenow recommandait la *langue parlée ou langue maternelle*, alors que Böckh et les statisticiens prussiens les dissociaient, la première mesurant un usage, la seconde connotant une origine. La fusion que Semenow opérait entre les deux montre que la condition de l'assentiment de la communauté internationale sur cette question devait passer par la construction d'une catégorie plus large, qui regroupait alors la variété des usages des Bureaux européens, au prix d'une confusion entre usages linguistique et national. La standardisation à l'échelle internationale avait donc comme corollaire la généralisation polysémique de la notion de langue.

« Comment constater la nationalité d'une population ? » Trois mémoires pour une question

Alors que la question semblait réglée avec les résolutions adoptées à Saint-Pétersbourg, l'année suivante, la commission permanente du Congrès confia à trois de ses membres, en vue de la prochaine session, la rédaction d'un mémoire sur le sujet. Le dossier fut placé de nouveau entre des mains austro-hongroises : deux statisticiens autrichiens et un hongrois, s'attelèrent à cette tâche, à partir du questionnaire suivant que leur a soumis la commission :

De quelle manière et par quels moyens la nationalité de la popula-

7. Paul Levy, « La statistique des langues en Belgique », *Revue de l'Institut de Sociologie*, Bruxelles, 1938, 18.
8. Juliette Cadiot, *Le Laboratoire impérial. Russie – URSS (1860-1940)*, CNRS Éditions, 2007.
9. Morgane Labbé, « Dénombrer les nationalités en Prusse au XIXe siècle : entre pratique d'administration locale et connaissance statistique de la population », *Annales de Démographie Historique*, 2003, 1.

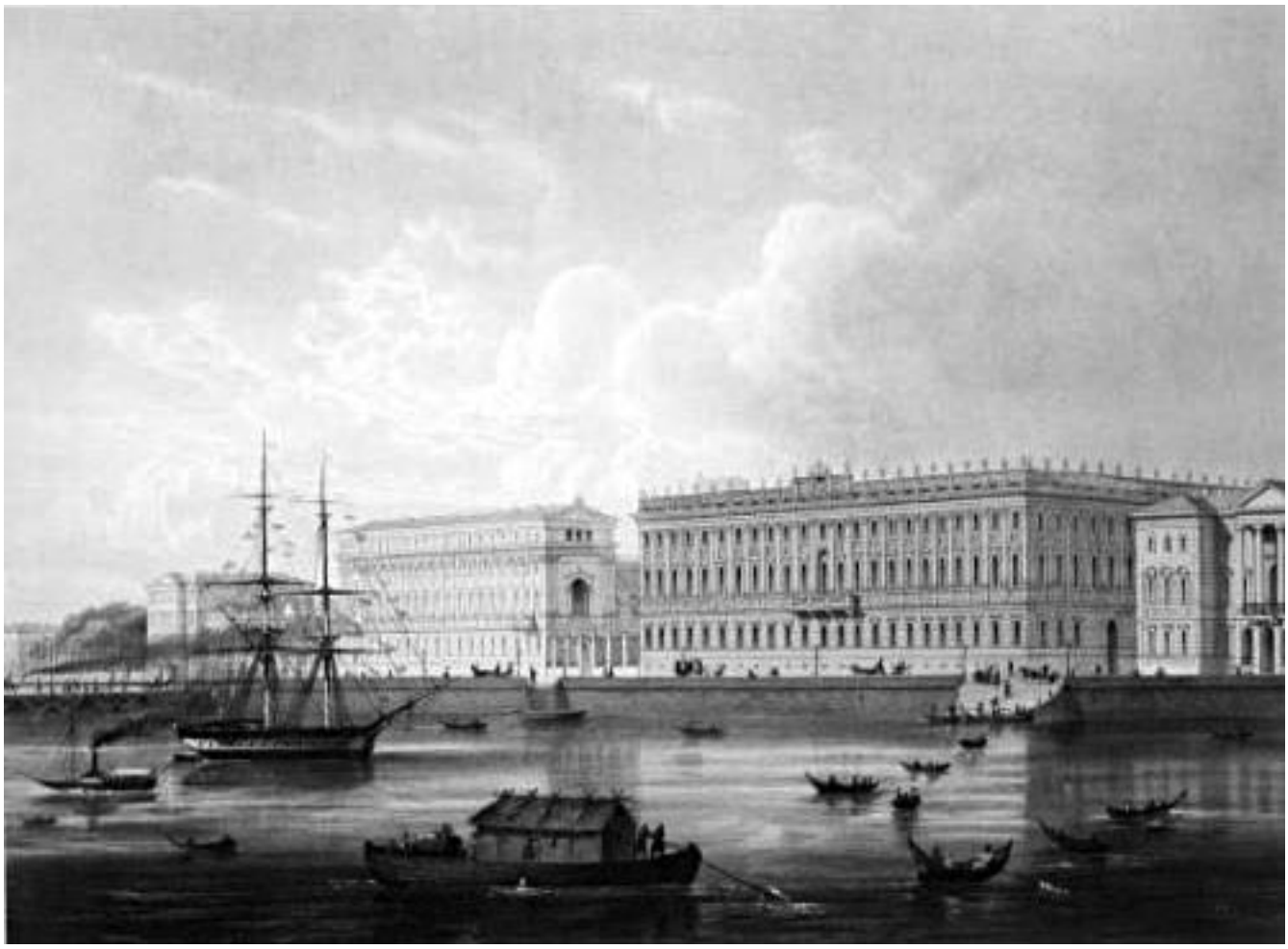

Source : Wikipédia

Palais de marbre à Saint Pétersbourg. Lithographie de Joseph Charlemagne (1782-1861).

tion peut-elle le plus sûrement être constatée ? Quels sont les signes caractéristiques (langue, naissance, descendance, aveu) sur lesquels se fonde l'idée de nationalité et sous quelle forme les formulaires qui devraient servir à des levées de ce genre, devraient-ils être rédigés aussi pour une population moins avancée en civilisation ?

La demande de la commission semble ignorer les résolutions précédentes et relance la réflexion presque sous la forme où elle se posa à Vienne vingt ans auparavant, quoique le terme de *formulaire* ne laisse aucun doute sur son débouché pratique. Celui-ci apparaît aussi derrière la désignation de populations dites *moins avancées*, à travers laquelle la commission révèle la question plus générale de la compréhension des questions des recensements nominatifs conduits sur la base des questionnaires distribués aux ménages.

Les mémoires, publiés l'année suivante, en 1874, ne furent pas discutés, pour des raisons qui ne sont pas données. Les trois points de vue qui y sont exposés laissent deviner les raisons de cette mise à l'écart : aucun des auteurs ne parvint à des propositions définitives et nettes.

Le mémoire de Glatter, assez mince, considère que la question de la nationalité est du ressort de l'anthropologie, et non de la statistique.

À rebours de cette approche anthropologique, le second mémoire, celui de Charles Keleti[10], directeur du Bureau hongrois de statistique, écrit que la nationalité *n'est pas autre chose qu'un sentiment* et, *qu'elle se sert de la langue comme instrument de ses manifestations*. Il reconnaît donc la langue comme expression de la nationalité, mais la résolution de Saint-Pétersbourg ne lui semblait pas satisfaisante, car il ajoutait :

C'est encore une question (…) non résolue que de savoir si la spécification des langues et de la nationalité doit faire partie du recensement de la population ou non.

Sans qu'on trouve une mention claire des motifs qui expliquent la réserve et l'attitude circonspecte de Keleti, et du Congrès, certaines phrases évoquent les répercussions des conflits nationaux sur le milieu des statisticiens. Keleti mentionne ainsi les désaccords vifs entre Legoyt et Böckh sur la nécessité ou non de relever la nationalité. Opposition qu'il sait aussi habilement mettre en scène pour mettre en avant un point de vue hongrois :

Nous ne craignons pas de dire qu'en admettant une différence entre la

10. Charles Keleti, *Qu'est ce que la nationalité ? Mémoire rédigé en vue du IXe Congrès international de statistique*, Budapest, 1874.

nationalité politique et la nationalité de langue – point de vue où nous autres Hongrois sommes parvenus depuis longtemps (…), on aurait pu tempérer la divergence entre les opinions française et allemande.

Nous nous souviendrons tous longtemps de cette lutte animée dans laquelle plusieurs petits États (…) restèrent neutres (…) Il s'agissait moins de discussion scientifique, d'étude approfondie que de traiter la question sous le point de vue politique.

Keleti ne remet finalement pas en question la résolution sur la *langue parlée*, mais il met en relief, à partir de l'exemple de la Hongrie, des problèmes qui compromettent son relevé :

Il y a des communes, dont presque tous les habitants savent deux ou quelques fois même trois langues qui, toutes, sont autant de langues parlées. Constater ces faits et les constater à l'occasion d'un recensement est toujours chose bien difficile sinon impossible.

D'autres réticences s'ajoutent à cette réserve : il faut *expliquer d'abord aux individus auxquels on demande leur nationalité la nature de la question qu'on leur adresse.* Mais, écrit-t-il, *nous n'avons affaire qu'avec des masses brutes et incultes*. La remarque renvoie au problème plus général de l'incompréhension des questions des recensements, aux malentendus autour de questions conçues dans le monde clos des Bureaux, et dont les directeurs prirent conscience avec les résultats médiocres des premiers relevés, notamment quand ils adoptèrent le recensement nominatif dont le questionnaire devait en principe être rempli par les enquêtés eux-mêmes. Membres d'une élite réformatrice issue de la bourgeoisie ou de la petite noblesse, les statisticiens des Bureaux percevaient souvent les incompréhensions à l'aune de l'échelle de la *civilisation* dont ils pensaient être les représentants. Les scrupules et la condescendance de Keleti n'étaient pas isolés, mais ils prenaient une teneur particulière dans le contexte particulier de la Hongrie, où les revendications des mouvements slovaques et roumains implantés essentiellement dans le monde de la paysannerie, apparaissaient aux yeux du Hongrois qu'était Keleti, comme des manifestations *de masses moins civilisées*.

Le troisième mémoire fut rédigé par Adolf Ficker[11] qui avait succédé à Czoernig à la tête de la statistique administrative autrichienne. Il défend toujours une approche ethnographique et considère le recensement comme un procédé insuffisant pour l'étude des nationalités. Il admet néanmoins que la langue est le caractère qui exprime le mieux l'appartenance à une nation, mais s'empresse d'ajouter :

Avec la seule constatation de la langue maternelle (…), la question de la nationalité d'un individu n'est pas réglée. Le poids politique d'une langue dans un pays mélangé sur le plan national, l'importance de celle-ci dans la culture et les mœurs conduisent aussi, à ce que les membres des autres nationalités en deviennent les citoyens sans vouloir se départir de leur origine nationale. Il se trouve dans les régions frontalières beaucoup de personnes et de familles qui peuvent parler deux langues de manière égale.

Les remarques de Ficker tout comme celles de Keleti étaient inspirées par la situation plurilingue de leur État. Mais une fois ses réserves exposées, Ficker endosse sa fonction de membre du Congrès et s'acquitte de la mission qu'on lui a confiée. Il a réalisé un inventaire des relevés statistiques sur la nationalité dans une vingtaine d'États, de l'Autriche, en passant par l'Italie, l'Irlande, etc. jusqu'à l'Égypte, et le Canada. Il expose ses résultats en mettant en évidence la diversité des pratiques et le besoin d'uniformité des procédures. La résolution de Saint-Pétersbourg n'y suffit pas, celle-ci doit plus clairement articuler le relevé de la « *langue parlée* » aux principes des recensements que le Congrès a définis et que Ficker va rappeler.

Autrement dit, il ne se demande plus si le recensement est une opération satisfaisante pour connaître la distribution des nationalités, mais, partant de ce qui existe, il entreprend de le réglementer pour le faire entrer dans le cadre plus large des principes du recensement.

Il signale les types de manquements qui ressortent des relevés actuels :

– ceux qui ne s'appuient pas sur les feuilles de ménage mais qui procèdent par une estimation de l'enquêteur ou des autorités locales ;

– ceux qui indiquent simplement la langue d'un lieu, d'un ménage (un attribut extérieur à l'individu) ;

– ceux qui restreignent le relevé à une partie de la population (les ressortissants de l'État, les résidents permanents, etc.) ;

– et ceux qui ne relèvent qu'une langue particulière.

Tous ces relevés contextualisés sont mis à l'index car ils contredisent le plan d'uniformité des recensements.

En conclusion de son mémoire, en trois points clairs, Ficker énonce les règles qui devront être suivies pour le relevé de la langue :

– il proclame haut et fort le primat de l'individu, qui est au fondement des nouveaux recensements. La langue doit être indiquée pour chaque individu du ménage ;

– il stipule que le relevé doit recueillir une seule langue, la *langue familiale,* c'est à dire *la langue que l'individu emploie habituellement avec sa famille*. S'il existe plusieurs langues, il invite l'enquêteur à trancher pour choisir la langue principale, et il prend à titre de comparaison, le cas qui se présente quand un individu a plusieurs activités ;

– enfin, il recommande l'auto-déclaration : il faut laisser l'individu décider

11. Adolf Ficker, *Gutachten über die Constatirung der Nationalitäts– und Sprach-Verhältnisse einer Bevölkerung*, Wien, 1874.

lui-même, quelle est pour lui sa langue familiale.

La statistique des nationalités ne sera pas discutée lors de la session de Budapest, ni soulevée de nouveau dans le cadre du Congrès, puisque ce fut la dernière session. La montée des désaccords entre les États-membres sur la finalité du congrès comme autorité supranationale, conduisit à sa dissolution.

Conclusion

Au terme de ces deux décennies d'activités on peut s'interroger sur les effets des recommandations du Congrès sur les pratiques des Bureaux. En 1874, après tant d'hésitations, le Congrès, par la voix de Ficker, parvenait tout juste à clore une liste des recommandations pour les prochains recensements. Dissous peu après, il n'eut pas le temps d'apprécier l'effet des mesures préconisées. L'aperçu qu'on peut tirer aujourd'hui nous montre que, jusqu'à la Première Guerre mondiale, la plupart des Bureaux européens relèveront bien la langue comme critère de la nationalité, non pas la *langue familiale*, mais la *langue maternelle*. On pourrait dire que le modèle prussien l'emporta sur le modèle autrichien. Réussite partielle du Congrès, car partagée avec les travaux menés de manière parallèle par les statisticiens prussiens. Réussite fragile aussi car après le conflit mondial, le consensus éclate, les recensements pris dans le tourbillon des plébiscites, relèveront la déclaration directe de la nationalité.

Pourquoi alors les membres du Congrès mirent-ils vingt ans pour parvenir à ces recommandations ? Il apparaît bien que le Congrès ne pouvait pas en ce « siècle des nationalismes » infléchir la force des représentations nationales des délégués, qui étaient des matrices puissantes pour penser l'affiliation à une communauté de culture, l'appartenance à l'État, au territoire, etc. Il ne pouvait pas y avoir de définition unique de la nationalité, donc d'entente sur l'objet à mesurer à partir d'une définition réaliste de celui-ci[12]. Après de longues hésitations, le thème de la nationalité n'est pourtant pas abandonné, que ce soit grâce à l'obstination de certains statisticiens désireux qu'elle reçût la consécration du Congrès, ou par résignation face à l'expansion des relevés dans les recensements. Les membres du Congrès acceptent que la question de l'enregistrement de la nationalité fasse partie de leur agenda, et travaillent à édicter des règles qui doivent être suivies dans les recensements.

Il faut alors plutôt se demander comment ils ont pu s'accorder. Parce qu'il y eut une adhésion forte à une conception de la statistique administrative – un partage de références communes sur le chiffre comme langage de description du social, sur la collecte des données, et le calcul de moyennes et de rapports -, bref une identité professionnelle pour laquelle le Congrès représente l'assise institutionnelle et savante légitime (plus que l'université ou l'académie des sciences). Cette identité permettait qu'ils s'accordent sur la définition de la statistique comme méthode. C'est donc l'accord sur la méthode du recensement – utilisation d'un critère unique, relevé individuel par autodéclaration, relevé exhaustif sur l'ensemble de la population, au moyen d'un questionnaire par ménage –, qui a écarté les dissensions. Mais plus largement, en se présentant comme le lieu de l'élaboration des règles de production des chiffres, dont le respect garantissait alors la scientificité, donc la comparabilité, il leur importait moins de définir la nationalité que de souligner, pour les bureaux chargés de son enregistrement, quelles étaient les règles à suivre pour que les chiffres sur la nationalité soient exacts et comparables. ■

12. On renvoie ici à la définition de « l'objectivité communautaire » de Theodore Porter, *Trust in Numbers*, Princeton Univ. Press, 1996.

Le statisticien et le sociologue

Article initialement paru dans le *Courrier des statistiques* n° 10 d'avril 1979, écrit par Alain Desrosières, à l'époque membre de la division Emploi de l'Insee.

Si depuis plusieurs décennies les rapports entre la statistique et l'économie ont été étroits, au point qu'une discipline, l'économétrie, est née de leur union, il n'en va pas de même, au moins en France, pour les relations entre la statistique et la sociologie. Ceci tient aux histoires de ces deux disciplines, aux questions qu'elles posent, et surtout aux profils sociologiques différents des statisticiens et des sociologues.

Plutôt en effet que de parler de statistiques et de sociologie, comme si ces deux domaines existaient en tant que tels et s'échangeaient des prestations, il semble plus fécond d'essayer de décrire le statisticien et le sociologue, c'est-à-dire deux agents sociaux qui diffèrent moins par leurs objets d'études, que par des postures différentes par rapport à ces objets, déterminés à la fois par leurs formations (souvent, mais non toujours : le matheux et le littéraire) et leur insertion dans des champs différents, administratifs pour les uns, universitaires ou scientifiques pour les autres. Au-delà de ces différences de postures, que peuvent-ils avoir en commun ?

Source : Wikipédia

David Émile Durkheim sociologue français et l'un des fondateurs de la sociologie moderne

Des trajectoires différentes

L'appellation « statisticien » recouvre déjà des positions différentes : pour un administrateur de l'Insee, c'est surtout un spécialiste de la collecte des données économiques et sociales, par recensements, enquêtes ou gestion des fichiers administratifs. Pour un diplômé de l'ISUP, c'est quelqu'un qui a appris des méthodes qu'il applique indistinctement pour gérer un stock, construire un aéroport,… dans le cadre d'entreprises privées ou publiques. Enfin, pour un docteur de l'Université, c'est un scientifique de haut niveau rompu aux méthodes mathématiques les plus subtiles, appliquées à des données chiffrées sur des sujets variés qui lui importent assez peu, et dont il connaît souvent mal les méthodes de collecte. La « compétence » implicite recouverte par le mot « statisticien » est donc très différente dans ces trois cas. Certains exercent dans le champ administratif, d'autres dans celui des entreprises, enfin d'autres dans le champ universitaire… Si on parle par exemple d'« histoire de la statistique », il faut préciser : histoire des méthodes de collecte de l'information (colloque de Vaucresson en 1976) ou histoire des méthodes mathématiques (certains exemples de Jean-Paul Benzecri, par exemple).

Cependant, le fait d'avoir autonomisé une activité de « statisticien », au sens soit de gestionnaire, soit de mathématicien, a eu pour effet de constituer un métier centré sur des problèmes administratifs ou mathématiques, mais de façon relativement indépendante d'un *objet.* La méthodologie statistique s'est constituée de façon un peu transversale : comment bien quantifier, mais quantifier n'importe quoi. On a privilégié une approche (la quantification) au détriment d'un objet, historiquement ou socialement constitué.

Le sociologue, en revanche, a constitué son objet *a priori* à partir d'une hypothèse de départ : « il faut traiter les faits sociaux comme des choses ». Implantant la sociologie dans l'Université, par une sorte de coup de force, Durkheim disait, face aux prophètes sociaux de tous bords, qu'il était possible de traiter les faits sociaux comme on traite les plantes, les matériaux préhistoriques ou les phénomènes physiques. Cette rupture initiale par rapport à des discours de type idéaliste ou normatif ne supposait rien *a priori* sur les méthodes à employer : quantification, analyse de texte, interviews, biographies, etc. Même si certaines ont été très importantes, les recherches ayant un contenu statistique n'ont pas occupé la plus grande place dans les travaux des durkheimiens[1] notamment en raison de la faiblesse de l'infrastructure

1. On peut citer, notamment, l'exemplaire « Suicide » de Durkheim, des enquêtes d'Halbwachs sur les budgets des familles, menées en collaboration avec la SGF (Statistique générale de la France) et les travaux de Simiand sur l'histoire économique.

statistique de l'époque, mais aussi d'une distance entre les deux mondes des sociologues et des démographes qu'étaient alors pour l'essentiel les statisticiens administratifs. Ainsi, Mauss écrivait, en 1901 : « Selon nous, il ne doit pas y avoir de statisticiens, mais des sociologues qui, pour étudier les phénomènes moraux, économiques, pour étudier les groupes, font de la statistique morale, économique, démographique, etc. » et encore en 1927 : « Bien des travaux statistiques actuels sont plutôt inspirés par les besoins administratifs ou politiques des États, ou bien sont mal dotés, ou mal dirigés par une curiosité mal éclairée de professionnels : ils présentent un fatras ».

Le développement ultérieur des deux disciplines n'a souvent favorisé leur rencontre que sur le terrain de la pure méthodologie à dominante mathématique. Alors que, dans le cadre tracé par les fondateurs de la sociologie, les débats auraient dû porter largement sur les objets et les résultats des recherches, ils furent souvent centrés sur leurs méthodes et leurs outils. L'extension aux États-Unis, vers les années 40, d'une sociologie empirique, centrée sur les enquêtes par questionnaire, liée par contrats à des administrations et inspirée des méthodes d'études de marché du secteur privé, a favorisé ce développement de la méthodologie au détriment des questions de type historique ou social. Cette tendance, apparue en France dans l'après-guerre, a produit son contraire : le prophétisme social, spécialisé dans le concept et la généralité. L'existence de ces deux courants a favorisé la naissance de stéréotypes variés : le courant « empirique » cherchait dans les méthodes statistiques des réponses à des questions non posées, tandis que le courant prophétique ou dogmatique enfermait la sociologie dans des discours rituels et codés.

Pendant cette même période de l'après-guerre, la statistique administrative prenait une grande extension, sous l'impulsion des travaux de comptabilité nationale et de prévision économique ; désormais spécialiste du « cohérent et exhaustif », le « statisticien-comptable national-planificateur » voyait dans le sociologue soit un spécialiste de la monographie locale fine mais « non représentative », soit un littéraire tenant des discours philosophiques abstraits inutiles pour « faire des prévisions ». Si le souci de la cohérence de l'exhaustivité, nécessaires pour les projections économiques, a été un puissant moteur pour le développement de la collecte d'information statistique, il a eu aussi parfois pour effet de trop centrer l'attention sur les problèmes d'estimation et de mesure au détriment de l'interrogation sur les mécanismes sociaux et historiques à l'œuvre sous les « variables » mesurées.

Des objets de recherche et des instruments communs

Pourtant de nombreux travaux de statisticiens ont montré, depuis trente ans, la possibilité de dépasser les obstacles énumérés ci-dessus. Dès les années 50, l'idée des statisticiens et des démographes d'exploiter systématiquement les recensements, enquêtes et fichiers administratifs en utilisant une nomenclature socio-professionnelle unique a rendu à la sociologie française un signalé service : aucun autre pays n'a constitué un tel instrument. Se tenant à l'écart des discussions dogmatiques entre tenants de définitions abstraites des « classes sociales » et partisans d'études de stratification sociale fondées sur des indicateurs multiples et partiels, Jean Porte et ses collègues, créant un instrument empirique imparfait mais fondé sur une intuition sociologique fine, ont préparé le terrain à de nombreuses recherches concrètes, où ont pu se retrouver statisticiens, démographes et sociologues.

Citons pêle-mêle, parmi les plus importantes, les études de Maurice Febvay sur la fécondité et la mortalité différentielles selon les milieux sociaux, les premières enquêtes de mobilité sociale (1953, 1964, 1970), l'analyse des revenus par catégorie sociale (1956,1965), les enquêtes sur les budgets des familles (1962), sur les budgets-temps et les pratiques de loisirs (1967), la sociabilité (1972), etc. Les travaux actuels menés dans la région des Pays de la Loire par Thierry Lemaître et Claude Thélot sur les liens entre mobilité sociale et projets professionnels des adolescents constituent un bon exemple d'intervention de statisticiens sur le terrain de la sociologie.

En dehors de l'Insee également, des exemples de coopération ne manquent pas. En 1959-1960, dans le contexte difficile de la guerre d'Algérie, Pierre Bourdieu et Alain Darbel entreprenaient une vaste enquête sur le travail et la relation au travail des Algériens : à une enquête statistique menée par l'Insee était associée une enquête sociologique portant sur un sous-échantillon de l'échantillon statistique. Cette expérience est encore à l'heure actuelle un des exemples les plus probants des possibilités d'association du statisticien et du sociologue.

En 1965, l'ouvrage collectif « le partage des bénéfices », associant sociologues et économistes statisticiens, avait tenté de montrer, dans le contexte euphorique de la croissance des années 60, comment les effets de celle-ci étaient subtilement différenciés à la fois à travers les chiffres révélés par les enquêtes statistiques exploitées selon des critères socio-professionnels, et à travers les sens des diverses pratiques, détectées par l'observation du sociologue. Dans les années 70, la publication de trois volumes de « Données sociales », sous l'impulsion d'Alain Darbel puis de Dominique Deruelle, permet de cumuler et d'ordonner les informations de portée sociologique collectées par l'Insee et par l'appareil administratif.

Par ailleurs, pendant la même période, certaines innovations méthodologiques, telles que l'analyse factorielle développée au Credoc, contribuent à affiner le dialogue entre statisticien et sociologue. En permettant par exemple de faire apparaître des dimensions synthétiques selon lesquelles se répartissent des individus (ou des

ménages) interrogés dans des enquêtes, ces méthodes peuvent contribuer à l'analyse de « champs » sociaux, au sens d'espaces à l'intérieur desquels des individus sont caractérisés par des enjeux communs. Il est donc possible de faire le lien entre une optique structurale, où l'espace social est sous-tendu par des polarisations diverses, par exemple entre groupes sociaux, et une optique statistique où on passe de façon continue d'une situation à la situation opposée.

Un profil de statisticien-sociologue ?

La possibilité de maîtriser simultanément un mode de pensée structural et relationnel, caractéristique par exemple de travaux ethnologiques, et un mode de pensée statistique, en termes de distributions et de continuité, pourrait bien caractériser le profil du « statisticien-sociologue »qui aurait dépassé les oppositions dues à des trajectoires sociales, scolaires, et à des insertions professionnelles différentes.

Une autre caractéristique de ce profil pourrait être le souci permanent de resituer les instruments statistiques dans la perspective historique de leur genèse et de leur fonctionnement : qui a déterminé les variables mesurées ? Dans quel but ? Par qui sont-elles utilisées ? Une attention sociologique sur les instruments de mesure eux-mêmes paraît une des conditions de leur utilisation à des fins scientifiques. La relativisation des concepts ou des outils de collecte à leurs conditions historiques et sociales de production est un préalable indispensable pour le sociologue, afin de sortir d'une alternative encore fréquente entre d'une part, le respect un peu craintif et, d'autre part, un rejet nihiliste des « instruments du pouvoir ».

La formation et la tournure d'esprit du statisticien, du moins dans l'administration, sont encore proches de celles de l'ingénieur : ses connaissances théoriques sont au service de réalisations pratiques lourdes et coûteuses : grosses enquêtes, recensements, gestion de fichiers nécessitant organisation minutieuse, économie des coûts, fiabilité… et le meilleur de son énergie est consacré à ces questions, parfois au détriment de l'amont et de l'aval : en amont, la réflexion sur les problèmes posés, en aval, les commentaires et interprétations des tableaux et résultats chiffrés. Comment ajouter une mentalité de « chercheur » à celle de l'ingénieur ? Quelles sont les conditions sociales susceptibles de favoriser l'apparition d'une autre relation à l'objet ?

On peut avancer, à titre d'hypothèse, une relative opposition entre carrières « administratives » et carrières « scientifiques ». Dans les premières, la mobilité entre domaines de travail variés et l'avancement dans la hiérarchie sont plutôt privilégiés, au détriment peut-être d'un éventuel cumul de connaissances dans un domaine, alors que ce cumul serait beaucoup plus visé dans une carrière d'enseignant ou de chercheur. Dans le premier cas, la technicité élevée est un moyen pour gravir les échelons d'une carrière, dans un second, l'approfondissement des connaissances dans un domaine sont les conditions de la réussite sociale. Cette opposition doit bien sûr être nuancée, et toute la gamme des situations existe entre ces deux pôles simplifiés à dessein. Entre les deux, le développement des études liées à la planification et à la prévision a créé une demande de travaux intermédiaires entre ceux de « l'ingénieur » et du « chercheur » : suscitant de nouvelles questions, il a été à l'origine de statistiques complètement nouvelles, mais il a souvent en revanche polarisé l'attention sur les techniques quantitatives, et aussi, renversant parfois l'ordre des objectifs, soumis à « l'intérêt pour la prévision » le jugement sur l'intérêt de certains travaux.

La « probabilité sociologique » d'apparition d'un profil nouveau de statisticien-sociologue est peut être liée à ces divers éléments : baisse de l'importance de la mobilité et de l'avancement administratifs, au profit de carrières tournées vers la recherche, l'enseignement et les publications, liens moins directs entre études et besoins immédiats de la politique et de la gestion économique, et bien sûr enfin renforcement du pôle historique, sociologique, dans l'enseignement dispensé aux « statisticiens de l'administration économique ». ■

Entretien avec Alain Desrosières* et Loup Wolff**

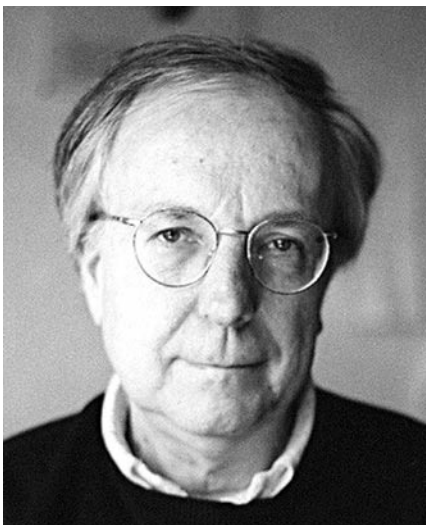

Source : Alain Desrosières et Loup Wolff

Alain Desrosières

Source : Loup Wolff

Loup Wolff

Courrier des statistiques :
Alain Desrosières, vous avez publié dans le Courrier des statistiques d'avril 1979 un article intitulé « Le statisticien et le sociologue ». Sur quels points principaux modifieriez-vous aujourd'hui votre diagnostic et sur lesquels, au contraire, réaffirmeriez-vous avec force vos analyses de l'époque ?

Alain Desrosières :

Les relations entre statistique et sociologie ont évolué, depuis 1979, à deux points de vue différents, selon que l'on s'intéresse à la *sociologie quantitative* ou à la *sociologie de la quantification*. La première utilise la statistique comme outil de preuve, tandis que la seconde s'intéresse au rôle de la statistique dans la société et dans son gouvernement. Cette dernière approche est conforme à l'étymologie même du mot *statistik*, la science de l'État, en allemand du XVIIIe siècle. Une spécificité du métier de « statisticien sociologue » pourrait être de combiner ces deux facettes de la sociologie, en général séparées, et pratiquées par des chercheurs de profils différents.

Le recrutement des statisticiens a été heureusement diversifié avec la création, dans les années 1980, des classes préparatoires dites « khagne BL », combinant un bon niveau mathématique avec une solide formation en sciences sociales. Nombre d'étudiants provenant de ces classes sont devenus statisticiens après, pour certains, un passage par une École normale supérieure. Ceci a grandement favorisé l'apparition de profils professionnels dotés d'une culture non uniquement « taupine », réalisant ainsi un élargissement qui était souhaité en 1979. La posture réflexive, de prise de recul par rapport aux outils techniques et aux nomenclatures, est plus familière à des jeunes ainsi formés.

J'avais insisté aussi, en 1979, sur les différences de logiques de carrières entre statisticiens membres du système statistique public et sociologues universitaires ou chercheurs. Les premiers progressent à travers des postes de responsabilité et une logique de « mobilité ». Ces carrières permettent plus difficilement une accumulation de connaissances scientifiques sur un domaine précis, ce que font en revanche (en principe) les chercheurs. La situation a maintenant un peu changé, avec la création du Crest, qui permet à certains jeunes statisticiens d'entreprendre des thèses. Malheureusement, pris par les logiques et les besoins de l'administration de la statistique publique, ils ne finissent pas toujours ces thèses.

Les inégalités sociales sont restées un domaine de recherche important pour le statisticien sociologue, grâce à des enquêtes et investigations de type nouveau, comme par exemple sur les conditions de travail (Gollac et Volkoff 2007), les sans-domicile (Brousse, Firdion et Marpsat 2008), les handicaps (Mormiche et Boissonnat 2003), ou l'éducation (Baudelot et Establet 2009). De leur côté, les chercheurs en sociologie disposent désormais, plus facilement qu'en 1979, des fichiers informatisés de données individuelles anonymisées des enquêtes. Cet accès aux données a beaucoup accru la pratique de la sociologie quantitative dans ce milieu. Des partenariats entre statistique publique et chercheurs sont établis, pour l'établissement des questionnaires et pour l'analyse des résultats. Pourtant les chercheurs, partant de ces fichiers informatisés, méconnaissent souvent les particularités et les contraintes de la construction, du codage et de la mise en formes des données.

Par rapport à 1979, une évolution importante de la sociologie quantitative a été la diffusion de méthodes d'analyses issues de l'économétrie des variables discrètes (régression logistique,

* Alain Desrosières est administrateur de l'Insee et membre du Centre Alexandre Koyré d'histoire des sciences.
** Au moment de la rédaction de cet article Loup Wolf travaillait à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

modèles Logit). Ces méthodes visent à isoler les « effets purs » de certaines variables dites « explicatives » sur d'autres variables, selon un raisonnement de type « toutes choses égales par ailleurs ». Les jeunes statisticiens manipulent désormais ces outils, dont les logiciels sont facilement accessibles, avec virtuosité. La présentation des résultats, bien que standardisée, n'est pas toujours facile d'accès pour le grand public, ce qui les rend parfois un peu énigmatiques. Ces méthodes se distinguent de l'analyse des données qui était alors en vogue : celle-ci représentait et cartographiait des configurations relatives de variables et d'agents, sans chercher à expliquer les unes par les autres.

Ce faisant, les travaux issus de cette nouvelle sociologie quantitative se rapprochent, d'une certaine manière, de la microéconométrie, en ce qu'ils sont plus centrés sur les notions de *variables* que sur celles d'acteurs ou de *groupes sociaux* dotés de propriétés spécifiques. Un indice de cette évolution est la décroissance, entre 1978 et 2003, de l'usage du critère socioprofessionnel dans la publication triennale *Données sociales* (Sujobert 2003). Les débats sur la pertinence relative de ces diverses approches ne peuvent se comprendre qu'en référence à une sociologie de la quantification. Celle-ci constitue comme un volet réflexif de la sociologie quantitative : dans quels types de situations argumentatives les unes et les autres trouvent-elles place ? À qui et à quoi servent-elles respectivement ? De fait, les analyses issues des ces modélisations sont souvent liées, plus ou moins directement, à des questions de politique publique, de même que le sont les modèles de micro-simulation, maintenant fort développés.

Courrier des statistiques :
Loup Wolff, cet article a le même âge que vous. « Ancien » étudiant et jeune statisticien-sociologue (si je peux vous dénommer ainsi…), comment le recevez-vous ?

Loup Wolff :

Une bonne partie des constats dressés par Alain Desrosières dans cet article me semble encore valable aujourd'hui. Comme il vient de l'indiquer, les choses ont certes évolué : le recrutement d'agents issus de la filière « BL » a contribué à diversifier le profil des statisticiens de l'Insee et la création du Crest a ouvert la possibilité de carrières intégrant une plus grande dimension académique qu'auparavant.

Mais, depuis trente ans, un certain nombre de données fondamentales n'ont pas pour autant été remises en question. L'Insee, notamment, est resté une administration distincte de l'Université ou du CNRS : son activité, ses objectifs, ses fonctions ne sont pas ceux de la sphère académique. Les carrières des statisticiens publics ainsi que leur valorisation ne sont pas régies par les mêmes règles que celles des chercheurs et universitaires. Et, malgré quelques exemples notables, les transferts d'une sphère à l'autre restent rares. La pratique est plutôt de laisser la possibilité aux agents de l'Insee qui le désirent de faire des incursions dans le monde académique. Ces incursions sont plus ou moins intensives selon que leur démarche est facilitée par un éventuel rattachement au Crest et par la bonne volonté de leur hiérarchie.

Institutions distinctes, logiques de carrière différenciées et relativement peu poreuses… Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le statisticien public continue aujourd'hui comme hier à présenter un profil distinct de celui des chercheurs et universitaires. Sans préjuger du sens de causalité de ces évolutions, on peut aussi signaler que la sophistication des méthodes quantitatives au cours de cette période n'a probablement pas aidé à rapprocher la discipline statistique des sciences sociales, tant il devient difficile de maîtriser l'ensemble de ces compétences. Avec l'essor spectaculaire pris par les méthodes économétriques, une certaine tendance à l'« autonomisation » de la statistique, observée par Alain Desrosières en 1979, me semble s'être renforcée.

Ainsi, d'un point de vue institutionnel – au regard des structures de la production intellectuelle en matière économique et sociale –, le statisticien public, le sociologue et l'économiste restent trois figures distinctes et se caractérisent par des trajectoires différentes. Le premier travaille à l'Insee ou dans un service statistique ministériel, le deuxième et le troisième appartiennent à des « Unités de Formation et de Recherche » ou à des laboratoires dédiés à leur discipline académique. De ce point de vue, et ce malgré la création du Crest, il ne me semble pas que les constats dressés par Alain Desrosières aient perdu de leur actualité. Il subsiste notamment une « relative opposition entre carrières administratives et carrières scientifiques ».

Un point de vue différent est celui des pratiques et du recours aux outils développés par ces différentes disciplines économiques et sociales. Les statisticiens de l'Insee en font un usage variable, selon leur sensibilité, avec – me semble-t-il – un tropisme spécifique pour l'économie et l'économétrie. Ce tropisme s'explique probablement par l'importance prise par l'économétrie au sein de l'économie, ainsi que par l'avantage « naturel » que procurent aux statisticiens publics leurs compétences professionnelles, ainsi que leur proximité avec les données. La sociologie n'est pourtant pas laissée en reste. Le dynamisme du Laboratoire de sociologie quantitative au Crest et le rayonnement de certaines individualités « maison » dans cette discipline en sont la preuve.

À mon sens, l'un des avantages de la spécificité de notre positionnement institutionnel dans le champ de la production de connaissance est justement qu'il nous abstrait des appartenances disciplinaires. Comme d'autres statisticiens de l'Insee, j'ai été amené à publier des travaux à dominante tantôt sociologique, tantôt économique – usant de méthodes économétriques ou non. Plus spécifiquement, une partie de mon travail à la Dares a contribué au renouveau du champ des relations professionnelles. Ce domaine était longtemps resté cantonné en France à une certaine sociologie du travail et mérite pourtant de se constituer en un champ de

recherche interdisciplinaire, comme c'est le cas en Grande-Bretagne. Matérialisée dans un ouvrage collectif (Amossé, Bloch-London, Wolff, 2008) réunissant des chercheurs de disciplines variées (économie, sociologie, gestion), ainsi que des agents de l'administration, cette volonté ne peut être portée que par des acteurs qui ne se trouvent pas enfermés dans des frontières disciplinaires.

Courrier des statistiques : *L'article de 1979 appelait de ses vœux un statisticien-sociologue qui, notamment, aurait le souci de resituer les instruments statistiques dans leur perspective historique et dans leur contexte social. A-t-on, à vos yeux, progressé en ce sens ? Quels travaux, conduits depuis 1979, illustreraient-ils le mieux cette éventuelle évolution ?*

Loup Wolff :

La propriété réflexive de la sociologie me semble justement un outil devenu indispensable, y compris pour le statisticien public. La fréquentation d'Alain Desrosières n'y est certainement pas pour rien, mais je suis absolument persuadé de l'importance de retirer de temps en temps – et d'examiner à son tour ! – cette paire de lunettes dont nous nous servons au quotidien pour voir le monde (métaphore que j'emprunte à Pierre Bourdieu). Les articles de Michel Gollac (1997) et Thomas Coutrot (1996) sont deux exemples de la fécondité de cette démarche pour l'exploitation de fichiers statistiques.

Mon parcours jusqu'à présent m'a amené à fréquenter la sociologie quantitative, plus souvent que la sociologie de la quantification en tant que telle. Mais il me semble de plus en plus difficile de pratiquer l'une sans avoir recours à l'autre. En effet, notamment lorsque l'on s'intéresse au travail, l'un des constats qui s'impose avec le plus de force est celui de l'effritement de la pertinence des routines d'observation du monde social depuis une trentaine d'années. Plusieurs corpus de travaux empiriques sont ainsi dédiés à l'observation du développement d'organisations complexes, mettant à mal les représentations usuelles sur l'entreprise. Cette évolution est bien sûr à mettre en lien avec l'essor des pratiques de prêt de main-d'œuvre (sous-traitance, intérim), des formes atypiques d'emploi et plus généralement de formes de coordination au travail s'appuyant plus volontiers sur une contractualisation marchande, plutôt que salariale.

Cette nouvelle donne, renouant avec des pratiques que le XIXe siècle a bien connues, ébranle l'édifice des représentations – savantes et communes – sur le travail. Les rapports de travail se laissent moins facilement décrire sous le seul prisme de la relation de subordination salarié-employeur (Supiot, 2002 ; Perrulli, 2003). Les frontières de l'entreprise se brouillent (Jounin, 2008 ; Caroli, Gautié, 2008 ; Boltanski, Chiapello, 1999). Les collectifs de travail se fragmentent (Beaud, Pialoux, 1999). La définition des normes juridiques qui encadrent le travail est de plus en plus confiée aux niveaux décentralisés de la négociation (Amossé, Bloch-London, Wolff, 2008), réactualisant paradoxalement l'importance d'une représentation efficace des salariés (Bryson, Freeman, 2006)...

Aucune des références citées dans le paragraphe précédent n'appartient au champ de la sociologie de la quantification. Toutes, en revanche, s'accordent sur le constat de l'obsolescence des grilles de lecture traditionnelles sur le travail et pointent la nécessité d'un travail réflexif sur les catégories que les sciences sociales ont forgées pour observer le travail.

Les agents de l'Insee, très tôt confrontés à la fragilisation des conventions sur lesquelles leurs statistiques s'appuient, n'ont pas été sans réagir. Ils étaient plutôt habitués à piocher dans le stock des conventions fabriquées par le Droit – grand producteur de normes (notions juridiques de subordination, d'entreprise, d'établissement, de contrat de travail, de salaire, de temps de travail). Mais ils ont été contraints, dans ce contexte en fragmentation, de produire leurs propres conventions. Les travaux réalisés à la direction des statistiques d'entreprise sur les « groupes » (au sens de l'Insee), destinés à reconstruire un niveau d'analyse pertinent en matière de stratégies productives, en sont un très bon exemple (Picart, 2004). Autre illustration, les réflexions en cours sur un projet de nomenclature socio-économique européenne (Brousse, Monso, Wolff, 2006) : alors que les PCS françaises ont pu s'appuyer sur les catégories forgées par les acteurs de terrain au travers des conventions collectives, cette nomenclature européenne devra se construire dans un contexte multinational où les catégories partagées sont encore rares. Le projet – actuellement à l'étude – de classification économique européenne ne mobilise ainsi que très parcimonieusement les catégories de perception existantes et préfère suivre des règles de classement dictées par la description « objective » du poste de travail (bien que cette objectivité pose question, cf. Brousse, 2008).

Il me semble ainsi que, dans le contexte actuel, la réflexivité s'est invitée de force dans les débats des statisticiens publics, comme plus généralement dans les sciences sociales. Ce nécessaire retour sur des modes de perception usés ne se fait pas sans douleur, ni sans réticences ponctuelles. Il s'impose pourtant avec une telle évidence que j'irai jusqu'à prédire de beaux jours à la sociologie, aussi bien « quantitative » que « de la quantification », à l'Insee.

Alain Desrosières :

Depuis les années 1970, des statisticiens s'étaient intéressés à l'histoire et à la sociologie de la statistique, à la suite d'un colloque organisé avec des historiens sur ce sujet, à Vaucresson en 1976 : Joëlle Affichard (éditrice en 1987 des deux volumes *Pour une histoire de la statistique*), Bernard Guibert, Jean Laganier, Jacques Mairesse, Robert Salais, Laurent Thévenot, Michel Volle. À partir des années 1980, ces travaux français qui portaient surtout sur les nomenclatures, les recensements, les enquêtes et les institutions, ont convergé avec des recherches menées dans le monde anglo-saxon, qui étudiaient l'histoire et la sociologie des aspects mathématiques et probabilistes des

statistiques et de l'économétrie (Gerd Gigerenzer, Ian Hacking, Mary Morgan, Ted Porter, Stephen Stigler). Cette convergence a permis d'explorer les circonstances et les contextes spécifiques qui ont conduit, à partir du début du XXe siècle, la statistique dite « administrative », à être de plus en plus mathématisée (Anderson 1988, Szreter 1996, Desrosières 2000a). Parallèlement, il apparaissait que cette statistique jouait, à partir des années 1930, un rôle accru dans le pilotage des politiques publiques, notamment sous l'effet de la révolution keynésienne et de la diffusion de la comptabilité nationale (Vanoli 2002). Enfin, dans un univers *a priori* très différent, les comptables d'entreprise s'intéressent eux aussi (notamment en Grande-Bretagne) à l'histoire et à la sociologie de leur discipline (Hopwood et Miller 1994, Colasse 2000).

Beaucoup de ces travaux par ailleurs disparates s'inspirent d'une nouvelle sociologie des sciences, dont l'idée centrale est de rompre avec la distinction classique entre recherches dites « internalistes » (portant sur les contenus des sciences) et « externalistes » (portant sur les institutions, les savants et les conditions sociales du développement des sciences). Cette nouvelle démarche est particulièrement pertinente pour les statistiques, dont la dualité (activité administrative et outil de preuve scientifique) est omniprésente. Il se trouve de plus que, depuis les années 1980, le « Nouveau management public » issu du monde anglo-saxon, fait un usage grandissant des « indicateurs quantitatifs », pour assigner des objectifs, évaluer des politiques publiques et classer des performances, selon des méthodes dites de « benchmarking ». Des exemples en sont fournis, en France, par la *Loi organique relative aux lois de finances* (LOLF) votée en 2001 et appliquée depuis 2006, ou encore, pour l'Union européenne, par la *Méthode ouverte de coordination* (MOC). L'une et l'autre font grand usage d'indicateurs quantitatifs, dont certains sont fournis par la statistique publique. Ces évolutions conduisent à l'éclosion d'une sociologie de la quantification, qui vise à étudier la façon dont les outils quantitatifs – non seulement ceux de la statistique, mais aussi ceux de la comptabilité et de ces nouveaux indicateurs -, reconfigurent et transforment en profondeur les sociétés contemporaines et leur « gouvernementalité », selon l'expression de Michel Foucault.

Cette sociologie de la quantification vise à décrire la façon dont ces outils sont construits, négociés, standardisés, diffusés, mis en œuvre et éventuellement détournés ou manipulés à des fins non prévues. À la différence de la sociologie quantitative, dont elle est complémentaire, elle s'intéresse plus à la statistique *en train de se faire,* plutôt qu'à celle qui est déjà encapsulée dans des tableaux ou des fichiers informatiques. Quatre exemples, parmi d'autres, peuvent en être ici fournis. Un DEA de sociologie dû à Delphine Nivière, une jeune statisticienne malheureusement décédée en 2007, a décrit la mise au point, à Eurostat, de l'Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (ERCV, en anglais SILC) [Nivière 2005]. Cécile Brousse (2005) a comparé les origines et les constructions des statistiques européennes sur les sans-domicile. Emmanuel Didier (2009) a étudié la naissance des enquêtes par sondage sur l'agriculture et sur l'emploi aux États-Unis dans les années 1930. Enfin l'étude d'Olivier Monso et Laurent Thévenot sur l'histoire de l'enquête Formation et Qualification Professionnelle (FQP) de 1964 à 2003, montre comment les objectifs, les questionnements et les usages des six enquêtes FQP ont été profondément transformés au fil du temps (Monso et Thévenot 2009).

Dans le passé, les grandes crises économiques et sociales (années 1880-90, 1930, et 1970-80) ont été à l'origine de profondes transformations des statistiques publiques (Desrosières 2000b). Au moment où deux crises, écologiques et financières, frappent la planète, il est probable que de nouveaux outils statistiques vont apparaître, comme l'ont déjà suggéré Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice (2005), et comme la Commission « Sen-Stiglitz » se propose de le faire. Dans ce contexte, je rêverais que l'Insee dote le Crest – en plus des laboratoires déjà existants, dont celui de sociologie quantitative – d'un *laboratoire de sociologie de la quantification.* D'autres grands corps de l'État comme les Mines, les Ponts et Chaussées, les Eaux et Forêts, l'ont déjà fait pour leur domaine de compétence. Ce laboratoire regrouperait des chercheurs, sociologues, statisticiens, historiens, économistes et politistes, pour analyser en profondeur et anticiper les interactions entre les effets de ces crises et les outils statistiques et économétriques développés dans le service statistique public, et, plus largement, dans les nouveaux modes de gestion, de pilotage et d'évaluation de l'action publique. Loup Wolff fait remarquer justement qu'un des grands avantages d'être membre du service statistique public par rapport au monde académique est de pouvoir « s'abstraire des appartenances disciplinaires ». La fréquentation de ce monde, au cours de ma carrière (par exemple en participant, de 1995 à 2008, au Comité de rédaction de la Revue *Genèses*) m'a montré à quel point cela est précieux, et constitue un important atout pour les « statisticiens-sociologues-économistes-historiens » que les anciens élèves de l'Ensae et de l'Ensai sont souvent. ■

Bibliographie

Amossé T., Bloch-London C., Wolff L., 2008 : *Les relations sociales en entreprise – Un portrait à partir des enquêtes Réponse 1992-93, 1998-99, 2004-05*, La Découverte, Coll. Recherche, Paris.

Anderson M., 1988 : *The American Census. A social History*, Yale University Press.

Baudelot C., Establet R., 2009 : L'Élitisme républicain. *L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*, Seuil.

Beaud S, Pialoux M., 1999 : Retour sur la condition ouvrière – *Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Fayard, Paris.

Boltanski L., Chiapello E., 1999 : *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.

Brousse C., 2005 : « Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses », *Genèses*, 58, pp. 48-71.

Brousse C., 2008 : « ESeC, projet européen de classification socio-économique », *Courrier des Statistiques*, n° 125, Insee.

Brousse C., Firdion J.M., Marpsat M., 2008 : *Les sans-domicile*, La Découverte/Repères.

Brousse C., Monso O., Wolff L., 2006 : « *Is prototype EseC relevant a classification to depict employment relations in France ?* », European Commission Sixth Framework Programme, Development of a European Socio–economic Classification (ESeC), Document de travail, Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales.

Bryson A., Freeman R., 2006 : « *Worker Needs and Voice in the US and the UK* », NBER Working Paper n° 12310, Cambridge, Mass.

Caroli E., Gautié J., 2008 : *Low Wage Work in France*, Russell Sage Foundation, New York.

Colasse B., (Ed.), 2000 : Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Economica

Coutrot T., 1996 : « Relations sociales en entreprise : voir midi à sa porte », *Travail et Emploi* n° 66.

Desrosières A., 2000a : La politique des grands nombres. *Histoire de la raison statistique*, La Découverte/Poche.

Desrosières A., 2000b : « L'État, le marché et les statistiques. Cinq façons d'agir sur l'économie », *Courrier des statistiques*, 95-96, pp. 3-10.

Desrosières A., 2008 : « Analyse des données et sciences humaines : comment cartographier le monde social ? » *Journal électronique des probabilités et de la statistique*, Vol. 4, n° 2, pp. 11-19.

http://www.emis.de/journals/JEHPS/Decembre2008/Desrosieres.pdf .

Deville J.C., Malinvaud E., 1983 : « *Data Analysis in Official Socio-economic Statistics* », Journal of the Royal Statistical Society, A, Vol. 146, Part 4, pp. 335-361.

Didier E., 2009 : *En quoi consiste l'Amérique* ? *Les statistiques, le New Deal et la démocratie*, La Découverte.

Gadrey J, Jany-Catrice F., 2005 : *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La Découverte/Repères.

Gollac M., Volkoff S., 2007 : *Les conditions de travail*, La Découverte/Repères.

Gollac M., 1997 : « Des chiffres insensés ? Pourquoi et comment on donne un sens aux données statistiques », *Revue française de sociologie*, XXXVIII-1.

Hopwood A., Miller P., (Eds) 1994 : *Accounting as social and institutional practice*, Cambridge University Press.

Jounin N., 2008 : *Chantier interdit au public, enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, La Découverte, Paris.

Mormiche P., Boissonnat V., 2003 : « Handicaps et inégalités sociales : premiers apports de l'enquête Handicaps-incapacités-dépendance », *Revue française des affaires sociales*, 1-2, pp. 267-285.

Nivière D., 2005 : « Négocier une statistique européenne : le cas de la pauvreté », *Genèses*, 58, pp. 28-47.

Perrulli A., 2003 : « *Travail économiquement dépendant – parasubordination : les aspects juridiques, sociaux et économiques* », Commission Européenne, Bruxelles.

Picart C., 2004 : « Le tissu productif : renouvellement à la base et stabilité au sommet », *Économie et statistique*, n° 371.

Sujobert B., 2003 : "Données sociales : quel usage des catégories socioprofessionnelles ?", *Courrier des statistiques*, 107, pp. 41-42.

Supiot A., 2002 : *Critique du Droit du Travail*, Quadrige, Paris.

Szreter S., 1996 : *Fertility, Class and Gender in Britain, 1860-1940*, Cambridge University Press.

Vanoli A., 2002 : *Une histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte.

Voir aussi la communication d'Olivier Monso et Laurent Thévenot aux Journées d'Histoire de la statistique 2008, dont on trouvera un résumé dans la présente livraison du Courrier.
http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp ?page = colloques/jhs/jhs2008.htm

Épisode n° 12 - Ce que l'on ponctue bien se lit plus aisément

✐ *Alain Gély**

Soit une phrase comme : « Les marcheurs, fatigués, s'arrêtèrent ». Une telle phrase est très sensible au bon emploi, ou non, de la ponctuation :

– si on en retire les virgules, elle change de sens. En effet, dans ce cas, les seuls marcheurs qui étaient fatigués se sont arrêtés – les autres étant réputés continuer la route. Avec les virgules, le groupe entier avait fait halte ;

– si on oublie une des deux virgules, la phrase est boiteuse – à l'image des marcheurs contraints à une pause ou à l'abandon. Le lecteur s'arrête aussi et s'interroge. Il peut hésiter entre les deux interprétations. Il perd du temps et peut-être le sens de la phrase.

Cet exemple illustre l'importance d'une ponctuation judicieuse, au-delà du simple respect des règles grammaticales. Le *Grevisse,* auquel on empruntera largement, le confirme *:*

La ***ponctuation*** *est l'ensemble des signes conventionnels servant à indiquer, dans l'écrit, des faits de la langue orale comme les pauses et l'intonation, ou à marquer certaines coupures et certains liens logiques. C'est un élément essentiel de la communication écrite.* [*Grevisse. Le bon usage*, Douzième édition refondue par André Goosse, éd. Duculot, 1988, pp 155-188.]

Le « Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale » (dernière édition en 2007) fournit aussi des indications précises à ce propos, utiles au rédacteur d'articles pour le *Courrier des statistiques* ou pour d'autres publications.

Les ponctuations qui marquent généralement la fin d'une phrase

Le plus souvent, les **simples points** terminent les phrases. Toujours ? Non ! Il existe des exceptions :

– on ne met pas de point final à la fin des titres ou intertitres ;

– quand une phrase est incluse dans une parenthèse, le point « final » est censé être suivi de la parenthèse fermante ; *idem* pour des crochets ou des guillemets (voir l'encadré qui discute ce point et nuance fortement cette recommandation) ;

– il existe des « phrases adverbiales » sans verbe, séparées par des points :

Je vais m'allonger et me laisser glisser dans les ténèbres pour toujours. Étrange aliénation. (M. Tournier, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*) ;

– il est aussi admis, désormais, d'employer un point pour détacher de la phrase un membre auquel on veut donner un relief particulier :

« Montélimar et surtout Romans ont aussi quelques mots à dire. Et lourds de sens. » (Emmanuel Le Roy Ladurie, *Carnaval de Romans*).

Les points peuvent aussi intervenir dans les abréviations. On consultera, à ce sujet, l'article paru dans le numéro 126 du *Courrier* : « Le bon usage des minuscules et des majuscules ».

Les points d'interrogation terminent une phrase interrogative en style direct. En revanche, l'interrogation indirecte n'appelle pas de point d'interrogation :

« Je me demande s'il reviendra. »

On notera que les points d'interrogation subsistent dans les titres, ce qui les distingue des simples points.

Les **points d'exclamation** sont obligatoires après les interjections : « Enfin ! » Il est vrai, s'agissant d'articles pour le *Courrier des statistiques,* que de telles interjections sont plutôt rares ! Mais elles ne sont nullement proscrites : quelques traits d'humour, le désir de souligner un paradoxe… peuvent conduire l'auteur d'un article à y recourir.

Un peu plus délicat est l'emploi des **points de suspension**. Pas de difficultés quant à leur nombre : ils vont toujours par trois. Y compris dans le cas où ils finissent une phrase, puisqu'ils « absorbent » alors le point final.

Les autres signes de ponctuation font respirer le texte

Les **points de suspension** peuvent aussi se situer au milieu d'une phrase. Ils marquent alors une suppression, une interruption, un sous-entendu… Quand ils remplacent un *et cætera,* ils

* Au moment de la rédaction de cet article, Alain Gély était rédacteur en chef du *Courrier des statistiques*.

Encadré 1 : Le point final : avant ou après la parenthèse ?

En principe, la règle de base s'énonce ainsi : quand une phrase s'achève par une parenthèse, le point « final » est censé se situer avant elle. Il en est de même pour le point d'exclamation ou d'interrogation. Idem pour une phrase s'achevant par des crochets ou des guillemets.
En fait, le bon sens semble commander de situer le point après une parenthèse ou un guillemet fermants quand ces derniers ne concernent que le(s) dernier(s) mot(s) de la phrase.
Un paysage pourra être beau, gracieux, sublime, insignifiant ou laid ; il ne sera jamais risible (Bergson, *Le Rire*).
Le positionnement du point avant la parenthèse ne s'impose que dans un seul cas : lorsque le passage entre parenthèses, ou entre guillemets, constitue lui-même une phrase entière.
Au total, c'est l'intention de l'auteur qui prévaut.
Exemple :
Pourquoi avez-vous crié « Au secours » ?
Ici, le sens général est interrogatif. Le point d'exclamation qui aurait normalement suivi *Au secours* s'efface, disparaît. Le point d'interrogation se situe évidemment après le guillemet fermant.
Ainsi, en dépit des injonctions réitérées d'un correcteur automatique, on admettra dans le *Courrier des statistiques* que le point final soit vraiment final, c'est-à-dire qu'il se situera après la parenthèse fermante (sauf quand celle-ci enferme une phrase entière).

ne s'y ajoutent pas : on écrit *etc.* sans y ajouter de points de suspension.

Au milieu d'une phrase, les points de suspension n'exigent pas d'être suivis par une capitale. Il en est de même, à titre exceptionnel, pour les points d'interrogation et d'exclamation qui peuvent se situer au cœur d'une phrase sans être suivis d'une capitale :

« Je lui criai tout bas : / « Meaulnes ! tu repars ? » (Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*).

Les **deux points** [*le deux-points* en termes d'imprimerie] précèdent une explication, une reformulation, une synthèse de ce qui vient d'être écrit.

Exemple : « La conjoncture s'améliore dans l'industrie : l'indicateur du climat des affaires progresse de 5 points. » Ici, il y a une affirmation, les deux points introduisent la donnée statistique qui la justifie.

Les deux points introduisent également une citation. Ils amorcent aussi des énumérations (voir encadré 1).

On doit éviter, autant que possible, d'employer les deux points deux fois de suite dans la même phrase. On les supprime à la fin des titres et intertitres.

Le **point virgule** – dont « Mai 68 » et Michel Tournier auraient paraît-il demandé la mort – reste bien vivant et utile. Il marque une pause de moyenne durée. Il est employé pour séparer les parties d'une phrase dont une au moins est déjà subdivisée par la virgule, ou pour séparer des propositions de même nature qui ont une certaine étendue. Il peut lier deux phrases grammaticalement correctes mais logiquement associées, qu'un point séparerait abusivement du point de vue de l'auteur :

« En mai, les défaillances d'entreprises ont recommencé d'augmenter ; toutefois, elles restent inférieures à leur moyenne de longue période. »

On doit éviter de faire du point virgule un emploi excessif.

Combien de **virgules** insérées mal à propos ou oubliées à tort !

Voici un exemple, inspiré d'un cas réel signalé par Eric Dubois.

« Les conjoncturistes répondent non, pas parce qu'ils savent mais parce qu'on les interroge. » Cette phrase déroutera le lecteur, parce qu'elle est grammaticalement un peu boiteuse, et pourra paraître injuste aux professionnels concernés. Plus correcte, quant à la forme et sur le fond, « Les conjoncturistes répondent, non pas parce qu'ils savent mais parce qu'on les interroge » fera sourire.

Encadré 2 : Comment présenter une énumération ?

Une énumération est généralement introduite par deux points. Chaque passage de cette énumération se termine par un point-virgule.
Si l'énumération est courte, elle pourra se situer dans une phrase, sans tirets.
Quand la longueur de la liste le justifie, ou simplement pour aérer le texte, les passages peuvent devenir des paragraphes. Ils sont alors précédés chacun d'un tiret ou d'un signe équivalent. Chaque paragraphe de l'énumération introduite par deux points, sauf le dernier, se termine alors par un point-virgule, et ceci quelle que soit sa ponctuation interne. Si l'un de ces paragraphes se subdivise à son tour, chaque sous-paragraphe, sauf le dernier, se termine par une virgule. Le tout est clos par un point.
Exceptionnellement, si la phrase se poursuit à la suite de l'énumération, le dernier paragraphe de celle-ci se terminera par une virgule.
Voir une illustration de ces préceptes dans la partie de cet article sur l'espacement des signes de ponctuation : il s'y trouve justement une énumération qui comporte une subdivision dans son dernier item.

Autre exemple :

« Peu m'importe si tu m'aimes, je me fous du monde entier » dont le sens est notablement différent de « Peu m'importe, si tu m'aimes je me fous du monde entier » (Edith Piaf).

En principe, les virgules séparent sujets, compléments, épithètes, attributs et propositions de même nature, s'ils ne sont pas unis par une conjonction de coordination (et, ou…).

Exemple : « Les ménages n'ayant pas d'enfant, ceux qui en ont un seul et ceux qui en ont deux, constituent les trois quarts des ménages français. »

Les virgules isolent aussi les mots formant répétition ou mis en apostrophe, les propositions relatives explicatives.

Elles sont particulièrement utiles, pour des raisons de clarté, quand elles indiquent qu'un terme ne doit pas être rattaché à celui qui le précède immédiatement :

C'est le symbole unique de l'interrogation, dont la langue française avait besoin (Vendryes, *Langage*) [*Dont* a pour antécédent *le symbole unique* et non *l'interrogation*]

On évitera en général de séparer par une virgule plusieurs sujets et leur verbe, de même que le verbe et le complément d'objet, direct ou indirect. Voir à ce sujet le passage relatif aux enchâssements dans l'épisode n° 2 de la rubrique « Savoir compter, savoir conter » (*Le Courrier des statistiques* n° 113-114, mars-juin 2005).

Deux « ni » peu éloignés l'un de l'autre ne doivent pas non plus être séparés par une virgule.

On fera toujours précéder « etc. » d'une virgule.

Toutefois, une virgule peut précéder un *et* si on veut introduire une incise. Comment reconnaître une incise ? Par les conséquences de sa suppression ! Normalement, la suppression d'une incise laisse une phrase grammaticalement correcte. Cette méthode permet, en général, de repérer une virgule manquante ou superflue.

Notons que la « question des virgules » doit inciter le rédacteur à éviter des phrases trop longues. En effet, le risque est grand de se tromper – et d'égarer le lecteur – dans une phrase où se multiplient précisions et incises.

Les **parenthèses** servent à intercaler dans une phrase une indication, une précision accessoire. Elles sont utiles mais il ne faut pas en abuser et surtout ne pas insérer de parenthèses dans un passage lui-même entre parenthèses : un article n'est pas un programme informatique !

En fait, la parenthèse constitue un enchâssement (cf. article cité ci-dessus). À ce titre, elle doit être très rare, réservée pour l'essentiel aux appels bibliographiques. Sa principale utilité est de contenir un ou plusieurs chiffres. Dans ce cas, elle doit être positionnée à la fin de la phrase, sauf s'il y a ambiguïté.

Exemple : *En 2009, les cotisations versées par les salariés reculeraient (– 0,8 % après + 1,6 %), en raison de la baisse de la masse salariale.*

La parenthèse ne peut ici se retrouver à la fin de la phrase car les chiffres qu'elle contient portent sur les cotisations et non la masse salariale.

Les **crochets** servent notamment à encadrer une intercalation à l'intérieur d'une parenthèse ou immédiatement après une parenthèse. Ils seront donc rarissimes. Dans les citations, on les utilise pour signaler les suppressions, pour marquer les restitutions ou pour isoler des ajoutés, indispensables au sens, qu'on ne veut pas mettre en note. Dans les ouvrages de linguistique, la prononciation est souvent donnée entre crochets.

Les **guillemets** vont normalement par doubles paires. On les trouve surtout au début, puis à la fin d'une citation. Ils s'emploient aussi :

– pour des mots ou locutions qui ne font pas partie du langage régulier (néologismes, régionalismes, expressions populaires, mots étrangers qui n'auraient pas été écrits en italique) ;

– pour des mots que l'on veut mettre en évidence.

Rappelons que les doubles chevrons « » sont requis dans un texte français. Les paires d'apostrophes ou doubles quotes, dites guillemets anglais, doivent être employées dans les bibliographies quand elles mentionnent des ouvrages ou articles anglo-saxons.

Les **tirets** s'utilisent isolément ou par deux :

– employé seul, le tiret signale chaque terme d'une énumération présentée en sommaire ou même en alinéa ; dans les dialogues, il indique le changement d'interlocuteur ;

– encadrant un ou plusieurs mots, à la façon des parenthèses, afin de mettre une idée en relief. Ceci doit rester exceptionnel. Dans ce cas, le second tiret sera supprimé avant un point final.

Dernier signe de ponctuation répertorié par Grevisse : la **barre oblique** (/). Elle remplace généralement une conjonction de coordination :

Voilà pour la différence artisan/bourgeois. Quant au contraste paysan/citadin […] (le Roy Ladurie, *Carnaval de Romans*) [lire : entre artisans et bourgeois etc.]

Elle est surtout employée dans la formule *et/ou.* Un peu lourde, cette option a l'avantage de bien indiquer que le « ou » est inclusif (= l'un ou l'autre ou les deux) et non exclusif (soit … soit…).

Elle remplace *par* dans des expressions techniques : km/h.

La barre oblique permet enfin, dans une citation, de marquer les endroits ou l'auteur va à la ligne dans le texte d'origine. Cette précision peut avoir de l'importance, par exemple dans les vers.

D'autres signes peuvent être utiles

Les **astérisques** indiquent généralement un renvoi, souvent en bas de page. On les utilisera de préférence aux chiffres quand ceux-ci risquent de créer une confusion - dans les ouvrages scientifiques ou dans les tableaux statistiques, par exemple. Il est aussi plus aisé, pour le lecteur, de retrouver un astérisque dans le texte qu'on a provisoirement délaissé pour consulter une note de bas de page.

Cette observation nous permet de rappeler qu'il est déconseillé de recourir aux notes de bas de page. À celles-ci, on préférera l'insertion dans le texte lui-même d'une explication vraiment indispensable, quitte à lui consacrer un encadré si cette explication est à la fois utile et longue.

L'astérisque peut aussi être utilisé dans un sens convenu : on en indiquera alors la signification au début de l'article.

À titre anecdotique, mentionnons la possibilité de remplacer par des astérisques un nom que l'on désire taire : « Il se rendit chez Marcel P*** ».

Les astérisques ne sont pas censés aller par groupes de plus de trois.

Les **points de suspension entre crochets** ou entre parenthèses sont utiles et même requis quand on produit une citation incomplète. Les points de suspension ainsi signalés permettent alors de distinguer la coupure et des points de suspension qui auraient figuré dans le texte cité.

Un **point d'exclamation entre parenthèses** pourra être utile : il signalera un détail piquant ou remplacera un *sic,* pour bien marquer qu'un propos absurde ou incorrect a bien été prononcé ou écrit comme on vient de l'indiquer.

L'espacement des signes de ponctuation

En dehors des courtes justifications (pour des titres, par exemple) pour lesquelles les règles ci-après doivent être nuancées, on se souviendra que :

• la virgule et le point sont toujours collés au mot précédent ;

• une espace insécable doit être placée devant le point-virgule, le point d'exclamation et le point d'interrogation (qui ne seront jamais collés au mot qui précède). En général, les programmes de traitement de texte les insèrent automatiquement. À défaut, on pourra se reporter au *Courrier des statistiques* n° 124 page 55, où l'encadré 2 décrit trois méthodes pour insérer des espaces insécables ;

• les deux points, le tiret, les guillemets sont précédés et suivis d'une espace. Les deux points ne doivent jamais se trouver en début de ligne, on mettra donc une espace insécable devant eux. On insérera des espaces insécables après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant afin d'éviter ce type de problème ;

• les parenthèses et les crochets ne portent intérieurement aucun blanc ;

• les points de suspension :

– remplaçant le début d'un texte, sont suivis de l'espacement normal des mots,

– dans la ligne tenant lieu d'une fin de phrase ou de mot, sont collés à la dernière lettre,

– mis pour un mot unique, sont précédés et suivis de l'espacement normal.

Quelques mots sur les italiques, caractères gras et soulignements

Les **caractères italiques** s'opposent aux caractères romains, dits encore droits ou normaux.

Ils ne constituent pas à proprement parler des signes de ponctuation. Mais, associés à ceux-ci, ils peuvent contribuer à diversifier et à clarifier le texte.

Les italiques sont de rigueur quand on emploie des mots ou des locutions étrangères ou quand on emploie un néologisme. Ils sont également requis pour les notes de musique, les titres d'œuvres artistiques, le nom propre donné à un bateau, à une maison, pour les enseignes.

Ils servent aussi, plus généralement :

– soit à indiquer que les mots sont employés avec une valeur différente de leur valeur ordinaire ;

– soit à marquer que le scripteur (sic) ne les reprend pas à son compte ;

– soit à attirer l'attention sur leur importance.

Remarque : dans un ensemble en italiques, on imprime en caractères romains les mots qui seraient en italiques dans un texte ordinaire.

Dans cet article, outre le titre et les intertitres, on a eu recours aux **caractères gras** à plusieurs reprises. Il s'agissait surtout de matérialiser le plan détaillé de l'article. Le lecteur qui souhaiterait retourner au passage concernant les astérisques, par exemple, le retrouvera plus aisément.

Les caractères gras pourront aussi mettre en exergue un mot sur lequel on désire attirer particulièrement l'attention. De ce souci, il se déduit qu'un emploi abusif irait à l'encontre de cet objectif.

Il en est de même pour le **soulignement** qu'on n'emploiera que très exceptionnellement afin de ne pas surcharger le texte et de ne pas handicaper la lecture. Le soulignement est d'ailleurs banni de la plupart des textes imprimés et quasi absent de l'internet.

En résumé

Les signes de ponctuation situés à la fin d'une phrase ont pour première fonction d'assurer que celle-ci est grammaticalement correcte.

Insérée dans une phrase, la ponctuation a surtout vocation à la clarifier.

Éventuellement aidés par les caractères italiques ou gras, les signes de ponctuation servent aussi à faire vivre le texte en mettant en évidence certains mots ou passages.

On s'efforcera de suivre ces quelques recommandations :

– on ne met pas de point final à la fin des titres ou intertitres ;

– les points d'interrogation subsistent dans les titres, ce qui les distingue des simples points ;

– on écrit *etc.* sans y ajouter de points de suspension ;

– les italiques sont de rigueur quand on emploie des mots ou des locutions étrangères ;

– les doubles chevrons « » sont requis dans un texte français. ■